



CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE

Dossier définitif

Fiches actions



Contrat de rivière 2011 / 2015
Fiches actions du Volet A

**QUALITE DES EAUX -
REDUCTION DES POLLUTIONS
DOMESTIQUES ET AGRICOLES**

VOLET A « QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES »	
A.1	ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES ET DES CAMPINGS
A.2	REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE
A.3	SECURISATION QUALITATIVE DE L'AEP ET DES EAUX DE BAINADE
A.4	SUIVI - EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX

Synthèse des actions du volet A

VOLET A « QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES »					
Thème et code actions	Intitulé des actions du volet	Phase /et Année(s)	Priorité	Montant € HT	Maîtres d'ouvrage
A 1. ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES ET DES CAMPINGS					
A 1.1	Vialas	Ph 1 et 2 2012-2015	1	755 000	Commune
A 1.2	St André-Capcèze	Ph 1 2012	2	144 000	Commune
A 1.3	Concoules	Ph 1 et 2 2011-2015	1	375 000	SIVOM Hautes Cévennes
A 1.4	Génolhac	Ph 1 et 2 2012-2015	1	590 000	SIVOM Hautes Cévennes
A 1.5	Chamborigaud	Ph 1 et 2 2012-2015	1	1 100 000	Commune
A 1.6	Le Chambon	Ph 2 2014-2015	2	95 000	Commune
A 1.7	Portes	Ph 2 2014	2	88 200	Com.Com. Pays Grand Combien
A 1.8	Aujac	Ph 2 2015	2	220 000	SIVOM Hautes Cévennes
A 1.9	Bonnevaux	Ph 1 et 2 2011-2015	2	180 000	SIVOM Hautes Cévennes
A 1.10	Malbosc	Ph 1 2012	2	450 000	Commune
A 1.11	Bessèges	Ph 1 2011-2012	1	495 000	Commune / SIVOM Bessèges
A 1.12	Molières-sur-Cèze	Ph 1 et 2 2011-15	1/2	1 080 000	Commune
A 1.13	Meyrannes	Ph 1 2011-13	1	655 000	Commune

A 1.14	Courry	Ph 2 2014-2015	3	400 000	Commune
A 1.15	Saint-Paul-le-Jeune	Ph 1 et 2 2011-2014	2/3	600 000	Commune
A 1.16	Saint-André-de-Cruzières	Ph 1 et 2 2011-2014	1/2	1 480 000	Commune
A 1.17	Bessas	Ph 1 et 2 2013-2015	2	870 000	Commune
A 1.18	Le Martinet	Ph 1 et 2 2012-2014	1	335 000	Commune
A 1.19	Saint-Florent-sur-Auzonnet	Ph 1 et 2 2011-2014	1	810 000	Commune
A 1.20	Saint-Jean-de-Valériscle	Ph 1 et 2 2012-2015	1/2	550 000	Commune
A 1.21	Les Mages	Ph 1 2013	2	150 000	Commune
A 1.22	Servas	Ph 1 2013	2	25 000	Commune
A 1.23	Bouquet	Ph 1 2011	2	20 000	Commune
A 1.24	Seynes	Ph 1 et 2 2012-2015	1/2	470 000	Commune
A 1.25	Brouzet-les-Alès	Ph 1 2012-2013	2	86 000	Commune
A 1.26	Potelières	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	873 000	Commune
A 1.27	Saint-Ambroix	Ph 1 et 2 2012-2015	1	800 000	Commune
A 1.28	Saint-Denis	Ph 1 2011-2012	1/2	400 000	Commune
A 1.29	Saint-Jean-de-Maruéjols	Ph 1 2011	2	728 000	Commune
A 1.30	Montclus	Ph 1 et 2 2011-14	2	75 000	Commune
A 1.31	Fons-sur-Lussan	Ph 1 et 2 2013-2014	2	175 000	Commune
A 1.32	Lussan	Ph 1 et 2 2013-2015	2/3	320 000	Commune
A 1.33	Saint-Laurent-de-Carnols	Ph 1 2011	1	750 000	Commune
A 1.34	Pougnadoresse	Ph 1 et 2 2013-2015	1	556 000	Commune

A 1.35	Saint-Pons-la-Calm	Ph 1 2011-2013	2	270 000	Commune
A 1.36	Laudun l'Ardoise	Ph 1 et 2 2011-2015	2	3 000 000	Commune
A 1.37	Bagnols-sur-Cèze	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	828 000	SABRE/Commune
A 1.38	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes	Ph 1 et 2 2011-2015	2	1 152 000	Particuliers
A 1.39	Plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	340 000	Communes
A 1.40	Étude diagnostic de l'état de l'assainissement des structures d'hébergement touristiques	Ph 1 2011	1	S.O.	SMAB Cèze Gestionnaires campings
Sous Total Volet A1				22 290 200 €	

A 2. REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE					
A 2.1	Actions sur les pollutions diffuses phytosanitaires d'origine agricole	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	310 000	SMAB Cèze/CA30/ Caves coopératives/ ASA
A 2.2	Réduction des risques de pollution ponctuelle d'origine agricole	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	645 000	Communes
A 2.3	Amélioration de l'assainissement des caves particulières	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	370 000	Fédération des vignerons indépendants/ Caves particulières
A 2.4	Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et promotion de techniques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et leurs usages	Ph 1 et 2 2012-2015	1	20 000	CIVAM Bio/ Chambre d'Agriculture du Gard
Sous Total Volet A2				1 345 000 €	

A 3. SECURISATION QUALITATIVE DE L'AEP ET DES EAUX DE BAINADES					
A 3.1	Procédures réglementaires de protection des captages et travaux de protection des captages	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	720 000	Collectivités AEP
A 3.2	Programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages	Ph 1 et 2 2012-2015	2	80 000	Collectivités AEP
A 3.3	Réalisations des profils de baignade	Ph 1 2011	1	80 000	SMABCèze/ Collectivités
Sous Total Volet A3				880 000 €	

A 4. SUIVI - EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX					
A 4.1	Suivi de l'état écologique et chimique des cours d'eau	Ph 1 et 2 2011-2015	1	290 000	CG 30, AERMC
A 4.2	Réduction de l'impact des anciennes activités minières sur l'état des cours d'eau	Ph 1 et 2 2011-2015	1	280 000	SMAB Cèze
A 4.3	Evaluation de l'état des TPCE	Ph 1 2012	1	80 000	AERMC
A 4.4	Etude hydrogéologique du karst de l'Urgonien	Ph 1 2013	1	1 000 000	AERMC
Sous Total Volet A4				1 650 000 €	

Projets assainissement financés de manière anticipée sur le contrat de rivière

Certains projets ont été financés pendant la phase de préparation du contrat et seront réalisés pendant la durée du contrat.

Ces travaux ont bénéficié de la bonification des taux attribuée par le Conseil Général du Gard dans le cadre de leur participation aux contrats de rivière.

Maître d'ouvrage	Actions	Montant prévisionnel (en € HT)
Brouzet-les-Alès	Construction d'une station d'épuration 800EH	596 000
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	212 000
Cavillargues	Construction d'une station d'épuration 1000EH	596 569
Le Chambon	Construction d'une station d'épuration intercommunale 500EH	400 000
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	260 000
	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	726 000
Chamborigaud	Pose d'un réseau de transfert vers la station du Chambon	146 000
Lussan	Construction d'une station d'épuration 335 EH	237 000
Peyremale	Raccordement au réseau de Bessèges	1 152 088
	Suppression des rejets directs par réseaux de collecte intercepteurs	533 412
Saint-Ambroix	Construction d'une station d'épuration 6500EH	3 208 015
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	2 307 566
	Bassin d'orages	527 187
Saint-André-de-Roquepertuis	Construction d'une station d'épuration 1100 EH	575 111
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	301 584
	Réhabilitation du réseau d'assainissement	110 000
Saint-Florent sur Auzonnet	Réhabilitation du réseau d'assainissement	160 000
Saint-Michel d'Euzet	Construction d'une station d'épuration 850EH	676 768
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	224 966
Saint-Pons-la-Calm	Construction d'une station d'épuration 700EH	459 992
	Pose d'un réseau de transport des eaux usées	148 289
	Réhabilitation du réseau d'assainissement	77 719
Saint-Victor-de-Malcap	Construction d'une station d'épuration 1600EH	1 179 000
SABRE	Raccordement de Saint-Gervais à la station de l'Euze	830 000
SIVOM Hautes Cévennes	Construction d'une station d'épuration 1800EH à Génolhac	888 000
	Pose d'un réseau de transfert des eaux usées à Génolhac	964 000

Taux de l'Agence de l'Eau RM&C

Les taux de subvention de l'Agence de l'Eau sont applicables sur l'assiette retenue pour chaque projet (coût plafond).

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Vialas		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Luech (400c)	Enjeux	Baignade - Réservoir biologique - NC ERU
Secteur	Commune de Vialas	Maître d'ouvrage	Commune de Vialas
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA, améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 01 5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Vialas dénombre 440 résidents permanents pour 530 résidences au total, soit une population maximale de 2000 personnes.</p> <p>700 habitants sont, au maximum, raccordés au système d'assainissement du Bourg comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un réseau séparatif de 2 km ○ une station d'épuration construite en 1991 et composée de 2 boues activées de 400 et 900 EH permettant un traitement de 400, 900 ou 1 300 EH selon les bassins d'aération en service. <p>Le rejet des eaux épurées s'effectue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En hiver dans la Gourdouze, affluent du Luech, ○ En été vers des fossés d'infiltration aménagés dans la châtaigneraie voisine. <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 1999, les principales conclusions de l'état des lieux sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'assainissement non collectif semble correct, ○ Le réseau collectif draine un part importante d'eaux parasites permanentes, de l'ordre de 200 EH, ○ Les travaux de mise en séparatif ont permis de supprimer une quantité importante d'eaux parasites pluviales, ○ La station d'épuration n'est pas surchargée par temps sec en période de pointe et présente des performances épuratoires satisfaisantes (depuis les performances de la station se sont dégradées), ○ Les boues d'épuration étaient épandues sur des terres agricoles sans plan agronomique, elles sont maintenant transportées vers la station d'épuration de Florac, ○ La maison de retraite, qui était assainie non collectivement et posait d'importants problèmes de nuisances et de déversement d'eaux brutes au Luech, a été raccordée au système communal en 2004. <p>Les récents bilans pollution du SATESE Lozère indiquent par ailleurs des problèmes importants d'eaux parasites pluviales qui viennent surcharger ponctuellement la station et entraînent des lessivages récurrents des boues activées.</p> <p>La STEP est sous directive ERU pour ses performances insuffisantes. Les dysfonctionnements résultent d'un défaut d'exploitation et de structure de la STEP.</p>			

Le schéma directeur programmait d'importants travaux de raccordement des zones non assainies. Une trentaine d'habitations existantes étaient concernées. La maison de retraite ainsi que la majorité du bourg (2004 - 2006) ont été connectés. Le Mas de la Barque dispose de son propre système d'assainissement.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Actuellement le schéma directeur d'assainissement est en train d'être actualisé pour sa partie zonage. Il restera donc à réaliser un nouveau diagnostic des réseaux approfondi, qui permettra de résorber les problèmes d'intrusions d'eaux parasites, pluviales.

Des travaux d'urgence sur les réseaux d'assainissement seraient également à prévoir en phase 1 afin de limiter les apports d'eaux parasites en station. Ces travaux ont été budgétés sur la base de la réfection de 5 % du réseau à 200 €HT/ml.

Conditions de réalisation

Le schéma directeur communal sera à finaliser avant tout investissement sur la station ou les réseaux. Des travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement collectif seront réalisables en fin de phase 1 du contrat après validation du schéma.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Diagnostic des réseaux	Commune de Vialas		35 000		35 000
Travaux d'urgence de réhabilitation des réseaux d'assainissement				20 000	20 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Diagnostic des réseaux	1	1	1
Travaux d'urgence de réhabilitation des réseaux d'assainissement	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Diagnostic des réseaux	35 000			50%							50%
Travaux d'urgence de réhabilitation des réseaux d'assainissement	20 000			30%							70%
TOTAL €	55 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de communes disposant d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement
Nombre et % de communes disposant d'un schéma directeur d'assainissement

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 48, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La phase 2 comportera des travaux légers de réhabilitation du système épuratoire, la finalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ainsi que le raccordement du hameau des Polimies, a priori le plus problématique vis-à-vis de l'assainissement non collectif.

En ce qui concerne la réhabilitation de la station d'épuration, la méthode de travail repose donc sur la délimitation du zonage, la mise en œuvre d'une exploitation adaptée des ouvrages existants, l'évaluation de la performance du système d'assainissement. Ceci permettra d'estimer la nature et le montant des travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Les investissements sur le réseau ont été estimés sur la base de la réhabilitation de 15 % du réseau à 200 €HT/ml (dont 5 % budgété en phase 1). Le coût de raccordement du secteur Polimies à Libourette sur le bourg de Vialas correspond au coût inscrit au schéma directeur de 1999 augmenté de 25 % pour prendre en compte l'évolution des prix des travaux.

Conditions de réalisation

Les investissements de phase 2 seront à réviser après approbation du schéma directeur communal.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation de la station d'épuration	Commune de Vialas	60 000
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement		40 000
Raccordement Polimies		600 000
TOTAL		700 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St-André-Capcèze		Phase 1
Masse d'eau	La Cèze de la source au barrage de Sénéchas (400a)	Enjeux	Baignade
Secteur	Commune de St-André-Capcèze	Maître d'ouvrage	Commune de St-André-Capcèze
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>St-André-Capcèze dénombre 174 habitants permanents et une capacité touristique de 150 lits, soit au total une population maximale de 325 personnes.</p> <p>L'habitat est principalement organisé autour de 3 zones agglomérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Le village de Vielvic</u>, composé d'environ 50 sédentaires et 100 saisonniers, il s'agit d'un habitat dense construit le long de la RD 451 en bordure de la Cèze (rive droite). 55% des logements sont raccordés à un réseau d'assainissement rejetant directement dans la Cèze (soit environ 80 EH en pointe). Les dispositifs d'assainissement non collectif sont, pour la plupart, sommaires ou sous-dimensionnés avec des rejets directs à la Cèze ou en puits perdu. ○ <u>Les villages de l'Estrade et de la Voulpe</u>, dénombrent 30 résidents permanents et une vingtaine de saisonniers supplémentaires. Les habitations sont situées en bordure de la Cèze et l'habitat y est dense. Le village de l'Estrade est partiellement desservi par un réseau d'assainissement qui rejette directement les effluents non traités à la Cèze (24 EH en pointe estivale). Les dispositifs d'assainissement non collectifs présentent un taux de conformité faible, cette modalité d'assainissement ne peut d'ailleurs être correctement mise en place pour certaines habitations des zones agglomérées compte-tenu de la faible disponibilité parcellaire. <p>La commune a réalisé en 2005 son schéma directeur d'assainissement. Le programme de travaux retenu a été le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2010 : réalisation de l'assainissement collectif sur Vielvic comprenant un réseau séparatif et une station d'épuration filtres plantés de roseaux de 190 EH (projet estimé à 270 000 €HT), ces travaux constituent par ailleurs une priorité 1 pour le service de la police de l'eau ; ○ 2012 : mise en place d'un réseau assainissement collectif pour les villages de l'Estrade et de la Voulpe avec une station d'épuration commune de 50 EH pour un coût total de 144 000 €HT. 			

Description technique
<p>La construction de la station d'épuration de Vielvic débutant en 2010, seule la réalisation de l'assainissement collectif sur les villages de l'Estrade et de la Voulpe est prise en compte ici.</p> <p>Le projet a priori retenu consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la mise en place d'un réseau de collecte séparatif sur la Voulpe, ○ la création d'un poste de refoulement et d'une conduite sous pression depuis l'Estrade jusqu'à la Voulpe, ○ la création d'une station d'épuration de 50 EH (fosse toutes eaux + filtre à sable) commune aux 2 hameaux en rive droite de la Cèze en aval du hameau de la Voulpe.

Conditions de réalisation
Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réseau de collecte La Voulpe	Commune de St-André-Capcèze		22 000		22 000
Réseau de transfert l'Estrade + poste de refoulement			67 000		67 000
Station d'épuration 50 EH			55 000		55 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réseau de collecte La Voulpe	1	2	2
Réseau de transfert l'Estrade + poste de refoulement	1	2	2
Station d'épuration 50 EH	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réseau de collecte La Voulpe	22 000			30%					50%		20%
Réseau de transfert l'Estrade + poste de refoulement	67 000			30%					50%		20%
Station d'épuration 50 EH	55 000			30%					50%		20%
TOTAL €	144 000 €										

Indicateurs de suivi

Capacité de traitement installée et réhabilitée
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 48, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de Concoules		Phases 1 et 2
Masse d'eau	La Connes (11-320)	Enjeux	Baignade - Réservoir biologique
Secteur	<i>Commune de Concoules</i>	Maître d'ouvrage	SIVOM Hautes Cévennes
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA, améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 01 5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Concoules appartient au SIVOM des Hautes Cévennes (syndicat de maîtrise d'ouvrage déléguée).</p> <p>La population permanente est estimée à 260 personnes pour une capacité touristique relativement importante de 530 lits, soit au total une population maximale de 790 personnes.</p> <p>Le système d'assainissement collectif se compose d'un réseau réputé séparatif et d'une station de type boues activées mise en service en 1977 ; le rejet s'effectue dans la Connes. La population maximale raccordée est évaluée à 250 personnes, soit un taux de raccordement modeste de 30 %.</p> <p>La station d'épuration semble bien fonctionner malgré son faible taux de charge et son âge avancé (33 ans en 2010). L'exploitation de l'ouvrage est correcte et doit également contribuer au bon maintien des performances.</p> <p>Les boues d'épuration sont actuellement épandues sur des surfaces agricoles ou forestières, sans plan agronomique, après une déshydratation sur lits de séchage.</p> <p>La commune dispose d'un zonage de l'assainissement de 2005 ; aucun diagnostic du système d'assainissement collectif n'a par ailleurs été réalisé à ce jour.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Une réhabilitation voire un renouvellement de la station d'épuration est souhaitable. Un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux devra être élaboré au préalable, en première phase du Contrat, afin de définir le scénario le plus adapté aux contraintes techniques, financières et environnementales de la collectivité pour les travaux sur l'ouvrage d'épuration.</p> <p>Le diagnostic des réseaux permettra également de résorber les éventuels problèmes sur les collecteurs afin d'optimiser le fonctionnement de la future unité de traitement.</p> <p>La première phase du Contrat comprendra également les travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement collectif. Ils permettront une mise à niveau du système de collecte en vue des travaux sur l'ouvrage d'épuration.</p>			

Conditions de réalisation	
Le schéma directeur communal sera à réaliser avant tout investissement sur la station ou les réseaux. Des travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement collectif seront réalisables en fin de phase 1 du contrat après validation du schéma.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Schéma directeur	SIVOM Hautes Cévennes	25 000			25 000
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement				20 000	20 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Schéma directeur	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	2	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Schéma directeur	25 000			50%				20%			30%
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	20 000			30%				25%			45%
TOTAL €	45 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de communes disposant d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement
Nombre et % de communes disposant d'un schéma directeur d'assainissement

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La phase 2 comportera les travaux sur le système épuratoire (y compris une étude sur la valorisation des boues d'épuration adaptée à la nouvelle filière) et la finalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Les investissements ont été estimés sur la base de la construction d'une nouvelle unité de traitement de 500 EH et de la réhabilitation de 5 % du réseau à 200 €HT/ml (dont 1,25 % budgété en phase 1).

Conditions de réalisation

Les investissements de phase 2 seront à réviser après approbation du schéma directeur communal.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Nouvelle station d'épuration de 500 EH	SIVOM des Hautes Cévennes	280 000
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement		50 000
TOTAL		330 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de Génolhac		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Homol (10262)	Enjeux	Réservoir biologique - NC ERU
Secteur	Commune de Génolhac	Maître d'ouvrage	SIVOM Hautes Cévennes
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Génolhac appartient au SIVOM des Hautes Cévennes (syndicat de maîtrise d'ouvrage déléguée).</p> <p>La population permanente est estimée à 840 personnes pour une capacité touristique relativement importante de 1 600 lits, soit au total une population maximale de 2 440 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en mars 2004.</p> <p>Le taux de raccordement à l'assainissement collectif est de l'ordre de 80%. Les 140 habitations en assainissement non collectif (en général : habitat diffus ou sous forme de petits hameaux < 10 logements) présente un niveau de non-conformité important : d'après les enquêtes menées dans le cadre du schéma, 125 dispositifs sont non conformes.</p> <p>2 systèmes d'assainissement collectif sont recensés sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système du bourg composé : <ul style="list-style-type: none"> o D'un réseau de collecte unitaire en centre-ville et séparatif pour les zones extérieures, o D'une station d'épuration de type boues activées de 950 EH (capacité recalculée, la capacité constructeur étant de 1 200 EH) créée en 1967 et réhabilitée en 1984 ; le rejet s'effectue dans l'Homol ; - Le système de la zone d'habitat de Pont de Rastel : après collecte des 220 EH raccordés, les effluents sont transférés sur la station d'épuration du Bourg de Chamborigaud. <p>Les mesures effectuées sur les réseaux du bourg dans le cadre de l'étude diagnostic ont montré :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Une part d'eaux parasites permanentes très importante, de l'ordre de 70%, o Une surcharge hydraulique permanente de la station (2 800 EH en juillet 1998 et 2 500 EH en mai 2002) due à ces apports d'eaux parasites, o Des surverses en périodes pluvieuses du fait de la présence de tronçons unitaires, o Une surcharge polluante de la station en période de pointe (1 400 à 1 500 EH). <p>Le SAT du Gard précise que l'entretien régulier de l'ouvrage, effectué par la commune, permet de maintenir des performances épuratoires correctes.</p> <p>Toutefois une zone de baignade a été interdite en aval de la station (au Pont du Mas) à cause de la contamination bactériologique, la station ne disposant pas de système de traitement tertiaire.</p>			

Les boues d'épuration font par ailleurs l'objet d'une déshydratation naturelle puis d'une valorisation par compostage au Céval.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Une nouvelle station d'épuration de 1 800 EH est en prévue. Les investissements engagés s'élèvent à 1,7 M € HT (y compris réseau de transfert). Ces travaux sont prévus en 2011.

La commune a engagé les travaux de mise en séparatif du centre-ville. Il reste cependant des travaux à mener.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Nouvelle station d'épuration + réseau de transfert	SIVOM Hautes Cévennes	Pour mémoire			
Travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-ville		90 000	100 000	100 000	290 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Nouvelle station d'épuration + réseau de transfert	1	1	1
Travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-ville	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Nouvelle station d'épuration + réseau de transfert	S.O										
Travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-ville	290 000			30%				30%			40%
TOTAL €	290 000 €										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

- La phase 2 du Contrat comportera :
- La finalisation des travaux de mise en séparatif du centre-ville,
 - Les travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Pont de Rastel, non budgétés au schéma directeur mais prévus par la collectivité (montant estimé à 100 K€HT).

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Finalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-ville	Commune de Génolhac	200 000
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Pont de Rastel		100 000
TOTAL		300 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement de la commune de Chamborigaud		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Luech (400c)	Enjeux	Baignade - Réservoir biologique - NC ERU
Secteur	Commune de Chamborigaud	Maître d'ouvrage	Commune de Chamborigaud
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Chamborigaud compte 730 résidents permanents (1999) et une capacité touristique relativement importante de 700 lits, soit au total une population maximale de 1 430 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en octobre 2001. Le taux de raccordement à l'assainissement collectif est d'environ 75% sur Chamborigaud.</p> <p>2 systèmes d'assainissement collectif sont recensés sur le territoire communal :</p> <p>1) Le système du bourg sur lequel sont raccordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la zone d'habitat Pont de Rastel, sur le territoire communal de Génolhac, qui compte environ 500 personnes au maximum dont 2 campings, ○ le bourg de Chamborigaud qui dénombre également 500 personnes raccordées au maximum. <p>La collecte est réalisée par un réseau séparatif de 7,5 km ; le traitement est assuré par une station d'épuration de type lit bactérien dimensionnée pour 1 500 EH et construite en 1957. Les boues d'épuration sont déshydratées via 4 lits de séchage et sont ensuite envoyées en centre de retraitement.</p> <p>Les réseaux de collecte du bourg et du Pont de Rastel drainent une quantité importante d'eaux claires parasites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Permanentes : avec 5 l/s (soit 2 160 EH) en période de nappe haute en 2000 dont 3 l/s sur Pont de Rastel et 2 l/s sur le bourg de Chamborigaud. Ces apports occasionnent des mises en charge du réseau et le déversement d'eaux brutes au milieu même par temps sec (déversoir d'orage en entrée de station) ; ○ Pluviales : la surface active a été estimée à 4 000 m², soit un apport de 40 m³/j pour une pluie de 10 mm. <p>La station d'épuration du bourg présente également un fonctionnement peu satisfaisant et n'assure pas la continuité du traitement des eaux usées du fait de sa conception.</p> <p>Pour ce système, le schéma directeur prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La réalisation d'une nouvelle station d'épuration de 1 500 EH (non encore réalisée), ○ La réhabilitation d'une part importante des réseaux du bourg afin de limiter les intrusions d'eaux claires parasites (non réalisée en totalité). 			

2) Le système de la Jasse qui assure la collecte et le traitement des eaux usées du hameau de La Jasse et de la structure d'accueil pour handicapés Artes, soit environ 200 EH en période de pointe.

Le réseau de collecte est de type séparatif mais draine une part relativement importante d'eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute avec 0,3 l/s mesuré en 2000 (soit 130 EH). En revanche, les intrusions d'eaux parasites pluviales y sont négligeables.

La station d'épuration a été construite en 1973 ; il s'agit d'un bassin combiné boues activées / clarificateur de type Planchet dimensionné pour 400 EH. Cet ouvrage n'est plus du tout en mesure d'assurer correctement l'épuration des effluents. Les boues liquides après séchage sont dirigées vers un centre de retraitement.

Pour ce système, suite au schéma directeur, la commune a décidé :

- L'abandon de la station de la Jasse,
- La pose d'un réseau de transfert (la subvention a été demandée, les travaux de 146 K€HT devraient débuter en 2011),
- Le raccordement à la nouvelle station d'épuration de la commune du Chambon de 500 EH (les subventions ont été demandée en 2010, les travaux devraient démarrer en 2011, voir fiche action pour la commune du Chambon).

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Les subventions ont été demandées en 2010 pour la réalisation du réseau de transfert entre le hameau de la Jasse et la future station intercommunale du Chambon. Les travaux devraient débuter en 2010 / 2011 ; la station de la Jasse devrait être définitivement abandonnée en 2012.

La commune prévoit par ailleurs de remplacer la station d'épuration du village, mais pas dans le court terme. Au préalable, elle souhaiterait engager des travaux de réhabilitation des réseaux du bourg afin de limiter les intrusions d'eaux parasites et par suite les déversements au milieu aquatique.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réseau de transfert hameau de la Jasse vers station intercommunale du Chambon	Commune de Chamborigaud	<i>Pour mémoire</i>			
Station d'épuration intercommunale	Communes de Chamborigaud et Le Chambon	<i>Pour mémoire</i>			
Travaux de réhabilitation des réseaux du bourg	Commune de Chamborigaud		100 000	100 000	200 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de réhabilitation des réseaux du bourg	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Travaux de réhabilitation des réseaux du bourg	200 000			30%				30%			40%
TOTAL €	200 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La phase 2 du contrat va comporter la réalisation de la nouvelle station d'épuration du bourg dimensionnée pour 1 500 EH avec infiltration tel que stipulé dans le schéma directeur, ainsi que la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux.

Conditions de réalisation

Réhabilitation des réseaux du bourg et de Pont de Rastel pour suppression des eaux claires parasites.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Nouvelle station d'épuration 1 500 EH + infiltration	Commune de Chamborigaud	700 000
Travaux de réhabilitation des réseaux du bourg	Commune de Chamborigaud	200 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif du Chambon		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Luech (400c)	Enjeux	Baignade - Réservoir biologique
Secteur	Commune du Chambon	Maître d'ouvrage	Commune du Chambon
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune du Chambon compte 240 résidents permanents (1999) et une capacité touristique importante de 600 lits, soit au total une population maximale de 840 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2002.</p> <p>L'habitat se caractérise par un bourg relativement dense, bâti de part et d'autre du Luech, par 6 hameaux (par ordre d'importance : Tarabias, Dieusses, Charreneuve, Martinet Neuf, Vern, Chamboredon) et par de nombreuses habitations isolées.</p> <p>La commune ne dispose actuellement d'aucune station d'épuration en service pour l'assainissement des zones d'habitat dense.</p> <p>Il existe toutefois des réseaux d'eaux pluviales servant de collecteurs d'eaux usées sur le bourg et les hameaux de Tarabias, Charreneuve, Dieusses et Vern. Au total, 2,1 km de conduites unitaires ont été recensés ; elles permettent l'évacuation des eaux usées brutes d'environ 110 habitations (soit 275 EH) vers les milieux aquatiques superficiels.</p> <p>Les rejets du Bourg, de Charreneuve et du Martinet Neuf s'effectuent directement dans le Luech (soit 220 EH). Les 3 autres réseaux rejettent dans des fossés rejoignant le Luech après un cheminement minimum de 600 m.</p> <p>Les réseaux existants sont vétustes et ne pourront servir de collecteurs d'eaux usées strictes à l'avenir. Ils pourront en revanche être conservés pour l'évacuation des eaux pluviales.</p> <p>L'assainissement non collectif concerne 180 habitations (soit 46% sur le territoire communal). Les enquêtes menées dans le cadre du schéma directeur ont montré un taux de conformité peu satisfaisant avec 35% des dispositifs satisfaisant la réglementation.</p> <p>La baignade est interdite au pont du Vildou pour des raisons sanitaires;</p> <p>Le schéma directeur avait prévu la réalisation de 5 systèmes d'assainissement collectif, par ordre de priorité, entre 2005 et 2015 : Bourg + Martinet Neuf (300 EH), Charreneuve (25 EH), Tarabias (80 EH), Dieusses (60 EH) et enfin Vern (20 EH).</p> <p>La planification proposée dans le cadre du schéma n'a pas été respectée. La commune vient en effet de lancer la démarche de création du système d'assainissement du Bourg.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

La commune du Chambon a retenu la réalisation d'une station d'épuration intercommunale de 500 EH avec le hameau de la Jasse situé sur le territoire communal de Chamborigaud.

Les subventions ont été demandées en 2010 pour la réalisation :

- Du réseau de collecte sur le Bourg + Martinet Neuf : 726 000 €HT,
- Du réseau de transfert vers la station intercommunale : 260 000 €HT pour le Chambon (146 000 €HT pour Chamborigaud),
- De la station d'épuration intercommunale de 500 EH : 400 000 €HT.

Au regard de l'importance des investissements et des travaux à réaliser, la commune ne devrait pas engager d'autres opérations en première phase du contrat de rivière.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réseau de collecte Bourg + Martinet Neuf	Commune du Chambon	<i>Pour mémoire</i>			
Réseau de transfert vers station intercommunale		<i>Pour mémoire</i>			
Station d'épuration intercommunale	Communes de Chamborigaud et Le Chambon	<i>Pour mémoire</i>			

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La phase 2 du Contrat pourrait comporter la réalisation de l'assainissement collectif sur le hameau de Charreneuve, ce qui correspond à la hiérarchisation retenue dans le cadre du schéma directeur sur la base de l'impact de l'assainissement. Cette opération comprend :

- La réalisation d'un réseau de collecte de 70 ml pour 7 habitations,
- Le transfert des effluents au moyen d'un poste et d'une conduite de refoulement sur 150 ml
- La construction d'une station d'épuration de 25 EH.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réseau de collecte 70 ml	Commune du Chambon	25 000
Réseau de transfert + poste de refoulement		40 000
Station d'épuration 25 EH		30 000
TOTAL		95 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de Portes		Phase 2
Masse d'eau	Auzonnet (397)	Enjeux	
Secteur	Commune de Portes	Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Grand Combien
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents		5 A 02
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		

Contexte

Portes dénombre 353 habitants permanents et une capacité touristique de 250 lits, soit au total une population maximale d'environ 600 personnes.

L'habitat est principalement organisé autour de 2 zones agglomérées : le village de Portes et celui de l'Affenadou. Chacun des villages possèdent son propre système d'assainissement collectif :

- Le système de Portes compte environ 100 EH raccordé sur un réseau d'assainissement de type séparatif, créé en 1968. La station d'épuration est de type lit bactérien de capacité 300 EH ; elle a été construite en 1968 puis a fait l'objet d'une réhabilitation en 1994. Le système a un bon fonctionnement et semble correctement entretenu.
- Le système de l'Affenadou est composé d'un réseau d'assainissement séparatif de 1,5 km, d'un poste de refoulement et d'une station d'épuration de type lit bactérien de 350 EH pour environ 200 EH raccordés. L'ouvrage épuratoire a fait l'objet de 2 réhabilitations : une en 1989 et une en 2002 au cours de laquelle la pouzzolane a notamment été remplacée. La station d'épuration semble bien fonctionner malgré la présence d'eaux claires parasites.

La commune a réalisé en 2004 son zonage de l'assainissement. La Communauté de Communes du Pays Grand Combien est en train de réaliser le schéma directeur d'assainissement intercommunal.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans le cadre du schéma directeur intercommunal, il est prévu de supprimer un point noir lié à la non-conformité de l'assainissement autonome du château et du restaurant.

Pour cela il serait réalisé une extension de réseau pour les raccorder, ainsi que quelques maisons, au réseau d'assainissement collectif.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Raccordement du château et du restaurant	Com. Com. Pays Grand Combien	88 200

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif d'Aujac		Phase 2
Masse d'eau	La Cèze de la source au barrage de Sénéchas (400a)	Enjeux	Baignade
Secteur	Commune d'Aujac	Maître d'ouvrage	SIVOM Hautes Cévennes
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune d'Aujac compte 170 résidents permanents et une capacité d'accueil touristique de 350 lits répartis au sein des résidences secondaires et logements occasionnels et du camping du Pistou (33 emplacements soit 100 personnes environ), soit au total une population maximale d'environ 520 personnes.</p> <p>La compétence « réalisation de travaux d'assainissement » est assurée par le SIVOM des Hautes Cévennes mais l'exploitation des installations reste une compétence communale. Aujac a par ailleurs réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2007.</p> <p>L'habitat apparaît très diffus et s'organise sous forme de petits hameaux et d'un bourg. Cette répartition favorise l'assainissement non collectif sur le territoire communal : 84% de la population (soit environ 430 EH dont 100 EH pour le camping du Pistou) relèvent de ce mode d'épuration.</p> <p>Seul le Bourg est assaini collectivement. 85 EH sont raccordés en période estivale, pour 37 EH en basse saison, au système collectif. Ce dernier est composé d'un réseau séparatif posé en 1988 et d'une station d'épuration de 72 EH (capacité réelle) de type lit filtrant construite en 1989.</p> <p>Le système de collecte apparaît peu sensible aux eaux claires parasites permanentes. En revanche des chenaux ayant été branchés sur les canalisations pour permettre un auto-curage du réseau, des surcharges hydrauliques de la station sont constatées pat temps de pluie. Ces à-coups peuvent provoquer des départs de boues et de graisse vers les massifs filtrants. En l'absence de préfiltre, cela provoque un colmatage progressif des filtres.</p> <p>La station est en mauvais état, peu entretenue et inefficace. Elle se situe de plus dans le périmètre de protection rapprochée du pompage du Cheylard. Le schéma directeur préconise de la déplacer.</p> <p>Le schéma directeur souligne également que le système d'assainissement du camping est vétuste et inadapté. Une étude sur la réhabilitation de l'ouvrage a été réalisée dans le cadre du schéma.</p>			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Le projet prioritaire est la mise en conformité de la station d'épuration du Bourg. Le schéma prévoit le déplacement de l'ouvrage actuel avec la mise en place d'un filtre planté de roseaux de 100 EH et d'un réseau de transfert de 500 ml environ.

La commune se rend compte de la nécessité de réaliser ces travaux, mais elle aura du mal à pouvoir engager ces investissements dans le court terme.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réseau de transfert 500 ml + poste de refoulement	SIVOM Hautes Cévennes	80 000
Nouvelle station d'épuration 100 EH	SIVOM Hautes Cévennes	140 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Bonnevaux		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Abeau (10849)	Enjeux	Réservoir biologique
Secteur	Commune de Bonnevaux	Maître d'ouvrage	SIVOM Hautes Cévennes
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 01 5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		

Contexte

La commune de Bonnevaux compte 96 résidents permanents et pour une capacité touristique de 150 lits, soit au total une population maximale de 250 personnes environ.

La commune ne dispose pas de schéma directeur d'assainissement et les informations relatives à l'assainissement sont peu fiables.

La DISE identifie 2 stations d'épuration en service pour le Bourg et le hameau de Nojaret. 170 EH seraient raccordés à ces systèmes.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)	
Description technique	
Un état des lieux de l'assainissement serait à réaliser sur le territoire communal. Bonnevaux pourrait engager la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement en phase 1 du contrat. Cette démarche permettrait de mieux connaître les modalités d'assainissement communales et de hiérarchiser les travaux. En outre, le schéma confirmerait les travaux souhaités en phase 2 par la municipalité.	
Conditions de réalisation	
Néant	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Schéma directeur d'assainissement	SIVOM Hautes Cévennes	30 000			30 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Schéma directeur d'assainissement	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Schéma directeur d'assainissement	30 000			50%				30%			20%
TOTAL €	30 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de communes disposant d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement
Nombre et % de communes disposant d'un schéma directeur d'assainissement

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Suite au schéma directeur, des actions de priorité 1 pourrait être réalisées en phase 2 du contrat de rivière.
Conditions de réalisation
Réalisation du schéma directeur d'assainissement en phase 1 du Contrat.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux suite au schéma	SIVOM Hautes Cévennes	150 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Création de l'assainissement collectif de la commune de Malbosc		Phase 1
Masse d'eau	Abeau (10849)	Enjeux	Réservoir biologique
Secteur	Commune de Malbosc	Maître d'ouvrage	Commune de Malbosc
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		

Contexte

La commune de Malbosc compte 156 habitants permanents et pour une capacité touristique importante de 480 lits, soit au total une population maximale de près de 640 personnes.

Aucun système d'assainissement collectif n'est présent sur la commune. L'habitat du bourg et du hameau du Mas est très dense. Certaines n'ont donc pas la place d'avoir un assainissement individuel satisfaisant.

La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2004 dans l'objectif de créer un système collectif sur le Bourg et le hameau du Mas.

Description technique

Conformément à son schéma directeur, la commune prévoit la réalisation de l'assainissement collectif (réseau de collecte + station d'épuration) sur le Bourg et le hameau du Mas (1^{ère} tranche du projet).

La capacité épuratoire retenue pour la station serait de 130 EH.

Conditions de réalisation

Inscription au contrat territorial « Chassezac, Ganière, Claysse 2012-2014 » pour obtention des financements CG07.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Station d'épuration Bourg + Hameau du Mas	Commune de Malbosc		150 000		150 000
Réseau Bourg + Hameau du Mas	Commune de Malbosc		300 000		300 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Station d'épuration Bourg + Hameau du Mas	2	2	2
Réseau Bourg + Hameau du Mas	2	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Station d'épuration Bourg + Hameau du Mas	150 000			30%			40%				30%
Réseau Bourg + Hameau du Mas	300 000			30%			45%				25%
TOTAL €	450 000 €										

Indicateurs de suivi
Capacité de traitement installée et réhabilitée Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 07, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Assainissement collectif de la commune de Bessèges		Phase 1
Masse d'eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (398), La Ganière (399)	Enjeux	Baignade
Secteur	<i>Commune de Bessèges</i>	Maîtres d'ouvrage	Commune de Bessèges/SIVOM de la Région de Bessèges
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Bessèges compte 3 197 résidents permanents (2006) et une capacité d'accueil touristique importante de 900 lits, soit au total une population maximale d'environ 4 100 personnes.</p> <p>L'habitat est essentiellement concentré sur la zone agglomérée et sur les hameaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Foussignargues et Boniol dans la vallée de la Ganière, ○ Revety à l'aval de l'agglomération, ○ Castillon et Les Combes au nord-est du territoire. <p>A l'exception de ces 2 derniers hameaux et des écarts, l'ensemble des habitations sont raccordées au système collectif d'assainissement.</p> <p>Le système d'assainissement communal, géré par la SAUR est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'un réseau de 22 km à 40 % unitaire (centre ancien), ○ 5 postes de refoulement, ○ Une station d'épuration de 12 000 EH construite en 1993, de type boues activées en aération prolongée avec un traitement tertiaire de filtration pour l'abattement de la bactériologie. <p>Cette station traite également les effluents des communes de : Gagnières, Robiac-Rochessadoule, Meyrannes (hameau de Clairac) et Bordezac (quartier Côte de Long).</p> <p>La commune de Peyremale projette également sa connexion au réseau d'assainissement de Bessèges (400 EH attendus).</p> <p>On souligne que les rejets de Bessèges ont un impact notable sur la qualité de la Cèze, et aussi sur la qualité bactériologique (baignade interdite de l'aval de Bessèges à St Ambroix).</p> <p>La commune a réalisé les études suivantes depuis 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic des réseaux d'assainissement (2000), ○ Schéma directeur d'assainissement (2004) porté par la Communauté de Communes Cévennes Actives, ○ Avant-projet pour la réhabilitation partielle de la station d'épuration. 			

Le diagnostic du système en 2000 et l'autosurveillance ont permis de mettre en évidence les insuffisances suivantes :

- Pour le réseau :
 - Des apports d'eaux parasites de temps sec correspondant à 30% du volume entrant en station (environ 860 EH),
 - Des intrusions importantes d'eaux pluviales, dues notamment aux tronçons unitaires, qui occasionnent des déversements au milieu,
 - Des phénomènes importants de ressuyage des sols après les périodes pluvieuses (durant 3 jours en moyenne).
- Pour la station :
 - Un taux moyen de charge hydraulique et polluante de l'ordre de 40 % en 2008 (environ 4 700 EH),
 - Des rendements sur la pollution azotée et carbonée très bon (supérieurs à 90%),
 - Des dysfonctionnements de l'épuration par temps de pluie,
 - Un traitement tertiaire de filtration colmaté et donc by-passé, qui plus est situé en terrain privé.

Au regard de l'impact de la station de Bessèges sur la Cèze, la DISE impose :

- La mise en place d'un traitement tertiaire d'abattement de la bactériologie efficace par UV,
- La création d'un traitement physico-chimique du phosphore afin d'améliorer son épuration,
- La limitation des apports d'eaux claires parasites par temps de pluie,
- La surveillance des rejets.

Description technique

La restructuration du réseau dans la traversée de l'agglomération est en cours. 677 000 € ont été budgétés à cet effet et vont permettre le passage en séparatif de nombreux tronçons unitaires. Ces opérations vont limiter les apports d'eaux claires en période pluvieuse.

En 2010, 2011 et 2012, des programmes plus ponctuels de réhabilitation des réseaux / passage en séparatif sont également prévus (155 000 €HT budgétés dont 20 000 sur 2010).

La commune va également débiter le programme de réhabilitation de la station avec la création d'un système de désinfection par UV et la mise en place d'un traitement physico-chimique d'abattement de la pollution phosphorée.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Mise en séparatif	Commune	<i>Pour mémoire</i>			
Réhabilitation du réseau d'assainissement		85 000	50 000		135 000
Réhabilitation de la station : traitement par UV et du phosphore	SIVOM de Bessèges		360 000		360 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation du réseau d'assainissement	1	1	1
Traitement par UV et du phosphore	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation du réseau d'assainissement	135 000			30%		30%					40%
Traitement par UV et du phosphore	360 000			30%		50%					20%
TOTAL €	495 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée Nombre de stations d'épuration (+ nombre et % d'EH) équipées d'un traitement tertiaire destiné à protéger la qualité des eaux pour la baignade

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Molières-sur-Cèze		Phase 2
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade
Secteur	Commune de Molières-sur-Cèze	Maître d'ouvrage	Commune de Molières-sur-Cèze
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		

Contexte

La commune de Molières-sur-Cèze compte 1 432 résidents permanents (1999) et une capacité d'accueil touristique de 500 lits, soit au total une population maximale d'environ 1 930 personnes.

A l'exception de quelques mas isolés, l'habitat est concentré au niveau de 3 zones agglomérées :

- Le chef-lieu,
- Gammal, zone dense située en bordure de la Cèze,
- Les Brousses, secteur d'habitat regroupé situé dans les collines au sud du territoire communal.

Molières-sur-Cèze a réalisé 2 études d'assainissement ces 15 dernières années :

- Un diagnostic des réseaux datant de 1996,
- Un schéma directeur terminé en 2005.

La commune possède 2 systèmes d'assainissement distincts :

- Le système du Bourg et de Gammal composé d'un réseau séparatif et d'une station d'épuration, de type lagunage aéré, mise en service en 1994. Elle est dimensionnée pour traiter 2 000 EH.
- Le système d'assainissement des Brousses réalisé en 2008 suite au schéma directeur, il comprend une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux et d'un réseau de collecte séparatif (coût total du projet 745 000 €HT).

Le diagnostic des réseaux de 1996 puis le schéma directeur avaient mis en évidence un certain nombre de points noirs au niveau du système d'assainissement du Bourg et de Gammal :

- Réseau unitaire dans les centres anciens,
- Apports importants d'eaux parasites de temps sec,
- Collecte d'eaux pluviales via les réseaux unitaires ce qui occasionne des surverses d'effluents au milieu via les 7 déversoirs d'orage en place,
- Présence d'une cartonnerie raccordée au réseau avec une charge polluante de 4 000 à 6 000 EH ; cet établissement n'existe plus ;
- Dysfonctionnement de la station d'épuration dû aux surcharges hydrauliques, par temps de pluie, et polluantes, du fait du raccordement de la cartonnerie.

Le programme du schéma directeur prévoyait l'échéancier suivant :

- Tranche 1 (2006) : Construction d'une nouvelle station d'épuration de 2 500 EH en amont du lagunage et déplacement du poste de refoulement principal hors zone inondable ;
- Tranche 2 (2008) : Assainissement des Brousses ;
- Tranche 3 (2010) : Finalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement tels que prévus au diagnostic (mise en séparatif et réhabilitation).

En 2010, la commune finalise son programme de travaux sur les réseaux d'assainissement du Bourg et de Gammal (mise en séparatif et réhabilitation). L'assainissement aux Brousses a été réalisé.

Le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est remis à plus tard, au vu des différends sur la question de la filière entre la commune et les services de l'État.

La cartonnerie n'existant plus, le lagunage ne reçoit plus que des effluents domestiques. il fonctionne donc mieux. La commune a installé des aérateurs afin d'optimiser son fonctionnement et ainsi permettre d'augmenter la durée de vie du lagunage, jusqu'à qu'un projet soit approuvé.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

En première phase du contrat, la commune prévoit de réhabiliter une partie de son réseau sur la traversée de Gammal.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réhabilitation de réseau - traversée de Gammal	Commune de Molières-sur-Cèze		40 000	40 000	80 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation de réseau	2	1	2

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation de réseau	80 000			30%				35%			35%
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La commune prévoit de continuer la discussion sur la filière avec les services de l'État et prévoit ainsi que le projet pourrait être prévu pour la deuxième phase du contrat.

La commune souhaiterait réaliser un filtre planté de roseaux.

Conditions de réalisation

Consensus des services de l'État, des financeurs et de la commune sur la filière d'épuration.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Construction d'une station d'épuration	Commune de Molières-sur-Cèze	1 000 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Meyrannes		Phase 1
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade - NC ERU
Secteur	Commune de Meyrannes	Maître d'ouvrage	Commune de Meyrannes
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Meyrannes compte 846 résidents permanents (2004) et une capacité d'accueil touristique de 200 lits, soit au total une population maximale proche de 1 040 personnes.</p> <p>L'habitat s'est développé sous forme de hameaux le long de la route départementale, d'amont en aval : Clairac, Clet, Meyrannes et Plauzolles. Seuls les hameaux de Montagnac et de la Ferrière (25 personnes en pointe) sont isolés au nord du territoire.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2004, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cévennes Actives (compétence SPANC).</p> <p>L'assainissement communal est aménagé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les hameaux de Montagnac et de la Ferrière relèvent de l'assainissement non collectif, ○ Le hameau de Clairac est raccordé sur la station d'épuration de Bessèges via un poste de refoulement (environ 120 EH en pointe) ; ○ Les hameaux de Clet, Meyrannes et Plauzolles sont raccordés à la station d'épuration communale de Meyrannes : il s'agit d'un lit bactérien construit en 1983 de capacité réelle 1 000 EH (capacité constructeur : 1 500 EH). <p>Le réseau d'assainissement, bien que théoriquement séparatif, collecte une part non négligeable d'eaux claires parasites permanentes (150 EH) ou pluviales.</p> <p>La station d'épuration communale présente des performances épuratoires peu satisfaisantes et il n'existe aucun traitement d'abattement de la bactériologie (rejet dans un secteur avec objectif baignade).</p> <p>Le programme du schéma directeur prévoyait les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation du réseau pour suppression des eaux claires parasites permanentes et pluviales : 187 000 €HT, ○ Création d'une nouvelle station d'épuration de 1 500 EH avec mise en place d'un traitement tertiaire d'abattement de la bactériologie : 615 000 €HT. <p>Des travaux sur le réseau sont en cours : les opérations de 1^{ère} urgence sont terminées et celles de priorité 2 ont débuté. Les travaux restant à réaliser sont ceux de la rue de Mineurs à Clet (27 000 €HT)</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Dans le cadre de la phase 1 du Contrat de rivière, la commune prévoit la finalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, l'actualisation du zonage d'assainissement et la réalisation des études préalables pour la nouvelle station d'épuration avec traitement tertiaire d'abattement de la bactériologie.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Travaux de réhabilitation des réseaux	Commune de Meyrannes		15 000		15 000
Actualisation du zonage d'assainissement		10 000			10 000
Etudes préalables pour la nouvelle station			15 000		15 000
Construction d'une nouvelle station d'épuration de 1500 EH				615 000	615 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de réhabilitation des réseaux	1	1	1
Actualisation du zonage d'assainissement	1	1	1
Études préalables pour la nouvelle station	1	1	1
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Travaux de réhabilitation des réseaux	15 000			30%				30%			40%
Actualisation du zonage d'assainissement	10 000			50%				30%			20%
Études préalables pour la nouvelle station	15 000			30%				50%			20%
Construction d'une nouvelle station d'épuration	615 000			30%				50%			20%
TOTAL €	655 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée Nombre de stations d'épuration (+ nombre et % d'EH) équipées d'un traitement tertiaire destiné à protéger la qualité des eaux pour la baignade

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de Courry		Phase 2
Masse d'eau	Claysse (10996)	Enjeux	-
Secteur	Commune de Courry	Maître d'ouvrage	Commune de Courry
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Courry compte 293 résidents permanents (2006) et une capacité d'accueil touristique de 300 lits, soit au total une population maximale d'environ 600 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son zonage de l'assainissement en 2004. A la suite de l'approbation de ce document, Courry a débuté la réalisation de son assainissement collectif.</p> <p>L'étude de zonage n'a pu être récupérée et analysée pour élaborer cette fiche-action. Il semble que les travaux d'assainissement aient été prévus en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 : collecte du bourg et création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 550 EH : cette tranche a été réalisé en 2009. ○ Phase 2 et 3 : poursuite de la collecte. 			
SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)			
Description technique			
<p>La commune n'a pas prévu d'engager rapidement la finalisation des travaux d'assainissement. Les tranches 2 et 3 sont programmées en phase 2 du Contrat.</p> <p>Du fait de l'indisponibilité du programme de travaux et des montants d'investissement et au regard de la dispersion de l'habitat, un forfait de 3 km de réseau de collecte à poser a été considéré.</p>			
Conditions de réalisation			
Néant			

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite de la mise en place du réseau de collecte	Commune de Courry	400 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Paul-le-Jeune		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Claysse (10996)	Enjeux	-
Secteur	Commune de Saint-Paul-Le-Jeune	Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Paul-le-Jeune
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Saint-Paul-le-Jeune compte 832 résidents permanents et pour une capacité touristique de 200 lits, soit au total une population maximale de 1 030 personnes environ. L'habitat apparaît très dispersé avec 11 zones denses (hameaux et bourgs).</p> <p>Le système d'assainissement communal est composé d'un réseau séparatif et d'une station d'épuration de type boues activées de 1 500 EH construite en 1997. 500 EH y sont actuellement raccordés en pointe.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2004. Les investigations menées ont montré que le réseau collectait une part importante d'eaux claires parasites pluviales (6 200 m² de surface active soit un apport de 62 m³/j pour une pluie de 10 mm). En revanche, il semblait peu concerné par des intrusions permanentes avec seulement 90 EH d'eaux claires.</p> <p>Suite au schéma directeur, la commune a investi près 180 000 €HT pour la réhabilitation de son réseau et la suppression des intrusions d'eaux claires permanentes et pluviales. La totalité du programme du schéma a ainsi été réalisée.</p> <p>Le fonctionnement de la station d'épuration est désormais très satisfaisant.</p> <p>La commune souhaite maintenant finaliser la mise en place de l'assainissement collectif sur les zones agglomérées non actuellement desservies, tel que retenu dans le zonage de l'assainissement.</p> <p>Les 6 opérations hiérarchisées suivantes ont été inscrites au zonage, elles permettront la collecte de 400 EH supplémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Brousse - Monède - Guides : 78 logements concernés pour 262 k€ HT, 2) Gadihle : 20 logements concernés pour 87 k€ HT, 3) Larnas - Combettes : 223 k€ HT pour 12 logements, 4) Le Frigolet : 33 logements pour 234 k€ HT, 5) Nord Sagnas : zone d'urbanisation future : 27 k€ HT, 6) Les Champs : 14 logements pour 222 k€ HT. <p>Ces opérations vont également permettre une montée en charge de la station d'épuration (actuellement à 30% de charge en pointe) et par conséquent une optimisation de ses performances.</p>			

Description technique
<p>Dans le cadre du contrat de rivière, la commune devrait réaliser la collecte des zones La Brousse, les Monèdes et La Gadilhe ce qui déroge légèrement à la hiérarchisation du schéma directeur.</p> <p>Les opérations débuteront en 2011 et devraient être réalisées en 3 tranches pour collecter au total environ 170 EH. 200 000 €HT ont ainsi été inscrit pour chacune des tranches.</p> <p>La tranche concernant les Brousses, prioritaire (rejet dans la Claysse), sera lancée en 2011. Ces travaux de collecte seront effectués en même temps que les travaux AEP sur ce secteur.</p>
Conditions de réalisation
<p>Inscription au contrat territorial « Chassezac, Ganière, Claysse 2012-2014 » pour obtention des financements CG07.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Extension de la collecte La Brousse	Commune de St-Paul-le-Jeune	200 000			200 000
Extension de la collecte Les Monèdes et La Gadilhe	Commune de St-Paul-le-Jeune			200 000	200 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Extension de la collecte La Brousse	2	2	2
Extension de la collecte Les Monèdes et La Gadilhe	3	2	3

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Extension de la collecte La Brousse	200 000			30%			25%				45%
Extension de la collecte Les Monèdes et La Gadilhe	200 000						25%				75%
TOTAL €	400 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 07, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

En seconde phase, il est prévu la poursuite des travaux sur la collecte de Les Monèdes et la Gahilde

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite de la mise en place du réseau de collecte Les Monèdes et La Gadilhe	Commune de Saint-Paul-le-Jeune	200 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St-André-de-Cruzières		Phase 1
Masse d'eau	Claysse (10996)	Enjeux	-
Secteur	Commune de St-André-de-Cruzières	Maître d'ouvrage	Saint-André-de-Cruzières
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Saint-André-de-Cruzières compte 554 résidents permanents (2009) et une capacité d'accueil touristique de 350 lits, soit au total une population maximale proche de 900 personnes.</p> <p>L'habitat se répartit sous forme de 9 hameaux et de 16 habitations isolées. Les zones les plus importantes correspondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au bourg de St-André : 79 habitations sur 298, soit 27 % des logements du territoire communal, ○ Au bourg de Chadouillet : 76 habitations, soit 26 % des logements, ○ Au hameau de Pierregras : 37 habitations, soit 12%. <p>La commune était membre du Syndicat des Eaux Basse Ardèche (SEBA) qui détenait la compétence assainissement. Le SEBA a réalisé le schéma directeur d'assainissement de la commune en 2007. La commune s'est retirée dernièrement du SEBA et a récupéré la compétence assainissement.</p> <p>Il n'existe actuellement aucun système d'assainissement collectif sur le territoire communal. Seuls les bourgs de St-André et de Chadouillet sont en partie équipés de réseaux de collecte unitaires qui permettent l'évacuation vers le milieu (la Claysse) des eaux usées.</p> <p>Les investigations menées dans le cadre du schéma ont par ailleurs montré un taux de conformité de l'assainissement non collectif peu satisfaisant de 48%.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement a retenu la réalisation de l'assainissement collectif sur les bourgs de St-André et de Chadouillet au regard de la densité de l'habitat, rendant l'assainissement non collectif irréalisable, de la charge de pollution et de la sensibilité du milieu récepteur.</p> <p>Sur le long terme (hors Contrat), le schéma préconise également la réalisation d'un assainissement collectif sur Pierregras.</p>			
Description technique			
<p>A l'issue du schéma directeur, le scénario d'assainissement retenu correspond à la mise en place d'une station d'épuration commune aux 2 bourgs (420 EH). L'ouvrage serait construit en aval du bourg de St-André, un poste et un réseau de refoulement permettrait le transfert des effluents de Chadouillet vers la station.</p>			

Conditions de réalisation	
Mise en service de la station d'épuration. Inscription au contrat territorial « Chassezac, Ganière, Claysse 2009-2011 » pour obtention des financements CG07.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Création d'une station d'épuration et collecte des effluents de St-André	Commune de St-André-de-Cruzières	940 000			940 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Création d'une station d'épuration et collecte des effluents de St-André	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Création d'une station d'épuration et collecte des effluents de St-André	940 000			30%			8%				62%
TOTAL €	940 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 07, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans le cadre de la seconde phase du contrat, la collectivité souhaiterait finaliser le projet d'assainissement, c'est-à-dire la collecte et le transfert des effluents de Chadouillet. Cette opération comprend la pose de 1620 ml de réseau de collecte, 420 ml de conduite sous pression et la création d'un poste de refoulement.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Collecte et transfert des effluents de Chadouillet	Commune de St-André-de-Cruzières	540 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de Bessas		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Malaygue (11522)	Enjeux	-
Secteur	<i>Commune de Bessas</i>	Maître d'ouvrage	Commune de Bessas
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents		5 A 02
	Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Bessas compte 207 résidents permanents (2006) et une capacité touristique de 365 lits, soit au total une population maximale de 570 personnes.</p> <p>L'habitat apparaît très dispersé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le bourg concentre 50% des habitations ; ○ 12 hameaux, de 2 à 12 résidences, sont situés dans la plaine au sud du territoire ; ils rassemblent 30% des logements ; ○ Les 20 % de logements restants correspondent à de l'habitat diffus. <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2005.</p> <p>2 systèmes d'assainissement collectif ont été recensés sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système du chef-lieu qui comprend un réseau de collecte unitaire de 1,25 km sans station d'épuration à son exutoire. 36 foyers y sont raccordés (soit environ 90 EH). 2 points de rejet ont pu être identifiés : dans le ruisseau de la Blanche et au niveau du versant sud du village. - Le système du lotissement privé « le Panoramic » qui comprend un réseau de collecte séparatif, sur lequel sont branchés 28 foyers (soit environ 70 EH), et une station d'épuration de type décanteur-digesteur construite en 1970 et réhabilitée en 2004. Le rejet de la station s'effectue dans le ruisseau de la Coudoubrie. La station est globalement dégradée mais conserve un fonctionnement correct. <p>Les investigations menées dans le cadre du schéma directeur montrent également un taux de conformité de l'assainissement non collectif moyen de 43%.</p> <p>L'étude de zonage prévoit la réalisation d'un assainissement collectif sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chef-lieu dans la globalité de la zone agglomérée : 175 EH en pointe ; ○ Le lotissement le Panoramic : 115 EH en pointe ; ○ Les hameaux de Pagès et des Hostes : 45 EH en pointe ; ○ Le Village vacances (14 gîtes) La Fontanille : 90 EH en pointe. <p>Au total, 425 EH sont prévus en assainissement collectif. Ce chiffre sera porté à 510 EH à l'horizon 2025.</p>			

La hiérarchisation des travaux d'assainissement proposée dans le schéma directeur a été la suivante :

- Priorité 1 : création d'un réseau de collecte séparatif pour le Chef-lieu, raccordement des habitations en ANC et création d'une station d'épuration ;
- Priorité 2 : mise en conformité de l'assainissement collectif sur le Panoramic ;
- Priorité 3 : extension des réseaux aux secteurs Pagès / Hostes / VVF Fontanille et raccordement sur la station du Chef-Lieu.

Le scénario d'assainissement retenu devrait être la mise en place d'une seule station d'épuration de 550 EH commune au Chef-lieu et au lotissement Le Panoramic, conformément aux conclusions du schéma directeur. Le coût global actualisé du projet est estimé à 920 000 €HT.

Description technique

En phase 1 du contrat, la commune prévoit la réalisation de la priorité 1 de son schéma directeur :

- Création d'un réseau de collecte séparatif de 2 km pour le Chef-lieu et raccordement des 175 EH,
- Pose de 500 ml de réseau de transfert,
- Construction d'une station d'épuration de 550 EH.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Création d'un réseau de collecte séparatif pour le chef-lieu	Commune de Bessas			390 000	390 000
Réseau de transfert du chef-lieu vers la station d'épuration				60 000	60 000
Création d'une station d'épuration de 550 EH				300 000	300 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Mise en place d'un réseau de collecte séparatif pour le chef-lieu	2	2	2
Réseau de transfert du chef-lieu vers la station d'épuration	2	2	2
Création d'une station d'épuration	2	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Mise en place d'un réseau de collecte séparatif pour le chef-lieu	390 000						50%				50%
Réseau de transfert du chef-lieu vers la station d'épuration	60 000			30%			40%				30%
Création d'une station d'épuration de 550 EH	300 000			30%			40%				30%
TOTAL €	750 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 07, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
La seconde phase du contrat va concerner la réalisation la mise en conformité de l'assainissement du lotissement Le Panoramic par l'abandon du décanteur-digesteur et le raccordement sur l'unité d'épuration du Chef-lieu. L'opération va nécessiter la pose de 900 ml de réseau de transfert et d'un poste de refoulement depuis l'actuelle station du Panoramic jusqu'au réseau de collecte du Chef-lieu posé en phase 1.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Transfert des effluents du Panoramic jusqu'à la step du chef-lieu	Commune de Bessas	120 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune du Martinet		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Auzonnet (397)	Enjeux	-
Secteur	Commune de Le Martinet	Maître d'ouvrage	Commune de Le Martinet
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune du Martinet compte environ 770 résidents permanents (2004) et une capacité touristique de 350 lits, soit au total une population maximale de 1 120 personnes environ.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2004.</p> <p>2 systèmes d'assainissement collectif coexistent sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La station d'épuration de l'Arbousset, construite en 1975, qui permet de traiter 30 EH. Cet ouvrage est vétuste et peu performant. Selon le schéma directeur, il devra faire l'objet d'un remplacement, non prioritaire, dans les années à venir. ○ Le système d'assainissement du bourg qui est composé : <ul style="list-style-type: none"> - d'un réseau de collecte de 8 km dont 5 km de conduites unitaires, - d'une station de type boues activées de 1 000 EH construite en 1996 ; 850 EH y sont actuellement raccordés en pointe. <p>Le système du bourg présente d'importants dysfonctionnements du fait de la nature des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 68% du volume entrant en station correspond à des eaux parasites permanentes ; ces intrusions proviennent quasi-exclusivement des tronçons unitaires. ○ Par temps de pluie, des déversements au milieu superficiel (l'Auzon) sont occasionnés par les réseaux unitaires. Les apports supplémentaires en station peuvent par ailleurs entraîner un lessivage du bassin de boues activées lors d'épisodes de forte intensité. ○ Un entretien plus régulier de la station permettrait par ailleurs d'augmenter ses performances et la régularité de l'épuration. <p>Les dysfonctionnements des réseaux ont un impact notable sur la qualité de l'Auzonnet, très vulnérable compte tenu de la faiblesse des débits et de diverses autres atteintes aux milieux.</p> <p>Le programme de travaux du schéma directeur est axé principalement sur la mise en séparatif des réseaux qui vont permettre d'optimiser le fonctionnement de la station et d'éviter les déversements d'effluents bruts au milieu. La commune n'a pas encore débuté la réalisation de ce programme directeur, initialement prévu entre 2006 et 2010.</p>			

Description technique	
La commune souhaite engager les travaux de mise en séparatif du réseau du bourg.	
Conditions de réalisation	
Néant	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Mise en séparatif et réhabilitation de réseau tranche 1	Commune de Le Martinet		60 000		60 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Mise en séparatif et réhabilitation de réseau tranche 1	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Mise en séparatif et réhabilitation de réseau tranche 1	60 000			30%				30%			40%
TOTAL €	60 000 €										

Indicateurs de suivi	
Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)	
Description technique	
La seconde phase du contrat va concerner la réalisation de la deuxième tranche de travaux de réhabilitation des réseaux du bourg.	
Conditions de réalisation	

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en séparatif et réhabilitation de	Commune du Martinet	275 000

réseau tranche 2		
------------------	--	--

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St-Florent-Sur-Auzonnet		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Auzonnet (397)	Enjeux	-
Secteur	Commune de St-Florent-Sur-Auzonnet	Maître d'ouvrage	St-Florent-Sur-Auzonnet
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Saint-Florent-Sur-Auzonnet compte 1 142 résidents permanents (2004) et une capacité d'accueil touristique de 300 lits, soit au total une population maximale de 1 440 personnes.</p> <p>La commune a réalisé une étude de zonage de l'assainissement en 2003 puis son schéma directeur en 2006.</p> <p>Le système d'assainissement collectif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Une station d'épuration de type boues activées de 1 300 EH construite en 1986 ; o D'un réseau de collecte de 10 km dont 5,1 km sont en unitaire. <p>Le schéma directeur donne un taux de raccordement à l'assainissement collectif de 73%. La population de pointe théoriquement collectée s'élève ainsi à 1 050 EH.</p> <p>La station d'épuration présente un fonctionnement peu satisfaisant du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Des eaux parasites permanentes véhiculées par le réseau en quantité très importantes : <ul style="list-style-type: none"> - Des eaux claires permanentes en nappe basse qui représentent 21% du volume entrant en station ; cette part passe à 50% par nappe haute. Les intrusions sont essentiellement localisées au niveau des tronçons unitaires. - Lors d'épisodes pluvieux, la station est en forte surcharge (plus de 200%) ce qui occasionne des départs de boues au niveau de l'ouvrage d'épuration et également des déversements conséquents au milieu récepteur via les 7 déversoirs d'orage en place sur le réseau unitaire. o Du défaut d'entretien au niveau de l'extraction des boues. <p>Les dysfonctionnements des réseaux ont un impact notable sur la qualité de l'Auzonnet, très vulnérable compte tenu de la faiblesse des débits et de diverses autres atteintes aux milieux.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement prévoit le passage intégral du réseau en séparatif. Les conduites unitaires seront conservées en pluvial. Le coût global de l'opération est estimé à 962 000 €HT et prévu en 4 tranches. La commune vient de débiter la 1^{ère} tranche (2010) avec un investissement de 160 000 €HT.</p> <p>Le programme de travaux inclus également le raccordement de secteurs actuellement en assainissement non collectif dans l'objectif d'y densifier l'urbanisation. Ces raccordements devraient être opérés après finalisation de la mise en séparatif des réseaux et ne sont pas inscrits au Contrat.</p>			

Description technique

La commune prévoit de finaliser la mise en séparatif de ses réseaux d'assainissement entre 2010 et 2015, soit en 5 tranches annuelles. Environ 5 km de réseau seront à poser.

En 2010, la commune va débiter la 1^{ère} tranche (160 k€HT) qui concerne les conduites situées sous le CD30. Les tranches 2 à 4 ont été réparties en fonction du programme du schéma directeur.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Mise en séparatif complète du réseau	Commune de St-Florent-sur-Auzonnet		250 000	230 000	480 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Mise en séparatif complète du réseau	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Mise en séparatif complète du réseau	480 000			30%				30%			40%
TOTAL €	480 000 €										

Indicateurs de suivi

--

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La seconde phase du contrat concerne la poursuite de la mise en séparatif du réseau.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en séparatif du réseau	Commune de Saint-Florent-sur-Auzonnet	330 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Jean-de-Valérisclé		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Auzonnet (397)	Enjeux	-
Secteur	Commune de Saint-Jean-de-Valérisclé	Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-de-Valérisclé
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de St-Jean-de-Valérisclé compte environ 715 résidents permanents (2006) et une capacité touristique de 200 lits, soit au total une population maximale de 915 personnes.</p> <p>La commune a réalisé un diagnostic des réseaux d'assainissement en 2001. Elle dispose d'un réseau d'assainissement en totalité unitaire raccordé à la station d'épuration de la commune voisine des Mages.</p> <p>Le réseau présente d'importants dysfonctionnements dus à son caractère unitaire mais également à sa conception. Le poste de refoulement principal (la Nougardède) qui permet le renvoi des eaux usées vers les Mages constitue un point noir : sa conception défectueuse et son implantation peu pertinente entraînent un by-pass des effluents bruts même par temps sec. Ces rejets ont un impact notable sur la qualité de l'Auzonnet, très vulnérable compte tenu de la faiblesse des débits et de diverses autres atteintes aux milieux.</p> <p>Les apports d'eaux parasites du réseau de St-Jean sont, par ailleurs, en partie responsable du dysfonctionnement de la station d'épuration des Mages (boues activées de 3 500 EH construite en 1993 avec environ 1 950 EH raccordés en pointe).</p> <p>Le quartier des Rimes (environ 50 habitants) constitue également un des points noirs de l'assainissement communal. Les eaux usées y seraient collectées par un réseau unitaire sommaire sans dispositif de traitement à son exutoire.</p> <p>Dans son programme d'assainissement, la commune a retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la mise en séparatif progressive de son réseau, ○ des travaux de réhabilitation de conduites, ○ le raccordement du quartier des Rimes. <p>Le Conseil municipal a tenté de déclencher ces travaux pour 2010 mais les subventions nationales espérées n'ont pas été attribuées. Les opérations ont donc été repoussées jusqu'à l'obtention d'un niveau de subvention viable pour la commune.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)	
Description technique	
<p>En première phase du contrat, il s'agirait de débiter les opérations de mise en séparatif avec la 1^{ère} tranche telle qu'inscrite au schéma directeur (qui correspond au quartier moyenâgeux).</p> <p>Le déplacement du poste de refoulement et sa mise en conformité pour éviter tout déversement par temps sec sera également à prévoir.</p>	
Conditions de réalisation	
Néant	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Déplacement et mise en conformité du poste de refoulement de la Nougardède	Commune de St-Jean-de-Valérisclé		100 000		100 000
Travaux de mise en séparatif 1 ^{ère} tranche				60 000	60 000
Travaux de réhabilitation du réseau				40 000	40 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Déplacement et mise en conformité du poste de refoulement de la Nougardède	1	1	1
Travaux de mise en séparatif 1 ^{ère} tranche	1	2	2
Travaux de réhabilitation du réseau	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Déplacement et mise en conformité du poste de refoulement de la Nougardède	100 000			30%				30%			40%
Travaux de mise en séparatif 1 ^{ère} tranche	60 000			30%				30%			40%
Travaux de réhabilitation du réseau	40 000			30%				30%			40%

TOTAL €	200 000 €
----------------	------------------

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
En seconde phase, il pourrait être réalisé l'assainissement du quartier des Rimes (50 EH) ainsi que la seconde tranche de la mise en séparatif (budget non connu).
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en séparatif et réhabilitation de réseau - tranche 2	Commune de St-Jean-de-Valériscle	100 000
Assainissement quartier des Rimes		250 000
TOTAL		350 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune des Mages		Phase 1
Masse d'eau	Auzonnet (397)	Enjeux	-
Secteur	<i>Commune des Mages</i>	Maître d'ouvrage	Commune des Mages
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune des Mages compte 1 691 résidents permanents (2004) et une capacité d'accueil touristique de 150 lits, soit au total une population maximale de 1 840 personnes.</p> <p>La commune a réalisé une étude de schéma directeur en 2001.</p> <p>Le système d'assainissement collectif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une station d'épuration de type boues activées de 3 500 EH construite en 1993 sur laquelle sont raccordées les communes des Mages et de St-Jean-de-Valérisclé ; ○ D'un réseau de collecte communal a priori dans un état correct et qui collecte quelques eaux parasites permanentes. <p>La station présente un fonctionnement satisfaisant ; 1 950 EH y sont raccordés en pointe estivale.</p> <p>Le programme de réhabilitation du réseau d'assainissement des Mages pour limiter les apports d'eaux parasites a été réalisé.</p> <p>En période pluvieuse, l'ouvrage se retrouve lessivé ce qui occasionne des départs de boues au milieu. Ces dysfonctionnements sont essentiellement dus au réseau unitaire sur la commune de St-Jean-de-Valérisclé.</p>			
Description technique			
La commune souhaite étudier la possibilité de mettre en place un système de traitement tertiaire sur la station.			
Conditions de réalisation			
Néant			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Mise en place d'un système de traitement tertiaire	Commune des Mages			150 000	150 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Mise en place d'un système de traitement tertiaire	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Mise en place d'un système de traitement tertiaire	150 000			30%				50%			20%
TOTAL €	150 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Servas		Phase 1
Masse d'eau	Alauzène (11-452)	Enjeux	Réservoir biologique
Secteur	Commune de Servas	Maître d'ouvrage	Commune de Servas
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA, améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 01 5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Servas compte 183 résidents permanents (2005) et une capacité d'accueil touristique limitée inférieure à 20 lits ; la population maximale est donc proche de 200 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son zonage de l'assainissement en 2002. Elle dispose d'un réseau séparatif collectant environ 80 EH et d'une station d'épuration de type lagunage naturel de 100 EH mise en service en 1991. Cet ouvrage présente un fonctionnement relativement moyen.</p>			
Description technique			
La station est proche de sa saturation et son fonctionnement est peu satisfaisant. Un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic du réseau semble nécessaire pour améliorer durablement la situation.			
Conditions de réalisation			
Néant			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Schéma directeur d'assainissement	Servas			25 000	25 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Schéma directeur d'assainissement	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Schéma directeur d'assainissement	25 000			50%				30%			20%
TOTAL €	25 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de communes disposant d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement
Nombre et % de communes disposant d'un schéma directeur d'assainissement

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Bouquet		Phase 1
Masse d'eau	Alauzène (11-452)	Enjeux	Réservoir biologique
Secteur	Commune de Bouquet	Maître d'ouvrage	Commune de Bouquet
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA		5 A 01
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Bouquet compte environ 176 résidents permanents (2006) et une capacité touristique de 150 lits, soit au total une population maximale de 325 personnes environ.</p> <p>Il n'existe aucun système d'assainissement collectif sur le territoire communal et en l'absence d'études d'assainissement, le contexte reste mal connu.</p> <p>Les 2 zones agglomérées (le bourg de Bouquet et Saussines) pourraient toutefois relever de l'assainissement collectif.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Au cours de la première phase du Contrat, la commune devrait réaliser son schéma directeur d'assainissement. Des travaux pourront éventuellement être prévus en fin de phase 2 suite à ce schéma.</p>			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Schéma directeur d'assainissement	Commune de Bouquet	20 000			20 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Schéma directeur d'assainissement	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Schéma directeur d'assainissement	20 000			50%				30%			30%
TOTAL €	20 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de communes disposant d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement
Nombre et % de communes disposant d'un schéma directeur d'assainissement

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Seynes		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Alauzène (11-452)	Enjeux	NC ERU - Réservoir biologique
Secteur	Commune de Seynes	Maître d'ouvrage	Commune de Seynes
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Seynes, située sur le sous-bassin de l'Alauzène, compte environ 150 résidents permanents (estimation sur la base du recensement 1999) et une capacité touristique limitée de 50 lits, soit au total une population maximale de 200 personnes environ.</p> <p>La commune dispose d'un système d'assainissement sur le bourg composé d'un réseau séparatif, collectant 120 EH en pointe, et d'une station de type lit bactérien de 500 EH construite en 1988.</p> <p>La station d'épuration est en sous-charge permanente, arrive en fin de vie et présente un fonctionnement peu satisfaisant selon les agents du SAT.</p> <p>Afin d'améliorer la situation, la commune a décidé d'engager la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur 2010. Cette étude devrait permettre de corriger les anomalies sur le réseau et de définir une nouvelle filière d'épuration, mieux adaptée à la collectivité et peut-être d'une moindre capacité.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Au cours de la première phase du Contrat, la commune devrait finaliser son schéma directeur d'assainissement.</p> <p>Les travaux d'assainissement collectif devraient logiquement débiter par des opérations d'urgence de réhabilitation du réseau en vue de limiter les éventuels apports d'eaux parasites. Un budget de 50 000 €HT est prévu à cet effet.</p> <p>La construction d'un nouvel ouvrage épuratoire devrait intervenir en fin de phase 1 du Contrat. Le budget a été estimé sur la base d'une station de type filtres plantés de roseaux de 300 EH.</p>			
Conditions de réalisation			
Finalisation du schéma directeur qui devrait débiter en 2010			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	Commune de Seynes		50 000		50 000
Construction d'une nouvelle station d'épuration 300 EH	Commune de Seynes			220 000	220 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	1	1	1
Construction d'une nouvelle station d'épuration 300 EH	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation du réseau d'assainissement	50 000			30%				25%			45%
Nouvelle station d'épuration 300 EH	220 000			30%				45%			25%
TOTAL €	270 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif
Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
La seconde phase du contrat concernera la finalisation des travaux de remise à niveau du réseau. Le budget a été sommairement estimé à 50 000 €HT.
Conditions de réalisation
Finalisation du schéma directeur qui devrait débuter en 2010

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite des travaux de réhabilitation du réseau	Commune de Seynes	200 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Brouzet-les-Alès		Phase 1
Masse d'eau	Alauzène (11-452)	Enjeux	Réservoir biologique - NC ERU
Secteur	Commune de Brouzet-les-Alès	Maître d'ouvrage	Commune de Brouzet-les-Alès
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Brouzet-les-Alès, située sur le sous-bassin de l'Alauzène, compte 571 résidents permanents (2005) et une capacité d'accueil touristique de 230 lits ; la population maximale est donc proche de 800 personnes.</p> <p>La commune dispose d'un système d'assainissement collectif composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> o D'un réseau pseudo-séparatif collectant 370 EH en pointe o D'une station d'épuration de type Boues Activées de 600 EH datant de 1965. <p>La commune a réalisé son schéma directeur l'assainissement en 2007. Cette étude a permis de mettre en évidence les problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le réseau draine un volume très important d'eaux claires parasites : <ul style="list-style-type: none"> - permanentes avec près de 50% du volume entrant en station qui correspond à des ECP, - pluviales : la surface active a été estimée à 12 000 m² ce qui met la station en surcharge de + 50% même pour une pluie de faible intensité (5 mm par exemple) ; o La station d'épuration est obsolète et ne permet plus une bonne épuration des effluents même par temps sec. <p>Le schéma directeur prévoit le remplacement de l'ouvrage d'épuration actuelle par une station de type lits plantés de roseaux de 800 EH (600 000 €HT) ainsi que des travaux de réhabilitation du réseau (86 000 €HT budgétés).</p>			
Description technique			
<p>Les travaux de création du nouvel ouvrage épuratoire devraient débuter en 2010.</p> <p>En première phase du Contrat, seuls les travaux de réhabilitation du réseau sont donc inscrits.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Création d'une nouvelle station d'épuration	Brouzet-les-Alès	<i>Pour mémoire</i>			
Travaux réhabilitation réseau d'assainissement	Brouzet-les-Alès		31 000	55 000	86 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	86 000			30%				30%			40%
TOTAL €	86 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Potelières	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade - NC ERU
Secteur	Commune de Potelières	Maître d'ouvrage	Commune de Potelières
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	5 A 02 5 A 05	
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Potelières compte environ 324 résidents permanents (2005) et une capacité touristique de 270 lits, soit au total une population maximale de près de 600 personnes.</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2007.</p> <p>Elle dispose de 2 systèmes d'assainissement distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le système du bourg qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de collecte séparatif sensible aux intrusions d'eaux parasites puisqu'il draine 15% d'eaux claires permanentes et entraîne un doublement du débit entrant en station par temps de pluie, - Une station d'épuration de type boues activées de 500 EH mise en service en 1973. Cette station n'est pas surchargée hors période pluvieuse (210EH raccordés en pointe) mais elle est aujourd'hui obsolète et ne permet plus une épuration satisfaisante. ○ Le système du hameau du Bouc composé : <ul style="list-style-type: none"> - D'un réseau collectant 36 EH, en bon état apparent et drainant peu d'eaux claires parasites, - D'une station d'épuration de type Décanteur-Digesteur de 50 EH présentant un fonctionnement peu satisfaisant. <p>Le schéma directeur a prévu les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation du réseau du Bourg : 242 000 €HT dont 234 000 dédiés à la suppression des eaux claires parasites permanentes ; ○ La construction d'une nouvelle station pour le bourg de 700 EH : 500 000 €HT ; ○ La construction d'un géoassainissement de 80 EH pour le hameau du Bouc : 253 000 €HT y compris réseau de transfert (160 000 €HT) ; ○ L'assainissement du quartier des Perdigones actuellement en assainissement non collectif mais voué à se densifier : 412 000 €HT. 			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

En première phase du Contrat, la commune réalisera la nouvelle station d'épuration du village (filtres plantés de roseaux) de 700 EH et la réhabilitation du réseau du Bourg.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Construction d'une nouvelle station d'épuration 700 EH	Commune de Potelières	500 000			500 000
Réhabilitation du réseau d'assainissement			120 000		120 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1	1	1
Réhabilitation du réseau d'assainissement	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CCRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Construction d'une nouvelle station d'épuration	500 000			30%				50%			20%
Réhabilitation du réseau d'assainissement	120 000			30%				30%			40%
TOTAL €	620 000 €										

Indicateurs de suivi

Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif
Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La seconde phase du contrat concernera la mise à niveau du système d'épuration du hameau du Bouc tel que prévu dans l'échéancier du schéma.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réseau de transfert hameau du Bouc	Commune de Potelières	160 000
Station d'épuration 80 EH hameau du Bouc		93 000
TOTAL		253 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Ambroix	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade - NC ERU
Secteur	Commune de Saint-Ambroix	Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La ville de St-Ambroix compte 3 508 résidents permanents (2004) pour une capacité touristique de 600 lits, soit au total une population maximale de 4 100 personnes.</p> <p>St-Ambroix est actuellement assainie par un réseau de collecte en grande partie unitaire (centre-ville) raccordé à une station d'épuration de type boues activées de 6 500 EH construite en 1977 et comportant une zone d'infiltration du rejet (objectif baignade en été). La commune de St-Brès est également raccordée sur cet ouvrage.</p> <p>La station reçoit une charge théorique de 3 800 EH en période estivale. Ses performances sont passables, notamment vis-à-vis de l'objectif baignade.</p> <p>Les réseaux, quant à eux non-conformes vis-à-vis de la DERU, induisent des apports d'eaux claires parasites importants ce qui occasionne des déversements d'effluents bruts à la Cèze même par temps sec. Ces surverses ont un impact notable sur la qualité sanitaire du milieu (baignade interdite).</p> <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux en 2001. Ce document n'était toutefois pas satisfaisant et pertinent pour la programmation des travaux sur station et réseaux. Il a donc fait l'objet d'une première actualisation en 2009 pour le projet de nouvelle station d'épuration, incluant également l'étude du réseau de transfert et d'un bassin d'orage.</p> <p>St-Ambroix projette, pour 2010, une seconde actualisation pour la partie réseau, un diagnostic poussé de la situation devrait être restitué début 2011. Cette étude devrait déboucher sur un programme ambitieux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux qui doit permettre d'éviter tout déversement d'eaux usées à la Cèze.</p> <p>Courant 2010 est prévue la construction de la nouvelle station et du réseau de transfert. Le projet a été estimé à 6,15 M€ HT (3,21 pour la station ; 2,84 pour le réseau de transfert et le poste de refoulement). La DISE prévoit un niveau de rejet exigeant sur l'azote, le phosphore et la bactériologie.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

La commune vient d'engager, pour 2010, la mise en conformité de son épuration par la construction d'une nouvelle unité performante.

Un nouveau schéma directeur, prévu pour 2010, devrait être finalisé en 2011 et programmera vraisemblablement d'importants travaux de réhabilitation des réseaux et de mise en séparatif.

Dans le cadre du Contrat de rivière, un investissement annuel dédié a été budgété. Il s'agit toutefois d'une estimation sommaire.

Conditions de réalisation

Finalisation de l'actualisation du schéma directeur pour la partie diagnostic des réseaux

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Création d'une nouvelle station d'épuration	Commune de St-Ambroix	<i>Pour mémoire</i>			
Travaux de mise en séparatif et réhabilitation du réseau	Commune de St-Ambroix		200 000	200 000	400 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de mise en séparatif et réhabilitation du réseau	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Travaux de mise en séparatif et réhabilitation du réseau	400 000			30%				30%			40%
TOTAL €	400 000 €										

Indicateurs de suivi

--

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La seconde phase du contrat concernera la finalisation des travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Conditions de réalisation

Finalisation de l'actualisation du schéma directeur pour la partie diagnostic des réseaux

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite des travaux de mise en séparatif et réhabilitation du réseau	Commune de St-Ambroix	400 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St Denis		Phases 1 et 2
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade - AEP - NC ERU
Secteur	Commune de St-Denis	Maître d'ouvrage	Commune de St-Denis
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de St-Denis dénombre 200 résidents permanents (2004) pour une capacité d'accueil touristique de 200 lits ; la population maximale est donc proche de 400 personnes.</p> <p>St-Denis dispose d'un système collectif d'assainissement composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un réseau séparatif collectant 250 EH en période moyenne et jusqu'à 350 EH en pointe estivale, ○ d'une station d'épuration de type lit bactérien de 250 EH construite en 1988. <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2008. Dans le cadre de cette étude, les problématiques suivantes ont été mises en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le réseau présente quelques anomalies à l'origine d'intrusion d'eaux parasites permanentes et pluviales ; ○ La station est surchargée et son fonctionnement peu satisfaisant. <p>Le programme de travaux validé prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En travaux de priorité 1 : <ul style="list-style-type: none"> - la suppression des eaux parasites pluviales, - la construction d'une nouvelle station d'épuration de 400 EH ; ○ En travaux de priorité 2 : la suppression des eaux claires permanentes. <p>Les travaux de création de la nouvelle station d'épuration auraient dû débiter en 2010. La parcelle initialement retenue étant en zone inondable, la commune a dû reporter cette opération et est en cours de recherche d'un nouveau terrain.</p>			
Description technique			
<p>Dans le cadre de la phase 1 du Contrat la commune devrait une partie de son programme directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de la nouvelle station d'épuration de 400EH (lit bactérien pressenti) ○ Suppression des eaux claires parasites pluviales. 			
Conditions de réalisation			
Trouver un terrain hors zone inondable pour la nouvelle station d'épuration			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Construction d'une nouvelle station d'épuration 400EH	Commune de St-Denis		283 000		283 000
Suppression des eaux parasites pluviales			24 000		24 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1	1	1
Suppression des eaux parasites pluviales	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Construction d'une nouvelle station d'épuration	283 000			30%				50%			20%
Suppression des eaux parasites pluviales	24 000			30%				30%			40%
TOTAL €	307 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée
Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>		
Description technique		
La seconde phase du contrat concernera la finalisation des travaux prévus au schéma directeur assainissement: Suppression des eaux claires parasites permanentes.		
Conditions de réalisation		
Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suppression des eaux parasites permanentes	Commune de St-Denis	93 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St Jean-de-Maruéjols	Phase 1	
Masse d'eau	Claysse (10996)	Enjeux	-
Secteur	Commune de St-Jean-de-Maruéjols	Maîtres d'ouvrage	Commune de St-Jean-de-Maruéjols/Com Com Cèze Cévennes
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	5 A 02 5 A 05	
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>Les études de diagnostic du réseau d'assainissement (1998), de zonage d'assainissement(2000) et le dossier d'enquête publique pour le zonage assainissement ont mis en avant des problèmes de réseaux d'eau usées et des rejets plus ou moins directs dans le milieu au hameau d'Avéjan.</p> <p>De plus la Communauté de Communes Cèze-Cévennes envisage la création d »une zone artisanale, des ateliers-relais ainsi que de nouveaux logements, proche de ce hameau.</p> <p>Les deux collectivités ont donc décidé de réaliser une station d'épuration commune à l'ensemble de ce secteur.</p>			
Description technique			
La station envisagée est un filtre planté de roseaux de 300EH (200 EH pour le hameau et 100EH) pour le nouveau projet). Il est également envisagé la réhabilitation du réseau de collecte d'Avéjan, ainsi que la création d'un réseau pour la zone artisanale, les ateliers-relais et les nouveaux logements.			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Construction station d'épuration	Communauté de communes Cèze-Cévennes	263 000			263 000
Réhabilitation de réseau de collecte sur Avéjan	Commune de Saint-Jean-de-Maruéjols	115 000			115 000
Création du réseau de transfert du hameau	Commune de Saint-Jean-de-Maruéjols	350 000			350 000

d'Avéjan					
----------	--	--	--	--	--

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Construction station d'épuration	2	1	2
Réhabilitation de réseau sur Avéjan	2	1	2
Création du réseau de transfert du hameau d'Avéjan	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Construction station d'épuration	263 000			30%*				45%*			25%
Réhabilitation de réseau sur Avéjan	115 000			30%				30%			40%
Création du réseau de transfert du hameau d'Avéjan	350 000			30%				35%			35%
TOTAL €	728 000 €										

* sur la partie relative au hameau d'Avéjan

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif
Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Montclus		Phase 1
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)	Enjeux	Baignade
Secteur	Commune de Montclus	Maître d'ouvrage	Commune de Montclus
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 01 5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Montclus dénombre 155 résidents permanents (2007) pour une capacité d'accueil touristique de 850 lits ; la population maximale est donc proche de 1000 personnes.</p> <p>La commune dispose de plusieurs systèmes collectifs d'assainissement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux systèmes décanteurs-digesteurs avec épandage pour le village (130 EH chacun), • pour le hameau du Monteil, fosse toutes eaux et filtre à sable (40 EH), • pour le hameau du Bernas, fosse toutes eaux et filtre à sable (40 EH). 			
Description technique			
<p>Pour faire le point sur le fonctionnement de son système d'assainissement et des réseaux associés, la commune envisage de réaliser un schéma directeur d'assainissement.</p> <p>La commune devant également réaliser ces profils de baignade, il serait intéressant de combiner ces deux études.</p>			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Schéma directeur assainissement	Commune de Montclus	25 000					25 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Schéma directeur assainissement	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Schéma directeur assainissement	25 000			30%				50%			20%
	25 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif
Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Suite au schéma des travaux seront sûrement à prévoir. En particulier, il faudrait augmenter la taille des tranchées drainantes.
Conditions de réalisation
Réalisation du schéma directeur assainissement

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux suite au schéma	Commune de Montclus	50 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Fons-sur-Lussan		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Aiguillon (11730)	Enjeux	Karst - Réservoir biologique
Secteur	Commune de Fons-sur-Lussan	Maître d'ouvrage	Commune de Fons-sur-Lussan
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Fons-sur-Lussan dénombre 202 résidents permanents (2004) pour une capacité d'accueil touristique de 200 lits ; la population maximale est donc de 400 personnes.</p> <p>Fons-sur-Lussan dispose d'un système collectif d'assainissement composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un réseau séparatif collectant 175 EH en période moyenne et jusqu'à 475 EH en pointe estivale, ○ d'une station d'épuration de type lit bactérien de 500 EH construite en 1997. <p>La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2005. Dans le cadre de cette étude, les problématiques suivantes ont été mises en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le réseau présente des anomalies à l'origine d'intrusions d'eaux parasites permanentes et pluviales, le volume entrant en station est ainsi composé de 56% d'eaux claires par temps sec et la surface active raccordée atteint les 650 m² ; ○ La station présente un fonctionnement correct qui pourrait être amélioré par la suppression des eaux claires parasites ; ○ Le clarificateur de la station est surdimensionné (2 000 EH d'après le SDA) mais cette anomalie ne provoque pas de dysfonctionnement sur le système épuratoire. <p>Le programme de travaux validé par le SDA prévoit uniquement des travaux de réhabilitation des réseaux.</p> <p>La DISE a par ailleurs requis la mise en place d'une infiltration du fait du rejet en milieu karstique. Cette demande n'avait pas été prise en compte dans le schéma directeur.</p>			
Description technique			
<p>Dans le cadre de la phase 1 du Contrat, il est prévu la mise en place d'un traitement tertiaire de filtration conformément à la demande de la DISE (estimé à 150 000 €HT) ;</p>			
Conditions de réalisation			
Néant			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Traitement tertiaire de filtration	Fons-sur-Lussan			150 000	150 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Traitement tertiaire de filtration	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Traitement tertiaire de filtration	150 000			30%				50%			20%
TOTAL €	150 000 €										

Indicateurs de suivi
Capacité de traitement installée et réhabilitée Nombre de stations d'épuration (+ nombre et % d'EH) équipées d'un traitement tertiaire destiné à protéger la qualité des eaux pour la baignade

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La seconde phase du contrat concernera la finalisation des travaux prévus au schéma directeur assainissement en priorité 2: la suppression des eaux claires parasites pluviales et permanentes.

Conditions de réalisation

--

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suppression des eaux claires parasites pluviales et permanentes	Commune de Fons-sur-Lussan	25 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Lussan		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Aiguillon (11730)	Enjeux	Karst - Réservoir biologique - NC ERU
Secteur	Commune de Lussan	Maître d'ouvrage	Commune de Lussan
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents		5 A 02
	Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Lussan compte environ 400 résidents permanents (1999) et une capacité touristique importante de près de 500 lits, soit au total une population maximale de 900 personnes.</p> <p>L'habitat est réparti sous forme de hameaux denses dont les plus importants sont le Bourg, Aubadiac, Malataverne, Vendras et Prades.</p> <p>La commune s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement en 2005. Le diagnostic, mis à jour à partir des remarques formulées en 2009 par la DISE, est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chacune des 5 plus importantes zones agglomérées possède un système collectif d'assainissement. ○ Globalement les réseaux sont peu sensibles aux eaux claires parasites permanentes ou pluviales, le programme de travaux du SDA est d'ailleurs très léger avec moins de 4 000 €HT d'investissements pour pallier les insuffisances mises en évidence. ○ Lussan dispose d'une station boues activées de 300 EH construite en 1970. Cette station présente un mauvais fonctionnement et doit être remplacée. Le SDA, comme la DISE, a classé cette installation en priorité 1. La commune doit engager les travaux de renouvellement de l'ouvrage en 2010, la demande de subvention ayant été acceptée en 2009. ○ Malataverne est assaini par un décanteur-digester de 100 EH mis en service en 1996. Cet ouvrage ne permet pas une épuration satisfaisante et doit faire l'objet d'une amélioration. Les travaux consistent en la mise en place d'une filtration (ou de lits plantés de roseaux) en aval de l'actuel décanteur-digester. Le SDA et la DISE classent cette installation en priorité 2. ○ Aubadiac possède un lagunage aéré de 150 EH mis en service en 1985. Cette installation est quasi hors-service. Le schéma directeur et la DISE prévoient son remplacement en priorité 3. ○ Vendras dispose d'un décanteur-digester suivi d'une filtration sur sable de 200 EH construit en 1986. Le fonctionnement de l'ouvrage reste moyen, l'ouvrage devient vétuste. Une priorité 3 a été validée par le SDA et la DISE. ○ Prades est assaini au moyen de filtres plantés de roseaux de 180 EH créés en 2003. 110 EH y sont raccordés, le fonctionnement de la station est satisfaisant. 			

Description technique
<p>La commune vient d'engager, pour 2010, la mise en conformité de l'épuration sur Lussan par la construction d'une nouvelle unité performante.</p> <p>La mise aux normes de la station de Malataverne pourrait ensuite être envisagée. Les travaux consisteraient à construire un filtre à sable (ou un étage de filtres plantés de roseaux) en aval de l'actuel décanteur-digesteur.</p>
Conditions de réalisation
Néant

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Construction d'une nouvelle station au bourg	Commune de Lussan	<i>Pour mémoire</i>			
Malataverne : amélioration de la station d'épuration par construction d'un filtre à sable				90 000	90 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Malataverne : amélioration de la station d'épuration	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Malataverne : amélioration de la station d'épuration	90 000			30%				45%			25%
TOTAL €	90 000 €										

Indicateurs de suivi
<p>Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif</p> <p>Capacité de traitement installée et réhabilitée</p>

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)		
Description technique		
La mise en conformité de l'épuration sur Aubadiac par la construction d'une nouvelle unité d'épuration pourrait également être réalisée dans un second temps. L'actuel lagunage aéré pourrait être réhabilité en filtres plantés de roseaux.		
Conditions de réalisation		

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Aubadiac : construction d'une nouvelle station d'épuration	Commune de Lussan	230 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Laurent-de-Carnols		Phase 1
Masse d'eau	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols-sur-Cèze (394a)	Enjeux	Baignade - NC ERU
Secteur	Commune de Saint-Laurent-de-Carnols	Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-de-Carnols
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>La commune de Saint-Laurent-de-Carnols compte environ 473 résidents permanents (2004) et une centaine de personnes de plus en période estivale. Une cinquantaine d'habitations est équipée de système assainissement autonome.</p> <p>Une cave coopérative viticole est présente sur le territoire communal, elle possède son propre système d'épuration (bassins d'évaporation)</p> <p>La commune s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement en 2005.</p> <p>Le principal problème mis en évidence par ce schéma est la vétusté de la station d'épuration et la non-conformité de son rejet.</p>			
Description technique			
La station prévue aura une capacité de 1000 EH. La filière choisie est un filtre planté de roseaux.			
Conditions de réalisation			
Néant			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Construction d'une nouvelle station d'épuration	Commune de Saint-Laurent-de-Carnols	750 000			750 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Construction d'une nouvelle station d'épuration	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Construction d'une nouvelle station d'épuration	750 000			30%				50%			20%
TOTAL €	750 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Pognadoresse		
Masse d'eau	Tave (11954)	Enjeux	État écologique moyen
Secteur	Commune de Pognadoresse	Maître d'ouvrage	Commune de Pognadoresse
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>Pognadoresse, sur le sous-bassin de la Tave, compte 192 résidents permanents (2007) et une capacité touristique de 100 lits, soit au total une population maximale d'environ 290 personnes. L'habitat est essentiellement regroupé au niveau de 2 zones d'habitat aggloméré : le Bourg de Pognadoresse et le hameau du Mas Carrière.</p> <p>La commune vient de finaliser son schéma directeur d'assainissement.</p> <p>2 systèmes d'assainissement ont été recensés sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le système du bourg (150 EH environ) composé : <ul style="list-style-type: none"> - d'un réseau séparatif intégralement gravitaire (1,1 km) assez peu sensible aux eaux claires parasites permanentes mais qui induit des apports importants d'eaux météorites par temps de pluie ; - d'une station d'épuration de type filtration / percolation construite en 1989 et de capacité réelle 40 EH (dimensionnement vérifié dans le cadre du SDA) ; cet ouvrage est vétuste, sous-dimensionné et proche des habitations (nuisances olfactives). ○ Le système du Mas Carrière (25 EH) qui comprend un réseau séparatif sans unité de traitement à son exutoire. <p>Le schéma directeur prévoit le programme de travaux suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des réseaux du Bourg pour suppression des intrusions d'eaux claires, - Réalisation d'une nouvelle station d'épuration de 200 EH pour le Bourg, ○ Priorité 2 : Construction d'une station d'épuration de 40 EH pour le hameau du Mas Carrière. <p>Le programme d'assainissement initial avait été prévu par le schéma de 2010 à 2015, il sera décalé à 2013 / 2015 selon la volonté communale.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)	
Description technique	
En première phase du contrat, la commune devrait engager la réalisation des priorités 1 du schéma directeur : réhabilitation des réseaux du bourg pour la suppression des intrusions d'eaux claires parasites, construction d'une nouvelle station de 200 EH et d'un réseau de transfert pour le Bourg.	
Conditions de réalisation	
Néant	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réhabilitation des réseaux du Bourg pour suppression des eaux parasites	Commune de Pognadoresse			18 000	18 000
Construction d'une nouvelle station d'épuration de 200 EH				246 000	246 000
Pose d'un réseau de transfert pour la nouvelle station				86 000	86 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation des réseaux du Bourg pour suppression des eaux parasites	1	1	1
Construction d'une nouvelle station d'épuration de 200 EH	1	1	1
Pose d'un réseau de transfert	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation des réseaux du Bourg pour suppression des eaux parasites	18 000			30%				30%			40%
Construction d'une nouvelle station d'épuration	246 000			30%				50%			20%
Pose d'un réseau de transfert	86 000			30%				40%			30%
TOTAL €	350 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés à un système d'assainissement collectif Capacité de traitement installée et réhabilitée

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

La seconde phase du contrat concernera la finalisation du programme de travaux du schéma directeur avec la mise en œuvre des priorités 2 : création d'une station d'épuration de 40 EH pour le hameau Mas Carrière et d'un réseau de transfert.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Création d'une station d'épuration de 40 EH : hameau Mas Carrière	Commune de Pognadoresse	138 000
Réseau de transfert vers la nouvelle station		68 000
TOTAL		206 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de St-Pons-La-Calm		Phase 1
Masse d'eau	Tave (11954)	Enjeux	État écologique moyen - NC ERU
Secteur	Commune de St-Pons-La-Calm	Maître d'ouvrage	Commune de St-Pons-La-Calm
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>St-Pons-la-Calm, sur le sous-bassin de la Tave, dénombre 406 résidents permanents (2006) pour une capacité d'accueil touristique réduite de 50 lits ; la population maximale est donc proche de 460 personnes.</p> <p>La commune dispose d'un système d'assainissement collectif sur lequel sont raccordés environ 470 EH en pointe. Ce système a fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du schéma directeur finalisé en 2007.</p> <p>Le réseau de collecte est de type séparatif mais apparaît sensible aux eaux claires parasites permanentes (115 EH par temps sec) et surtout pluviales.</p> <p>La station d'épuration est un décanteur-digesteur suivi d'un lit bactérien créé en 1980. Elle est théoriquement dimensionnée pour 830 EH mais la vérification de sa capacité dans le cadre du schéma directeur confirme un décanteur-digesteur de 420 EH et un lit bactérien de 630 EH.</p> <p>Cet ouvrage apparaît donc en surcharge notamment du fait des eaux claires parasites. Ses rendements épuratoires sont par ailleurs peu satisfaisants bien que la situation se soit largement améliorée depuis la déconnexion en 2003-2004 de la cave coopérative.</p> <p>Le schéma directeur d'assainissement prévoit des travaux sur les réseaux (270 000 €HT pour la suppression des eaux claires parasites) et la création d'une nouvelle station d'épuration de 700 EH pour un coût de 530 000 €HT.</p> <p>La commune devrait débiter les travaux de création de son nouvel ouvrage épuratoire en 2010 (subventions acceptées).</p> <p>En revanche, les investissements sur les réseaux ont été différés à la finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (validation prévue mi-2010) afin de coupler les travaux de voiries / eau / assainissement.</p>			
Description technique			
<p>Il est prévu un budget annuel de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur 2011 - 2013, sur la base du programme inscrit au schéma directeur. Ces travaux seront couplés, par souci de cohérence et d'économie, aux travaux de renouvellement des voiries et du réseau d'eau potable.</p>			

Conditions de réalisation	
Néant	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Création d'une nouvelle station d'épuration	St-Pons-la-Calm	<i>Pour mémoire</i>			
Réhabilitation des réseaux pour suppression des eaux parasites pluviales et permanentes		90 000	90 000	90 000	270 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation des réseaux	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation des réseaux	270 000 €			30%				30%			40%
TOTAL €	270 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Laudun-l'Ardoise		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Tave (11954)	Enjeux	État écologique moyen
Secteur	Commune de Laudun-l'Ardoise	Maître d'ouvrage	Commune de Laudun-l'Ardoise
Lien PDM	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau		5 A 02 5 A 05
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		

Contexte

Laudun compte 5 200 résidents permanents (2004) pour une capacité d'accueil touristique quasi-nulle. La commune possède une station d'épuration de type boues activées créée en 1988 pour une capacité de 6 400 EH ; le rejet se fait dans la Tave. L'étude du système d'assainissement est en cours avec la réalisation du schéma directeur communal.

Ce document n'a pu faire l'objet d'une exploitation. Toutefois le SAT et la DISE précisent que le système d'assainissement est perfectible avec :

- Un réseau particulièrement sensible aux eaux claires notamment pluviales,
- Une station d'épuration qui reçoit 4 000 EH mais qui passe en surcharge par temps de pluie du fait des apports d'eaux claires. Le clarificateur apparaît sous-dimensionné pour une telle charge hydraulique ce qui occasionne des départs de boues au milieu récepteur, la Tave.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Le schéma directeur d'assainissement est en cours. Les anomalies sur le réseau semblent importantes, les conduites problématiques feront l'objet de travaux dans le cadre de la première phase du contrat de rivière. Le schéma directeur n'étant pas finalisé, le budget travaux sur réseaux a été estimé sur la base d'opération similaire sur des communes de taille comparable.

Conditions de réalisation

Finalisation du schéma directeur d'assainissement

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	

Réhabilitation réseaux pour suppression des eaux parasites pluviales et permanentes	Commune de Laudun-L'Ardoise		200 000	200 000	400 000
---	-----------------------------	--	---------	---------	---------

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation des réseaux pour suppression des eaux parasites pluviales et permanentes	2	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation réseaux pour suppression des eaux parasites pluviales et permanentes	400 000			30%				25%			45%
TOTAL €	400 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique	

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Suite à la finalisation du schéma directeur, il pourra être envisagé dans la seconde phase du Contrat de réhabiliter ou de renouveler l'ouvrage d'épuration. Dans un premier un temps, le coût d'une nouvelle station d'épuration de 8 000EH avait été estimé à 2 200 000€. Les travaux de réhabilitation des réseaux devront éventuellement être poursuivis.

Conditions de réalisation

Néant

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Création d'une nouvelle station d'épuration	Commune de Laudun	2 200 000
Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux		400 000
TOTAL		2 600 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Amélioration de l'assainissement collectif de la commune de Bagnols-sur-Cèze	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	La Cèze à l'aval de Bagnols (394b)	Enjeux	Baignade
Secteur	Commune de Bagnols-sur-Cèze	Maîtres d'ouvrage	SABRE/ Commune de Bagnols-sur-Cèze
Lien PDM	Mettre en place / actualiser les SDA, améliorer l'efficacité de la collecte des effluents, adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	5 A 01 5 A 02 5 A 05	
Objectif(s)	Respect des objectifs de bon état des masses d'eau et des exigences liées aux usages de l'eau (AEP, baignade)		
Contexte			
<p>Bagnols-sur-Cèze compte près de 19 000 habitants permanents (2004).</p> <p>Le système d'assainissement communal est composé d'un réseau de collecte en partie unitaire et d'une station d'épuration intercommunale de type boues activées de 35 000 EH construite en 2005.</p> <p>Les communes raccordées à l'ouvrage du SABRE sont actuellement les suivantes : Bagnols, Chusclan, Orsan, Sabran, Tresques (pour partie), St-Nazaire, Vénéjan. Le syndicat prévoit, pour 2010, le raccordement de la commune de St-Gervais.</p> <p>Le hameau de Carmignan (commune de Bagnols-sur-Cèze) dispose d'un système épuratoire qui n'est pas réglementaire et très peu performant. Il est donc prévu d'étudier une solution pour améliorer cet assainissement. Une première solution, le raccordement à la station d'épuration de l'Euze, avait été envisagée. Un problème de servitude de passage la remet en question. Le SABRE va donc étudier une alternative à ce projet, un système spécifique au hameau.</p> <p>L'unité de traitement présente de bons rendements épuratoires bien que des irrégularités de performances aient été constatées pour la pollution phosphorée. La dégradation de la qualité des eaux de la Cèze constatée en aval de Bagnols-sur-Cèze peut provenir au moins autant des dysfonctionnements du réseau que du rejet de la station d'épuration.</p> <p>Une actualisation du schéma directeur d'assainissement de Bagnols-sur-Cèze est prévue pour 2010. Elle devrait déboucher sur un programme conséquent de mise en séparatif du réseau du centre-ville.</p> <p>Il existe 8 postes de relevage et un bassin d'orage sur la commune de Bagnols-sur-Cèze; Ceux-ci sont gérés par le SABRE. Il est prévu de les équiper de télésurveillance. Ceci permettra de surveiller les rejets au milieu par temps de pluie.</p>			
Description technique			
<p>Suite à l'étude sur les profils de baignade, la commune a décidé de commencer par la mise en place de la télésurveillance. Ensuite elle engagera le schéma directeur assainissement qui permettra de définir les travaux nécessaires sur la commune.</p> <p>Un premier chiffrage des travaux prévoyait un investissement de 1,2 M€HT sur 7 ans.</p> <p>L'assainissement du hameau de Carmignan est prévu au cours de la première phase du contrat.</p>			

Conditions de réalisation	
Réalisation du schéma directeur d'assainissement	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Assainissement du hameau de Carmignan	SABRE			200 000	200 000
Schéma directeur	Commune de Bagnols-sur-Cèze		50 000		50 000
Mise en séparatif du centre-ville de Bagnols	Commune de Bagnols-sur-Cèze			150 000	150 000
Télésurveillance des postes de relevage et du bassin d'orage	SABRE/Commune de Bagnols-sur-Cèze	128 000			128 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Assainissement du hameau de Carmignan	2	1	2
Schéma directeur	1	1	1
Mise en séparatif du centre-ville de Bagnols	1	2	2
Télésurveillance des postes de relevage et du bassin d'orage	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Assainissement du hameau de Carmignan	200 000			30%							40%
Schéma directeur	50 000			50%							30%
Mise en séparatif du centre-ville de Bagnols	150 000			30%							50%
Télésurveillance des postes de relevage et du bassin d'orage	128 000			50%							50%
TOTAL €	528 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'habitants raccordés sur un système d'assainissement collectif

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Service d'Assistance Technique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
La poursuite des travaux de mise en séparatif est prévue en phase 2.
Conditions de réalisation
Néant

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en séparatif des réseaux du centre-ville	Commune de Bagnols-sur-Cèze	300 000
TOTAL		300 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non-conformes		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	Particuliers
Lien PDM	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées		5 E 21
Objectif(s)	Améliorer l'assainissement autonome		
Contexte			
<p>La part des populations non raccordées à un système d'assainissement collectif est importante sur le haut bassin et la Cèze moyenne (28%), plus faible sur la basse vallée (9%).</p> <p>La mise en place des SPANC est bien avancée sur le bassin ; les 3/4 des communes ont confié la compétence à une structure intercommunale ; les principales collectivités en charge du contrôle de l'assainissement autonome sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui assure actuellement le rôle de SPANC pour 29 communes du bassin de la Cèze, et probablement bientôt pour 16 communes supplémentaires, – la Communauté de communes de Valcèzard, pour 11 communes, – le SABRE et les 3 SIAEP du sud du bassin (Lussan, St Laurent-la-Vernède, Basse Tave), pour au total 21 communes. <p>Au total une dizaine d'intercommunalités ont pris la compétence SPANC. Les SPANC mis en place par les structures intercommunales sont déjà pour la plupart en activité, sauf sur le SIAEP de Lussan et la Communauté de communes Garrigues actives ; en revanche, les 25 communes qui ont souhaité garder la compétence n'ont pas encore mis en place le service, à l'exception de Génolhac et de 4 communes (St Paul-le-Jeune, St Sauveur-de-Cruzières, St André-de-Cruzières et Malbosc) qui ont conventionné avec le SPANC de la Communauté de communes du Pays des Vans.</p> <p>Le diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome existants est en cours sur les collectivités où la mise en place du SPANC est effective.</p> <p>Une enquête a été menée par le SMAB Cèze pour connaître d'état d'avancement des contrôles et des travaux de mise aux normes des installations. Les résultats obtenus sont partiels : pas de données pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. La Communauté de communes des grands sites des Gorges de l'Ardèche a à peine commencé son activité et on ne dispose là aussi d'aucune donnée.</p> <p>LE SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède est en train de réaliser le diagnostic des systèmes existants.</p> <p>Pour la Communauté de communes du Pays Grand Combien (3 communes concernées : Portes, La Vernarède, Laval-Pradel), les contrôles sont réalisés et les réhabilitations prévues sur 2009 - 2010.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Sur la Communauté de communes de Valcézard, le diagnostic reste à réaliser pour la commune de Saint-André-de-Roquepertuis (prévu fin 2010); au mois de septembre 2010, 237 dispositifs non-conformes ont été recensés sur les 7 communes (La Roque-sur-Cèze, Saint-Michel d'Euzet, Saint-Laurent-de-Carnols, Goudargues, Cornillon, Montclus, St Gervais), sur 349 diagnostics réalisés, soit un taux de non-conformité de 68%. Au troisième programme de réhabilitation est prévue la résorption de 36 points noirs. On prévoit donc la réhabilitation de 36 IAA étalée à hauteur de 8000 € HT / habitation.

Le SABRE a fini les inspections pour les communes de Orsan, Sabran, Saint-Nazaire et Vénéjan. 23 installations posent des problèmes de pollution avérés sur ces communes. Ces réhabilitations sont prévues pour 2011. Pour Bagnols-sur-Cèze, les diagnostics devraient se terminer en 2010. On estime à une soixantaine les installations posant problème.

Conditions de réalisation

On arrête le principe que seuls les IAA non-conformes représentant un risque pour la qualité des milieux aquatiques, du fait de leur situation à proximité d'un cours d'eau ou d'une nappe exploitée pour l'AEP, peuvent être pris en compte dans une opération de réhabilitation groupée inscrite au Contrat de rivière.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur la CC de Valcézard	Particuliers	144 000	144 000		288 000
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur le SABRE	Particuliers	184 000	480 000		664 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur la CC de Valcézard	2	1	2
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur le SABRE	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur la CC de Valcézard	288 000			forfait				10%			
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome sur le SABRE	664 000			forfait				10%*			
TOTAL €	952 000 €										

*hors Bagnols-sur-Cèze

Forfait AE: 2600 € (études & travaux) par installation réhabilitée

Indicateurs de suivi
Nombre et % d'installations d'assainissement autonome conformes ; nombre et % d'IAA non-conformes situés en zone sensible

Partenaires techniques
SPANC

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
En fonction de l'état d'avancement des diagnostics et des opérations de réhabilitation sur la période 2011 - 2013, de nouvelles opérations groupées sur des IAA non-conformes situées en zone sensible pourront être programmées sur la seconde phase du Contrat.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation des installations d'assainissement autonome situées en zone sensible	Particuliers	200 000
TOTAL		200 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles		Phases 1 et 2
Masse d'eau	-		
Secteur	Communes pilotes	Maîtres d'ouvrage	Communes
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles		5 D 27
Objectif(s)	Réduire la contamination liée à l'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles		

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Contexte

Il n'existe pas de données locales sur la contribution des utilisations de pesticides en zone non agricole à la contamination des milieux ; des études ont été menées sur le sujet dans d'autres régions. Les données suivantes sont issues du document « Pesticides - Effets sur la santé et l'environnement » publié par la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) avec les associations du groupe « pesticides » et le soutien notamment de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les pesticides non agricoles représenteraient 2 500 tonnes par an : 1 200 tonnes en espaces verts et 1 300 tonnes en jardins des particuliers, soit moins de 5% des utilisations nationales ; d'autres sources d'informations avancent la valeur de 10%. Il s'agit notamment de désherbants utilisés sur des surfaces imperméables (trottoirs, cours bitumées ou gravillonnées, pentes de garage...). Ces traitements entraînent une pollution quasi systématique des eaux par ruissellement. En revanche, lorsque les produits sont utilisés sur des espaces verts ou des jardins potagers, les taux de transfert sont moins élevés, et plus proches de ceux des phytosanitaires utilisés en zone agricole.

Avec 90 à 95% des usages au niveau national, l'agriculture est la principale responsable de la pollution de l'environnement par les pesticides. Néanmoins, avec 5 à 10 % des usages, les particuliers, les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures pourraient être responsables sur certains secteurs urbanisés de près de 30% de la pollution de l'eau par les pesticides. Ceci est lié d'une part au fait qu'une partie des produits sont utilisés sur des surfaces imperméabilisées et d'autre part au manque de pratiques raisonnées. Les transferts vers les milieux aquatiques sont donc proportionnellement plus importants.

Contribution de l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole (données nationales)

Utilisation des produits phytosanitaires	Quantités de pesticides utilisées	Taux de transfert	Quantité migrant vers les ressources en eau	Part de responsabilité dans la pollution de l'eau
Agriculteurs	80 000 tonnes	3%	2 400 tonnes	71 à 92 %
Particuliers et collectivités	2 500 tonnes	8 à 40 %	200 à 1 000 tonnes	8 à 29 %

Estimation Mce d'après Uipp/Upj/Agence de l'eau Loire-Bretagne

Il est donc important d'agir sur l'ensemble des sources potentielles de contamination par les pesticides, y compris en zones non agricoles, où, de plus, l'utilisation de ces produits n'a pas la justification économique qu'on peut lui trouver pour les activités agricoles.

Description technique
<p>L'opération sera conduite en 3 étapes : la première sera si possible réalisé pendant la première phase du Contrat et les deux autres pendant la seconde phase du Contrat.</p> <p>Un travail de sensibilisation permettra de cibler 3 communes pilotes (si possible parmi les plus importantes du bassin : Bagnols, Saint-Ambroix, Bessèges, Barjac, etc.) sur lesquelles seront alors engagés des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles. Ces plans consistent à établir un état des lieux précis de l'utilisation des produits phytosanitaires (nature des produits, nombre et modalités des traitements), mais aussi du stockage et des pratiques d'élimination des emballages, de rinçage des appareils, etc. Ces études comportent également un travail de digitalisation de l'ensemble des surfaces traitées (voiries, espaces verts), et une analyse des sols permettant d'identifier les zones à risques. Elles aboutissent à des propositions de gestion différenciée des différents types d'espaces et à une définition des moyens techniques et des investissements nécessaires.</p>
Conditions de réalisation
<p>Le Syndicat Mixte ABCèze devra démarcher ses adhérents pour trouver 3 communes pilotes.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réalisation de 3 Plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	Communes		35 000	35 000	70 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réalisation de 3 Plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réalisation de 3 Plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	70 000			50%	15-30%	30%					20-35%
TOTAL €	70 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles réalisés sur le bassin

Partenaires techniques
CIVAM, CNFPT, ENACT, ASTEE, AITF, Agence de l'eau, Conseil général 30, Conseil régional

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Suite à la réalisation de leur plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles par les communes pilotes, un travail de sensibilisation sera effectué auprès des autres communes du bassin versant pour étendre la démarche.

La dernière étape consiste pour les communes qui auront réalisé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles à acquérir le matériel nécessaire et à faire les aménagements utiles : aires de rinçage, broyeur à végétaux, station de compostage, matériel de désherbage mécanique ou thermique, etc.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Sensibilisation des communes à la réduction de l'impact des pesticides en zones non-agricoles	CIVAM Bio/Syndicat Mixte ABCèze	20 000
Aménagement et équipement en matériel des collectivités ayant réalisé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires	Communes	250 000
TOTAL		270 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 1	Assainissement des collectivités et des campings		
Opération	Étude diagnostic de l'état de l'assainissement des structures d'hébergement touristiques		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	SMAB Cèze Gestionnaires des campings
Lien PDM / SDAGE	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées		5 E 21
Objectif(s)	Améliorer la connaissance et les performances de l'assainissement des campings		
Contexte			
<p>La plupart des 70 établissements touristiques (63 campings + 7 centres de vacances) sont installés le long de la vallée de la Cèze, et aussi du Luech, les plus importants étant localisés dans le secteur des gorges de la Cèze. La capacité totale est de près de 18 000 personnes. 36 établissements (53 %), dont les plus gros, représentant une capacité de 10 000 résidents (60%), disposent d'un assainissement autonome (en général fosse + épandage) ; les autres sont raccordés à un système d'assainissement collectif, comme plusieurs campings situés à Allègre, Goudargues ou Méjannes le Clap.</p> <p>Les deux plus gros campings rassemblent chacun près de 2000 personnes ; ils sont situés dans les gorges de la Cèze, à St Privat de Champclos (Domaine de la Sablière) et Méjannes le Clap (la Genèse). Le premier dispose de 3 systèmes d'assainissement autonome (fosse + épandage), pas tout à fait conformes (canalisations trop longues et trop profondes d'où risque de colmatage), mais ces dispositifs seraient actuellement sans impact notable sur le milieu (d'après les résultats disponibles sur la qualité des eaux). Le second est équipé d'une station à boues activées et d'un traitement tertiaire (lit d'infiltration) sous-dimensionné, mais là encore, il ne semble pas y avoir d'impact sensible sur la qualité de l'eau ; quelques améliorations ont été apportées sur ce dispositif d'assainissement ces dernières années.</p> <p>La concentration touristique dans le secteur des gorges constitue une forte pression potentielle sur les milieux aquatiques. Les assainissements autonomes des établissements ne sont pas parfaitement aux normes, et même si en l'état actuel l'impact sur la qualité de l'eau (y compris bactériologique) semble limité, il convient de rester vigilant.</p> <p>Des dégradations de la qualité bactériologique sont parfois observées, par exemple en 2006 à l'aval d'un camping à Aujac ; cependant les contrôles sanitaires de 2007 n'ont pas révélé de problème de contamination lié aux dispositifs d'assainissement des campings.</p> <p>La question du contrôle des dispositifs d'assainissement autonome des campings se pose, d'autant plus que le nombre et la taille des structures en font un enjeu important pour le maintien de la qualité de l'eau. En théorie, elle échoit aux SPANC, et devrait même être prioritaire dans l'action de ces services, compte tenu de l'importance des rejets potentiels. Un soutien des partenaires institutionnels sera sans doute nécessaire pour que ces services, dont la vocation prioritaire est le contrôle des assainissements individuels, puissent disposer des moyens et des compétences adaptés. Les services de Police de l'eau ont une mission de contrôle des campings de plus de 200 EH.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

L'enquête sur l'état d'assainissement des campings concernera tous les campings du bassin de la Cèze non raccordés sur un système d'assainissement collectif. Il s'agira dans un premier temps de mener une enquête auprès des SPANC et des SPE pour faire le point de la connaissance et de la conformité des dispositifs d'assainissement autonome des campings. Les données relatives à chaque établissement seront collectées et rassemblées dans un fichier : localisation, nombre d'emplacements, types d'hébergement (bungalows), descriptif du dispositif d'assainissement, système contrôlé ou pas, résultats du contrôle, types de dysfonctionnements constatés, travaux d'amélioration à prévoir. L'ARS pourra également être consultée pour identifier le cas échéant les campings à l'origine de contaminations bactériologiques des sites de baignade.

Il est possible que tous les établissements n'aient pas encore fait l'objet d'un contrôle de leurs dispositifs d'assainissement autonome par les SPANC ; il s'agira alors d'intervenir auprès des SPANC concernés pour que ces contrôles soient effectués dans un délai d'un an, en ciblant en priorité les établissements les plus importants situés en bord de cours d'eau. Suite à ces contrôles, les résultats de l'enquête seront complétés.

Un programme d'amélioration des dispositifs d'assainissement autonome des campings sera alors défini, sur la base des résultats des contrôles, en hiérarchisant chaque établissement concerné en fonction de l'importance de l'impact potentiel sur la qualité des milieux aquatiques (eaux superficielles et nappes).

L'enquête sera à priori réalisée en interne par le SMAB Cèze, en s'appuyant sur les partenaires techniques (SPE) et les collectivités ayant pris la compétence SPANC.

Conditions de réalisation

--

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Enquête sur l'état d'assainissement des campings équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	SMAB Cèze		En interne		

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Enquête sur l'état d'assainissement des campings équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	1	2	2

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Enquête sur l'état d'assainissement des campings équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	S.O.										
TOTAL €	S.O.										

Indicateurs de suivi
Nombre, capacité et % de structures d'hébergement équipées d'un dispositif d'assainissement contrôlé et conforme ou non conforme

Partenaires techniques
SPE, SPANC, Fédération Régionale des structures d'hébergement touristiques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Mise en œuvre du programme d'amélioration de l'assainissement des campings, en fonction des travaux identifiés suite aux contrôles des établissements par les SPANC et/ou les SPE. Les travaux seront bien sûr réalisés à la charge des structures d'hébergement. Un travail d'animation devra être mené pour informer les gestionnaires des établissements et les inciter à améliorer leurs dispositifs d'assainissement. Cette animation pourra être réalisée par la Fédération Régionale des structures d'hébergement touristique, en partenariat avec le SMAB Cèze et l'appui du SPE (courrier du SPE demandant la mise aux normes).

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Programme d'amélioration de l'assainissement des campings	Structures d'hébergement touristique	<i>A définir</i>

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 2	Réduction des pollutions d’origine agricole		
Opération	Action sur les pollutions diffuses phytosanitaires d’origine agricole		Phases 1 et 2
Masse d’eau	Cèze à l’aval du ruisseau de Malaygue (394a, 394b, 395), Tave (11954)		
Secteur	Zones agricoles du bassin	Maîtres d’ouvrage	SMABCèze/Chambre d’agriculture/ Communautés de communes/ Agriculteurs
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		5 D 27
Objectif(s)	Mieux connaître et maîtriser l’impact des activités agricoles		
Contexte			
<p>Les activités agricoles représentent environ un quart de la surface du bassin de la Cèze. Plus de la moitié de cette surface est occupée par les vignes, principalement située à l’aval du bassin versant sur les formations alluviales récentes. La plaine de Barjac est elle aussi majoritairement dédiée à l’agriculture. Les autres cultures présentes sur le bassin sont les céréales, oléagineux, vergers et légumes.</p> <p>En aval, dans les secteurs de la Tave et de la Basse Cèze, la viticulture est la première activité agricole ; elle représente environ 70% des terres agricoles. Les vergers occupent aussi une partie des terres.</p> <p>Le secteur de l’aval des Gorges a une agriculture plus équilibrée avec un tiers de vignes et de surfaces fourragères. Les bassins de l’Auzonnet et de la moyenne Cèze accueillent la polyculture et les grandes cultures. Le haut bassin est le lieu de l’élevage ; les surfaces fourragères y représentent plus de 90% de la SAU.</p> <p>Il existe peu de données sur le niveau de contamination des cours d’eau par les pesticides ; les résultats disponibles attestent néanmoins de la présence de pesticides dans la Cèze à l’aval du bassin (station de Chusclan).</p> <p>Le contrôle des eaux captées pour l’AEP fournit d’autres indications sur la contamination par les pesticides. Elle concerne 12 UGE (Unité de Gestion de l’AEP) et une trentaine de communes du bassin ; les concentrations peuvent dépasser les normes sur plusieurs secteurs du bassin (les teneurs restent cependant généralement proches des seuils) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ à l’amont sur Génolhac (prises AEP en eau de surface), Peyremale et Robiac-Rochessadoules (aquifère karstique de la bordure des Cévennes) ; ○ secteur du SIVOM Cèze-Auzonnet (nappe alluviale, éocène) ; ○ secteur de Lussan - Verfeuil (karst Urgonien notamment) ; ○ St Gervais, St Michel d’Euzet et Sabran (formations Crétacé basse vallée) ; ○ bassin de la Tave (formations Crétacé et nappe alluviale). <p>Ces informations montrent que les cours et les nappes alluviales et aussi les autres formations aquifères du bassin peuvent être affectés par la présence de pesticides ; si les taux mesurés sont le plus souvent en limite des seuils acceptables, ils révèlent néanmoins un impact des activités agricoles sur la qualité des eaux, qu’il est nécessaire de mieux cerner.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

En premier lieu, il s'agira d'établir un bilan initial de l'agriculture sur le bassin versant; Pour cela une **étude générale de connaissance du contexte agricole sur le bassin** de la Cèze sera réalisée.

Cette étude aura pour objectif de caractériser l'agriculture sur le bassin versant, ses acteurs, ses enjeux socio-éco à court et moyen termes.

Pour cela, elle détaillera la population agricole, les orientations technico-économiques et leur évolution, les zones homogènes, les poids économiques, les enjeux socio-économiques, les filières agricoles et opérateurs locaux.

Elle permettra également de faire le point sur les différentes problématiques liant le milieu agricole et la gestion de l'eau, à savoir les pollutions agricoles diffuses, la gestion de la ressource, la gestion des milieux naturels et la biodiversité.

Cette étude se fera en concertation avec le monde agricole.

Ce bilan amènera à la création d'un comité de pilotage « agriculture » qui travaillera à la définition d'actions pour la seconde partie du contrat.

Les **diagnostics de territoire agricole** comprennent sur un territoire donné, un état des lieux cartographiques et statistique des pratiques agricoles (culturelles, fossés, pollutions ponctuelles,...) et un programme d'actions (investissements, changements de pratiques, aménagements linéaires et paysagers,...).

Les **diagnostics de territoire environnemental** permettront de mettre en avant définir la vulnérabilité intrinsèque des milieux.

Pour les milieux sensibles (par exemple les cours d'eau tels que la Cèze ou la Tave, et leur nappe alluviale), on pourra prévoir une étude sur la qualité actuelle des eaux et une étude hydrogéologique et hydrologique des transferts de polluants.

L'étude sera basée sur la méthode nationale du CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement) et son adaptation régionale par la CERPE. Cette méthode met en œuvre un jugement expert sur l'influence du milieu physique et de la typologie des milieux vis-à-vis de la circulation de l'eau et de l'alimentation des ressources sur les transferts de produits phytosanitaires. Il s'agit de déduire les voies de circulation de l'eau en fonction des conditions de milieu.

Ainsi, le ruissellement de surface est notamment dépendant de la texture du sol et de la pente. La méthode s'appuie sur un traitement SIG et permet d'obtenir une carte de vulnérabilité des eaux de surface. En ce qui concerne la vulnérabilité des eaux souterraines, on peut utiliser directement la carte produite par la CERPE sur l'ensemble de la région LR.

Il s'agit ensuite de croiser les cartes de vulnérabilité avec les données relatives à l'occupation des sols et aussi de prendre en compte les pratiques, à l'aide d'une enquête auprès des représentants de la profession agricole : nature des substances actives utilisées et modalités de traitement en fonction des types de cultures et des secteurs géographiques. Un indicateur de dangerosité des pratiques par type de culture est alors intégré.

Au final, l'étude devra aboutir à des cartes de risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines par les produits phytosanitaires.

L'étude devra aussi proposer des pistes pour réduire les risques existants, en ciblant les secteurs les plus vulnérables, compte tenu notamment de l'usage AEP.

- les actions du programme agricole réduction phytosanitaires sur la basse Cèze et la Tave en fonction des outils financiers du moment
- la déclinaison de l'étude générale prévue en phase 1.

Conditions de réalisation	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude générale de connaissance du contexte agricole	Chambre d'agriculture du Gard/SMAB Cèze	100 000			100 000
Diagnostics de territoire agricole et animation (Basse Cèze et Tave)	Chambre d'Agriculture du Gard	30 000	30 000	30 000	90 000
Diagnostics de territoire environnemental (Basse Cèze et Tave)	SMABCèze	40 000			40 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude générale de connaissance du contexte agricole sur le bassin de la Cèze	1	1	1
Diagnostics de territoire agricole et animation (Basse Cèze et Tave)	1	1	1
Diagnostics de territoire environnemental (Basse Cèze et Tave)	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de connaissance du contexte agricole	100 000			50%							50%
Diagnostics de territoire agricole et animation (Basse Cèze et Tave)	90 000			50%	20%						30%
Diagnostics de territoire environnemental (Basse Cèze et Tave)	40 000			80%							20%
TOTAL €	230 000€										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Agence de l'Eau, DDTM, DREAL

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans la seconde phase du contrat, on peut envisager plusieurs types d'actions:

- Suite à l'animation de et la sensibilisation faite par la Chambre d'Agriculture en phase 1, un programme d'action de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire sera défini et pourra donc être mis en place,
- Le comité de pilotage réunis en particulier en phase 1 pourra également proposer des actions pour la seconde phase du contrat.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Programme agricole réduction phytosanitaires sur la basse Cèze et la Tave	CA 30 /Caves coopératives	80 000
Actions prévues par le comité de pilotage	A définir	A définir
TOTAL		80 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 2	Réduction des pollutions d'origine agricole		
Opération	Réduction des risques de pollution ponctuelle d'origine agricole		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue (394a, 394b, 395), Tave (11954)		
Secteur	Zones agricoles du bassin	Maîtres d'ouvrage	Communes
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		5 D 01
Objectif(s)	Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture, mais aussi l'arboriculture et les cultures intensives		
Contexte			
<p>⇒ Le SMABCèze a exploité les données issues de la Chambre d'agriculture du Gard, des questionnaires des communes et d'investigations de terrain pour établir un bilan sur les bornes de remplissage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires. D'après cette enquête, on comptabilisait (en 2007) 109 bornes de remplissage réparties sur 31 communes, toutes situées dans le secteur viticole de la basse vallée. Ces bornes servent en théorie uniquement au remplissage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires. L'arrêté du 12 septembre 2006 précise leurs conditions d'utilisation et préconise notamment l'installation de dispositifs anti-débordements et anti-retour.</p> <p>Depuis, des actions de mise aux normes ont déjà été réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture du Gard. En réalité, ces actions ne consistent généralement pas à réhabiliter les points existants. Une réflexion est menée à l'échelle de chaque commune, de façon à bien étudier les besoins et à définir le nombre et l'emplacement des stations de remplissage. Le plus souvent, de nouvelles stations sont créées, et les anciennes sont supprimées ; in fine, le nombre total de bornes de remplissage diminue ; le nombre final sur l'ensemble de la zone viticole du bassin de la Cèze sera à terme de l'ordre de 60.</p> <p>Les opérations sont achevées ou en cours sur 17 communes de la basse vallée. La Chambre d'Agriculture estime que les actions de rénovation des stations de remplissage vont durer au moins jusqu'à fin 2012, voire fin 2013 pour le bassin de la Cèze.</p> <p>⇒ En ce qui concerne les aires de lavage des pulvérisateurs, il n'en existe aucune sur le bassin ni d'ailleurs sur tout le département du Gard. Des projets existent, mais qui sont tous actuellement bloqués en attente de l'éventuel classement au titre des ICPE de ce type d'installation. Aucun projet n'existe sur le bassin de la Cèze.</p> <p>⇒ En ce qui concerne les aires de lavage des machines à vendanger, il n'existe pas de recensement. L'Agence de l'eau signale l'existence d'une aire à Chusclan (raccordée sur la station d'épuration de la cave coopérative) et une à Saint Victor-La-Coste, qui rejetterait directement au milieu naturel.</p> <p>La Chambre d'Agriculture du Gard a peu avancé sur la question ; elle considère prioritaires les aires de remplissage et lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires, compte tenu de la dangerosité de ces produits pour les utilisateurs et les milieux aquatiques. Des projets ont vu le jour dans le département de l'Hérault, notamment à Olonzac, qui peuvent fournir des retours d'expérience. Là encore les contraintes sont liées au coût élevé pour les communes (Olonzac : 250 000 € pour 5 aires contiguës) ; en période de vendanges, toutes les machines doivent être lavées tous les soirs : il est donc nécessaire que les installations permettent le lavage simultané de plusieurs machines.</p> <p>Dans le Gard, la Chambre d'Agriculture estime que ces aires devraient être aménagées sur les sites des caves coopératives. On peut remarquer que ces installations coûteuses ne sont utilisées que pendant la période de vendanges, c'est-à-dire guère plus d'un mois par an.</p>			

La première étape est sans doute de mener une réflexion concertée entre les viticulteurs (pour analyser les pratiques actuelles et les risques pour le milieu), les caves coopératives, la Chambre d'Agriculture, les communes et les partenaires financiers potentiels, dont l'Agence de l'eau.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

⇒ D'après le point établi avec la Chambre d'Agriculture du Gard en avril 2010, il resterait 15 stations de remplissage à rénover ou recréer sur 8 communes (voir liste ci-après). Le coût moyen d'une station, intégrant l'adduction d'eau, le génie civil et la station elle-même est de 15 000 € HT.

⇒ Pour les aires de lavage des pulvérisateurs, une réflexion est à mener pour évaluer les besoins sur le bassin de la Cèze, chercher des maîtres d'ouvrage potentiels (communes ou intercommunalités), et étudier la faisabilité technico-financière de ces dispositifs.

⇒ Pour les aires de lavage des machines à vendanger, il est nécessaire dans un premier temps de recenser les équipements existants, en précisant les modalités de rejet des effluents et les milieux concernés, et si possible en indiquant l'existence d'un impact éventuel. Pour ce faire, des enquêtes de terrain doivent être réalisées pendant la période des vendanges.

Conditions de réalisation

Lorsque pour une commune le projet de rénovation des stations de remplissage est établi, les nouvelles bornes sont créées, et la commune s'engage à supprimer les anciennes bornes. La fermeture des anciennes bornes devrait néanmoins être vérifiée.

La Chambre d'Agriculture estime qu'il faut que ces installations soient subventionnées à minima à 60% pour que les projets aboutissent.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Nombre de stations de remplissage des pulvérisateurs à rénover					
2	GOUDARGUES	30 000			30 000
1	ORSAN	15 000			15 000
2	POUGNADORESSSE		30 000		30 000
1	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET			15 000	15 000
TOTAL : 6 stations					90 000
Analyse des besoins et de la faisabilité technico-financière en vue d'aménager 5 à 6 aires de lavage de pulvérisateurs	Chambre d'Agriculture	En interne			
Recensement des aires de lavage des machines à vendanger	SMAB Cèze			En interne	

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
GOUDARGUES	1	1	1
ORSAN	1	1	1
POUGNADORESSE	1	2	2
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1	2	2
Analyse en vue d'aménager des aires de lavage de pulvérisateurs	1	1	1
Recensement des aires de lavage des machines à vendanger	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Rénovation des stations de remplissage	90 000	30%			30%			20%			20%
TOTAL €	90 000 €										

Indicateurs de suivi	
Nombre et % de bornes de remplissage aux normes	

Partenaires techniques	
Chambre d'Agriculture du Gard, caves coopératives, Agence de l'eau, DDTM	

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>	
Description technique	
<p>A terme, il serait souhaitable que quelques aires de lavage de pulvérisateurs soient installées, suite à l'analyse des besoins effectuée en phase 1 du Contrat de rivière ; le besoin pour le bassin de la Cèze peut être évalué à 5 ou 6 stations pour l'ensemble du secteur viticole. Une des difficultés est liée au coût élevé de ces dispositifs : de l'ordre de 150 000 € (études comprises). On fait l'hypothèse que 3 stations pourraient être mises en place sur la seconde phase du Contrat de rivière.</p> <p>On peut également prévoir en phase la poursuite des réhabilitations de stations de remplissages (sur Codolet, Issirac, La Bastide d'Engras, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Nazaire par exemple). Ceci représenterait 7 stations.</p>	

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Rénovation des stations de remplissage	Communes	105 000
Installation de 3 aires de lavage de pulvérisateurs de produits phytosanitaires sur le secteur viticole de la basse vallée	Communes	450 000
TOTAL		555 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 2	Réduction des pollutions d'origine agricole		
Opération	Amélioration de l'assainissement des caves particulières		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue (394a, 394b, 395), Tave (11954)		
Secteur	Secteur viticole de la basse vallée	Maîtres d'ouvrage	Caves particulières
Lien PDM	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou productions agroalimentaires		5 E 17
Objectif(s)	Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture, mais aussi l'arboriculture et les cultures intensives		
Contexte			
<p>Le SMAB Cèze a réalisé une synthèse sur les caves particulières du bassin de la Cèze, à partir essentiellement du bilan de l'Agence de l'eau RMC, d'un questionnaire aux communes et des schémas communaux d'assainissement.</p> <p>Ce travail a permis de recenser 133 caves particulières. La très grande majorité est située sur le bassin aval de la Cèze et sur le bassin de la Tave, la commune de Sabran comptant à elle seule 25 caves particulières. Les productions connues sont évaluées au total à près de 180 000 hl. Il convient de préciser que ce type d'activités est très fluctuant : des caves apparaissent et d'autres disparaissent, les productions peuvent être très variables d'une année sur l'autre.</p> <p>D'après ce bilan 39 caves (soit 29 %) évacuent leurs effluents selon des modalités conformes (en général par épandage). Pour les autres, les modalités d'évacuation ne sont le plus souvent pas connues ; il est probable que la plupart du temps, les effluents sont directement rejetés au milieu naturel. Ces 39 caves produisent environ 75 000 hl ; par conséquent 58 % des effluents produits par 94 caves particulières restent à traiter.</p> <p>On rappelle qu'un contrat avait été conclu entre la Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants et l'Agence de l'eau RMC qui permettait des aides financières aux caves particulières pour mettre en œuvre un traitement de leurs effluents avant fin 2006 ; parallèlement, un arrêté préfectoral leur faisait obligation de traiter leurs rejets avant cette échéance.</p> <p>Le bilan de cette opération sur le bassin de la Cèze s'est avéré décevant : 25 établissements seulement ont fait l'objet d'une demande d'aide ; de plus, tous les projets n'ont pas abouti (dossiers constitués mais travaux jamais réalisés pour certaines caves).</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

On ne dispose pas d'informations complètes sur les modalités d'assainissement actuelles des caves particulières et encore moins sur l'impact de leurs rejets sur les milieux aquatiques. Il n'est donc pas possible en l'état actuel d'établir un programme d'actions précis et priorisé.

Par ailleurs, le bilan mitigé de l'opération de 2006 conduit à mettre en avant l'importance de l'animation auprès des propriétaires des caves et aussi des communes concernées.

Il faudrait en premier lieu cibler des sous-bassins ou secteurs prioritaires, du fait de la vulnérabilité des cours d'eau (très faibles débits à l'étiage, problèmes de qualité) ; il pourrait être intéressant de travailler en priorité sur le bassin de la Tave, où se trouve un grand nombre de caves particulières.

Une enquête auprès des communes a déjà été menée par le SMAB Cèze, qui fournit les informations sur les modalités de rejet des effluents produits par les caves. Pour celles qui rejettent leurs effluents dans le réseau d'assainissement collectif, si le raccordement n'occasionne pas de dysfonctionnement de l'ouvrage collectif de traitement, le rejet doit être autorisé (au titre de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique) et la commune devra établir une convention de raccordement avec le propriétaire de la cave.

Dans un second temps, une visite des établissements pour lesquels la destination des rejets n'est pas connue sera réalisée ; on pourra cibler prioritairement les caves ayant des productions importantes situées non loin des cours d'eau. Cette visite permettra de connaître la destination des effluents et d'évaluer l'impact sur les milieux aquatiques ; elle visera aussi à informer le propriétaire de ses obligations en matière d'assainissement et des aides financières dont il peut bénéficier dans le cadre du Contrat de rivière.

Les coûts des aménagements sont très variables d'un établissement à l'autre, entre 5000 et 30 000 € HT, on a retenu une moyenne de 15 000 € par cave. La solution technique la plus fréquemment retenue est l'évacuation par épandage des effluents préalablement stockées.

Il ne paraît pas réaliste d'envisager de traiter 100% des effluents restant à traiter sur la durée du Contrat. On fixe un objectif de 5 projets par an de 2012 à 2015. La première année du Contrat sera consacrée à l'animation et à la régularisation éventuelle des caves raccordées aux réseaux d'assainissement collectif. L'animation devra se poursuivre sur toute la durée du Contrat.

Conditions de réalisation

L'amélioration de l'assainissement des caves particulières dépendra en premier lieu du travail d'animation qui sera mené sur le terrain, auprès des communes concernées et des propriétaires des caves. C'est un travail long qui nécessiterait 20 à 25% du temps d'un chargé de mission sur la durée du Contrat.

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Enquêtes auprès des communes, visites des établissements, animation, assistance pour le montage des dossiers de demande d'aide	Fédération Vignerons indépendants	14 000	14 000	14 000	42 000
Mise en œuvre de dispositifs d'assainissement autonome, avec un objectif de 5 projets/an	Caves particulières		75 000	75 000	150 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Enquêtes auprès des communes, visites des établissements, animation, assistance pour le montage des dossiers de demande d'aide	1	1	1
Mise en œuvre de dispositifs d'assainissement autonome	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Enquêtes auprès des communes, visites des établissements, animation, assistance pour le montage des dossiers de demande d'aide	42 000			50%							50%
Mise en œuvre de dispositifs d'assainissement autonome	150 000			30%*				10%			60%
TOTAL €	192 000 €										

* Taux bonifié à 50% pour les TPE
Epanchage sur bambous : montant plafond du projet de 20 000€

Indicateurs de suivi
Nombre et % de caves particulières équipées d'un dispositif de traitement autonome conforme ; production en hl traitée et % correspondant de la production totale des caves particulières

Partenaires techniques
Communes, Agence de l'eau, DDSV, ONEMA, SPE

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Après le bilan de mi-parcours, les ambitions pour la seconde phase du Contrat pourront être revues à la hausse ou à la baisse, en fonction des résultats déjà obtenus. A ce stade, on prévoit de réaliser en 2014- 2015 5 projets par an.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Animation, assistance pour le montage des dossiers de demande d'aide	Fédération Vignerons indépendants	28 000
Mise en œuvre de dispositifs d'assainissement autonome, avec un objectif de 5 projets/an	Caves particulières	150 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 2	Réduction des pollutions d'origine agricole		
Opération	Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et promotion de techniques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et leurs usages		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Zones agricoles du bassin	Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles		5 D 27
	Exploiter les parcelles en agriculture biologique		5 D 05
Objectif(s)	Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture		
Contexte			
<p>Les activités agricoles représentent environ un quart de la surface du bassin de la Cèze. Plus de la moitié de cette surface est occupée par les vignes, principalement située à l'aval du bassin versant sur les formations alluviales récentes. La plaine de Barjac est elle aussi majoritairement dédiée à l'agriculture. Les autres cultures présentes sur le bassin sont les céréales, oléagineux, vergers et légumes.</p> <p>En aval, dans les secteurs de la Tave et de la Basse Cèze, la viticulture est la première activité agricole ; elle représente environ 70% des terres agricoles. Les vergers occupent aussi une partie des terres.</p> <p>Le secteur de l'aval des Gorges a une agriculture plus équilibrée avec un tiers de vignes et de surfaces fourragères. Les bassins de l'Auzonnet et de la moyenne Cèze accueillent la polyculture et les grandes cultures. Le haut bassin est le lieu de l'élevage ; les surfaces fourragères y représentent plus de 90% de la SAU.</p> <p>Il existe peu de données sur le niveau de contamination des cours d'eau par les pesticides ; les résultats disponibles attestent néanmoins de la présence de pesticides dans la Cèze à l'aval du bassin (station de Chusclan).</p> <p>Le contrôle des eaux captées pour l'AEP fournit d'autres indications sur la contamination par les pesticides. Elle concerne 12 UGE (Unité de Gestion de l'AEP) et une trentaine de communes du bassin ; les concentrations peuvent dépasser les normes sur plusieurs secteurs du bassin (les teneurs restent cependant généralement proches des seuils) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'amont sur Génolhac (prises AEP en eau de surface), Peyremale et Robiac-Rochessadoules (aquifère karstique de la bordure des Cévennes) ; - secteur du SIVOM Cèze-Auzonnet (nappe alluviale, éocène) ; - secteur de Lussan - Verfeuil (karst Urgonien notamment) ; - St Gervais, St Michel d'Euzet et Sabran (formations Crétacé basse vallée) ; - bassin de la Tave (formations Crétacé et nappe alluviale). <p>Ces informations montrent que les cours et les nappes alluviales et aussi les autres formations aquifères du bassin peuvent être affectés par la présence de pesticides ; si les taux mesurés sont le plus souvent en limite des seuils acceptables, ils révèlent néanmoins un impact des activités agricoles sur la qualité des eaux.</p> <p>Toutes les communes desservent une eau conforme vis-à-vis des nitrates (< 50 mg/l) ; 2 captages - à St Gervais et Brouzet-les-Alès - ont des concentrations relativement élevées, comprises entre 25 et 50 mg/l.</p> <p>La qualité des cours d'eau du bassin, là où elle est connue, est bonne vis-à-vis des nitrates.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)	
Description technique	
<p>Une action de promotion de l'agriculture biologique, en particulier en secteur viticole ; cette action pourra être réalisée par l'appui du CIVAMBIO ; elle pourra aussi utiliser l'exemple du projet de la cave coopérative de St Gély - Cornillon, visant le développement de la viticulture biologique. L'action consistera dans un premier temps en des réunions organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part en partenariat avec les caves coopératives (une dizaine de caves à sélectionner), visant les adhérents des caves ; - d'autre part en partenariat avec les communes, ciblant les propriétaires de caves particulières (une dizaine de communes à sélectionner). <p>Dans un second temps, des actions de conseil direct auprès des viticulteurs intéressés seront réalisées.</p>	
Conditions de réalisation	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Action de promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	Chambre d'Agriculture du Gard	<i>Pour mémoire</i>			
Action de promotion de l'agriculture biologique	CIVAM Bio		10 000	10 000	20 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Action de promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	1	1	1
Action de promotion de l'agriculture biologique	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Action de promotion des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	S.O										
Action de promotion de l'agriculture biologique	20 000			0-50%							50-100%
TOTAL €	20 000 €										

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions et nombre d'agriculteurs « touchés »

Partenaires techniques

CIVAM, Communes, Agence de l'Eau, groupements d'exploitants, caves coopératives

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Suite aux actions de promotion de l'agriculture biologique, il sera éventuellement possible de faire émerger des projets de développement, en particulier autour de quelques caves coopératives. Le CIVAMBIO sera le partenaire privilégié pour aider à la définition et au montage de ces projets. A noter que pour mettre en place des projets économiquement viables, il est souhaitable que les caves coopératives se regroupent.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Projets de développement de la viticulture biologique	Caves coopératives et viticulteurs	<i>non chiffrable à ce stade</i>

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 3	Sécurisation qualitative de l’AEP et des eaux de baignades		
Opération	Procédures réglementaires de protection des captages et travaux de protection des captages		Phases 1 et 2
Masse d’eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d’ouvrage	Communes
Lien PDM	Achever la mise en place des périmètres de protection des captages		5 E 04
Objectif(s)	Achèvement des procédures réglementaires de mise en place des périmètres de protection des captages AEP		
Contexte			
<p>Le Plan Santé a fixé un objectif de régularisation des procédures réglementaires de protection des captages AEP publics d’ici fin 2010. Ces procédures accusent du retard et ne pourront certainement pas être achevées pour cette échéance. La dynamique du Contrat de rivière devra être mise à profit pour accélérer autant que possible les régularisations.</p> <p>Sur les 160 captages du bassin de la Cèze, une 60aine ne dispose pas de DUP.</p>			
Description technique			
<p>L’ARS mène en moyenne sur le bassin 3 régularisations par an ; il est donc prévu la régularisation réglementaire de 15 captages entre 2011 et 2015, ainsi que la mise en œuvre des travaux de protection pour ces captages.</p> <p>Les coûts pris en compte pour le chiffrage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 18 000 € / captage pour la procédure, intégrant les études préalables, les analyses d’eau, l’avis de l’hydrogéologue agréé et la constitution du dossier réglementaire ; – 30 000 € / captage pour les travaux de protection (mise en œuvre des mesures de protection dans les périmètres de protection : reprise du captage et matérialisation du PPI, etc.). 			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d’ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Procédures réglementaires de protection des captages AEP	Communes	54 000	54 000	54 000	162 000
Travaux de protection des captages AEP	Communes	90 000	90 000	90 000	270 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Procédures réglementaires de protection des captages AEP	1/2*	1	1
Travaux de protection des captages AEP	1/2*	1	1

* Priorité si la commune prévoit des travaux de réhabilitation de réseaux, Priorité 2 dans le cas contraire

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Procédures réglementaires de protection des captages AEP	162 000			forfait*				forfait*	Complément de l'Agence à 70%		
Travaux de protection des captages AEP	270 000			50%				20%	30%*		20-30%
TOTAL €	432 000 €										

*Forfait AE: 6600 € par PPR

*forfait CG30: 3400 € par PPR

*CG48: maximum, en fonction du prix de l'eau

Indicateurs de suivi
Nombre et % de captages AEP publics avec DUP sur le bassin de la Cèze
Nombre et % de captages où les travaux de protection ont bien été réalisés

Partenaires techniques
Conseil général 30, ARS

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
On prévoit de garder le rythme de 3 régularisations de protection de captages par an.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Procédures réglementaires de protection des captages AEP	Collectivités	108 000
Travaux de protection des captages AEP	Collectivités	180 000

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 3	Sécurisation qualitative de l’AEP et des eaux de baignades		
Opération	Programmes d’actions dans les aires d’alimentation des captages		Phases 1 et 2
Masse d’eau	Cèze du ruisseau de Malaygue à l’amont de Bagnols (394a, 395)		
Secteur	St Marcel-de-Careiret - Cornillon	Maîtres d’ouvrage	Communes
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		5 D 01
Objectif(s)	Restauration de la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable et en particulier réduction des contaminations par les produits phytosanitaires		
Contexte			
<p>Il n’y a pas de captage prioritaire au titre du SDAGE et du Grenelle de l’Environnement dans le bassin de la Cèze. Néanmoins, l’exploitation par l’ARS des contrôles de qualité des eaux distribuées (bilan 2007-2009) montre que la contamination par les produits phytosanitaires concerne 13 UGE (Unité de Gestion de l’AEP) du bassin. Ces problèmes sont liés principalement aux cultures viticoles, dominantes sur l’aval du bassin et présentes aussi sur la moyenne vallée.</p> <p>Pour la plupart des captages concernés, les dépassements sont très peu fréquents (1 à 2 sur 2007 - 2009), et les concentrations dépassent généralement peu les seuils. Trois captages sont plus contaminés ; il s’agit des captages de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cornillon, 850 habitants + 1150 saisonniers, forage Laffont F1 : 5 mesures supérieures à 0,1 µg/l ; – St Marcel-de-Careiret, 620 habitants + 150 saisonniers, forage de Rieutort : 26 mesures supérieures à 0,1 µg/l ; – St Gervais (source des Célettes). <p>La source du hameau des Célettes à St Gervais va être abandonnée.</p> <p>L’action réglementaire se concentre dans un premier temps sur les captages prioritaires au titre du Grenelle et du SDAGE. D’autres captages pourront être inscrits dans le programme départemental en fonction de leur situation (dépassement taux de potabilité et population desservie). Dans le Gard ce programme est conduit par le Comité Départemental de l’Eau (CDE) au travers de son groupe de travail spécialisé : le GEPOD.</p> <p>En partenariat avec la Chambre d’Agriculture, l’Agence de l’eau RMC, le CG 30, l’ARS, la DREAL et les syndicats de bassin, une mission sur le terrain (MECAF) a été mise en place depuis 2007, qui consiste à assister les collectivités dans le déroulement de la procédure.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Le captage de St Marcel-de-Careiret est de loin le plus contaminé par les produits phytosanitaires. Il est donc proposé la mise en œuvre d'une démarche de protection sur l'aire d'alimentation de ce captage, en référence à la circulaire du 30 mai 2008 (relative à la mise en application du décret n 2007- 882 du 14 mai 2007, relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et modifiant le code rural, codifié sous les articles R. 114-1 à R. 114-10). Selon la volonté des acteurs locaux, la démarche pourra être menée exclusivement dans un cadre partenarial et contractuel, ou bien en s'appuyant sur le dispositif réglementaire (arrêté préfectoral de définition de la ZPAAC).

Une démarche similaire pourra être engagée sur le forage de Cornillon, si la contamination persiste en 2010 et 2011.

Des CCTP type ont été élaborés pour les études à réaliser ; ces études doivent comporter :

- la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et la caractérisation de la ressource ;
- l'analyse de la vulnérabilité intrinsèque sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage ;
- l'analyse des risques de contamination du captage ;
- la réalisation de diagnostics territoriaux et agricoles et l'établissement du programme d'actions ;
- la définition des modalités de suivi du programme d'actions.

Conditions de réalisation

Mobilisation des Maîtres d'ouvrage. Nécessité d'un travail d'animation auprès des élus et surtout des agriculteurs ; si la collectivité maître d'ouvrage ne peut assurer le travail d'animation (ce qui est probable), il doit être pris en charge par une autre structure (SMAB Cèze ? MECAF ?).

L'accompagnement technique auprès des collectivités AEP, notamment pour l'élaboration des CCTP et le suivi des études, est assuré par la MECAF.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation captage de St Marcel de Careiret	Commune		40 000		40 000
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation captage de Cornillon	Commune			40 000	40 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation du captage de St Marcel de Careiret	1	2	2
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation du captage de Cornillon	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation du captage de St Marcel de Careiret	40 000			80%				10%			10%
Élaboration d'un programme d'actions dans l'aire d'alimentation du captage de Cornillon	40 000			80%				10%			10%
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre de dépassements des limites de qualité relatives aux pesticides dans les eaux destinées à l'AEP

Partenaires techniques
Agence de l'eau, DDTM, DREAL, ARS, SMAB Cèze, Conseil général 30, Chambre d'Agriculture du Gard

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
A l'issue des études, le programme d'actions dans l'AAC sera mis en œuvre. La circulaire du 30 mai 2008 indique les exemples de mesures et d'actions envisageables. Les coûts des travaux ne peuvent pas être connus avant la réalisation des études.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages	Communes	A définir

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 3	Sécurisation qualitative de l’AEP et des eaux de baignades		
Opération	Réalisation du profil des eaux de baignade		Phase 1
Masses d’eau	Cèze (398, 396, 395, 394a, 394b), Luech (400c), Auzonnet (397), Ganière (399)		
Secteur	Points de baignades	Maîtres d’ouvrage	Collectivité/gestionnaires de baignade
Lien PDM	Mettre en place un dispositif d’alerte et de gestion des pollutions accidentelles		5 F 09
Objectif(s)	Sécuriser les points de baignade en terme de santé publique		
Contexte			
<p>En application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et de ses textes de transposition, le profil de chaque eau de baignade doit être établi pour la première fois avant le 1er décembre 2010.</p> <p>Ces profils doivent être établis par les responsables d’eaux de baignade, qu’elles soient publiques ou privées.</p> <p>Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d’avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d’affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution.</p> <p>La Commune de Bagnols-sur-Cèze a d’ores et déjà réalisé le profil de ses baignades.</p> <p>Les communes de la moyenne vallée (Saint-Ambroix, Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Denis, Rivières, Rochegude, Tharoux, Méjannes-le-Clap, Saint-Privat-de-Champclos) se sont regroupées pour réaliser également leurs profils de baignade. Cette étude est en cours.</p>			
Description technique			
Il reste 20 baignades recensées par l’ARS dont le profil n’est pas réalisé.			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d’ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Profils de baignade	Collectivités	80 000			80 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Profils de baignade	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Profils de baignade	80 000			50%				0-15%			35-50%
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi	
Nb de baignade disposant d'un profil	

Partenaires techniques	
ARS, Agence de l'Eau	

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 4	Suivi - évaluation de l'état des cours d'eau		
Opération	Suivi de l'état écologique et chimique des cours d'eau		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	CG 30, AERMC
Lien PDM	Contribution à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de bon état		
Objectif(s)	Évaluation de l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière sur l'état des cours d'eau du bassin		
Contexte			
<p>L'évaluation de l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière nécessite l'évaluation de l'état écologique et chimique de la Cèze et de ses affluents, de façon à définir un état « zéro » au début de la mise en œuvre de la procédure (2011) et un bilan en fin de Contrat (2015).</p> <p>On rappelle que les mesures de l'état des cours d'eau doivent être conformes aux protocoles mentionnés notamment dans la circulaire 2006/16 du 13 juillet 2006 relative à la constitution et à la mise en œuvre du programme de surveillance, ainsi que l'ensemble des protocoles diffusés dans le cadre des réseaux DCE. Par ailleurs, l'évaluation de l'état des cours d'eau doit être réalisée en référence au « Guide technique actualisant les règles d'évaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole » (MEEDDAT, mars 2009).</p> <p>Le Conseil Général du Gard réalise un suivi de la qualité des eaux des cours d'eau selon une fréquence de trois ans. Ainsi, des campagnes de mesures ont eu lieu sur 20 points du bassin de la Cèze (11 sur la Cèze et 9 sur les affluents) en 2003, 2006 et 2009 ; d'autres seront réalisées en 2012 et 2015.</p> <p>Ce suivi permet l'acquisition de données complémentaires à celles obtenus via les réseaux nationaux restructurés pour répondre aux exigences de la DCE : réseau de contrôle de surveillance (6 stations sur le bassin de la Cèze), contrôles opérationnels (8 stations) et réseau de référence (3 stations).</p> <p>Ces réseaux permettent d'évaluer l'état des eaux dans plusieurs composantes : biologique (Indice Biologique Global Normalisé, Indice Biologique Diatomées, Indice Poissons Rivière), physico-chimique (+ polluants spécifiques de l'état écologique) et chimique.</p>			
Description technique			
<p>Les résultats des réseaux de surveillance existants (RCS, COP, réseau départemental du Gard) seront exploités pour évaluer l'état des cours d'eau avant et après la mise en œuvre du Contrat de rivière.</p> <p>Le guide technique fixant les règles d'évaluation de l'état des eaux douces stipule que l'état des eaux doit être évalué à partir des données de deux années consécutives.</p> <p>Ainsi, l'état zéro sera défini à partir des données des années 2009 et 2010 et l'état après - Contrat sera défini à partir des données des années 2015 et 2016.</p> <p>Les exploitations et l'interprétation des résultats seront faites dans le cadre de l'étude bilan - évaluation à engager à la fin du Contrat (voir fiche-action n° C.5 dans le volet C).</p>			
Conditions de réalisation			
Maintien du réseau de suivi départemental			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suivi de l'état des cours d'eau du bassin de la Cèze dans le cadre des réseaux nationaux et du réseau départemental	Agence de l'eau RMC	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
	CG 30		45 000			45 000	90 000
Évaluation de l'impact du programme d'actions du Contrat sur l'état des cours d'eau	SMAB Cèze	<i>Voir fiche-action n° C.5 du volet C relative à l'étude bilan - évaluation du Contrat de rivière</i>					

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Suivi de l'état des cours d'eau du bassin de la Cèze dans le cadre des réseaux nationaux et du réseau départemental	1	1	1
Évaluation de l'impact du programme d'actions du Contrat sur l'état des cours d'eau	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Suivi RCO	200 000			100%							
Réseau de suivi départemental	90 000			50%	20%			30%			
TOTAL €	290 000 €										

Indicateurs de suivi
Évolution de l'état écologique des cours du bassin de la Cèze (tableaux et cartographie)
Évolution de l'état chimique des cours du bassin de la Cèze (tableaux et cartographie)

Partenaires techniques
Conseil général 30, Agence de l'eau, DREAL, ONEMA

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 4	Suivi - évaluation de la qualité des eaux		
Opération	Réduction de l'impact des anciennes activités minières sur l'état des cours d'eau	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	Auzonnet (397), Cèze du barrage de Sénéchas au ruisseau de la Malaygue (398,396), Ganière (399), Luech (400c)		
Secteur	<i>Cèze amont, Luech, Ganière, Auzonnet</i>	Maîtres d'ouvrage	SMAB Cèze/ Communes
Lien PDM	Rechercher les sites de pollution par les substances dangereuses	5 A 04	
	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	5 A 08	
Objectif(s)	<i>Amélioration des connaissances relatives à l'impact des anciennes activités minières sur l'état des cours d'eau, avec l'objectif ultime de définir et de mettre en œuvre les actions envisageables pour réduire ces impacts</i>		
Contexte			
<p>Le territoire de la Haute Cèze fait partie de l'ancien bassin minier du Gard ; l'exploitation du charbon y a connu son apogée au 19^{ème} siècle, et s'est éteinte pour la plupart des sites dans les années 60.</p> <p>Des extractions minières ont eu lieu sur le haut du bassin versant de la Cèze, en particulier, pour le charbon: sur les bassins de l'Auzonnet (de Portes à Saint-Jean-de-Valérisclle), de la Cèze (Bessèges, Molières-sur-Cèze, Peyremale, Bordezac, Robiac-Rochessadoule), du Luech (La Vernarède, Chamborigaud, Vialas), et de la Ganière (Gagnières/Malbosc).</p> <p>L'exploitation minière a mis à jour la roche mère naturellement riche en métaux toxiques. Les métaux présents dans la roche dans les galeries ou dans les dépôts stockés, sont véhiculés par ruissellement dans les eaux de surface et souterraines.</p> <p>C'est à priori l'Auzonnet qui se trouve le plus impacté par les anciennes mines de charbon : colmatage du fond du lit, teneurs élevées en sulfates, présence ponctuelle de zinc, nickel et cadmium, Les anciennes mines de plomb argentifère de Vialas en Lozère (1776-1894) ont des incidences sur la qualité des eaux du Luech : présence de plomb venant du stérile de la mine, ainsi que d'autres minéraux liés à la minéralisation du plomb.</p> <p>D'autres sites sont connus, tels que : une mine d'antimoine sur le bassin de la Ganière, et des mines d'asphalte à Saint-Jean-de-Maruéjols (terminé) et Barjac (terminé).</p> <p>Les données sont insuffisantes pour caractériser précisément l'impact des activités minières sur le haut bassin de la Cèze ; sur l'Auzonnet, on dispose seulement d'un suivi effectué par l'exploitant dans le cadre de la procédure d'arrêt des activités.</p> <p>GEODERIS (Groupement d'intérêt public associant le BRGM et l'INERIS), expert technique de référence pour l'après-mine a réalisé en 2008 des inventaires et des analyses de risques liés d'une part aux sites de mise à dépôts (terrils, verses, dépôts divers) issus de l'activité charbonnière et d'autre part aux galeries ou tunnels aménagés dans le cadre des anciennes concessions minières.</p> <p>En ce qui concerne les tunnels ou galeries souterraines, ils ont fait l'objet d'un recensement précisant leur état, les usages initiaux et actuels, les désordres et des propositions de mesures ; ces « ruisseaux couverts » sont nombreux à Bessèges et Molières-sur-Cèze. Ce travail très détaillé ne permet cependant pas de caractériser l'impact des anciens aménagements sur la qualité des eaux.</p> <p>Des questions se posent sur la prise en charge des actions visant à réduire et surveiller les impacts des anciennes activités, après le départ de l'exploitant principal - Charbonnage de France ; celui-ci n'assurera pas de suivi, et la responsabilité juridique incombe alors aux collectivités.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)
Description technique
<p>Les réseaux nationaux (RCS, COP) assurent un suivi permanent de la qualité des eaux. Le réseau départemental apporte des résultats complémentaires. Mais ces dispositifs ne permettent pas une analyse suffisamment précise de l'impact des anciennes activités minières.</p> <p>L'opération comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une recherche et une exploitation de toutes les informations disponibles et aussi des connaissances de terrain des acteurs locaux sur les anciens sites et sur les impacts. Les principaux points de rejets d'eaux d'exhaure seront notamment identifiés et leur fonctionnement si possible décrit. Les travaux réalisés par GEODERIS seront exploités. Toutes les données disponibles sur la contamination des eaux, des sédiments et le cas échéant de la chair des poissons, seront valorisées. - Une campagne de mesures sur eau et sur sédiments (ou bryophytes) des éléments caractéristiques de l'impact des anciennes activités : plomb, cadmium (substance dangereuse prioritaire), zinc, nickel, antimoine, arsenic, sulfates, etc. Le choix des paramètres recherchés et la localisation des stations de mesures seront réalisés sur la base des enseignements tirés de l'étude préalable. <p>Le chiffrage de la campagne de mesure devra être affiné suite à l'étude préalable ; au stade actuel, on fait l'hypothèse d'une douzaine de stations de mesures réparties sur le haut bassin et de 5 à 6 éléments recherchés par station, sur eau et sédiments. Le coût comprend 2 jours technicien pour les prélèvements, les analyses (30 € par analyse eau + sédiments par paramètre) et le temps pour l'interprétation et la restitution (2 jours ingénieur).</p>
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude et enquêtes préalables sur les anciens sites miniers et leurs impacts	SMAB Cèze	75 000			75 000
Campagne de mesures de l'impact des anciennes activités minières			5 000		5 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude et enquêtes préalables sur les anciens sites miniers et leurs impacts	1	1	1
Campagne de mesures de l'impact des anciennes activités minières	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRRA	CRLR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude et enquêtes préalables sur les anciens sites miniers et leurs impacts	75 000			50-80%	5%	0-30%				0-25%	20%
Campagne de mesures de l'impact des anciennes activités minières	5 000			50-80%	5%	0-30%				0-25%	20%
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
GEODERIS, DREAL, DDTM, Agence de l'eau, ONEMA

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
<p>A l'issue des investigations de phase 1, il sera peut-être possible de définir et de commencer à mettre en œuvre des actions visant à limiter l'impact des anciens sites miniers (limitation du lessivage sur les dépôts, sécurisation des galeries, définition d'un protocole de surveillance et d'entretien, etc.).</p> <p>Les coûts de ces actions ne peuvent pas être connus à ce stade ; une provision arbitrairement fixée à 200 000 € est proposée.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Définition et mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact des anciens sites miniers sur la qualité des eaux	EPCI, Communes, SMABCèze	200 000 €

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 4	Suivi - évaluation de la qualité des eaux		
Opération	Évaluation de l'état des TPCE		Phase 1
Masses d'eau	10269, 10262, 11320, 10993, 11954, 11963, 11868, 12016, 11730, 11718, 11522, 11452, 11417, 10996		
Secteur	Très petits cours d'eau du bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	AE RMC
Lien PDM	Améliorer la connaissance des TPCE, en particulier les TPCE en report de bon état		
Objectif(s)	Idem ci-dessus		
Contexte			
<p>Il existe très peu de données sur l'état écologique et chimique des 14 TPCE du bassin de la Cèze, pour lesquels l'objectif est le bon état, comme pour les masses d'eau principales. Les échéances fixées par le SDAGE pour l'atteinte du bon état sur les TPCE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 pour Claysse et Aiguillon - 2027 pour Tave, Mayre, Rascas, Vionne - 2015 pour les 8 autres. <p>Ces petits cours d'eau sont en général plus vulnérables que les cours d'eau plus importants, notamment du fait d'un potentiel hydrologique très modeste. Certains constituent néanmoins un patrimoine biologique de qualité.</p> <p>On signale ainsi que 10 TPCE sont classés réservoirs biologiques : la Connes, le Luech, le Ruisseau de Gourdouze, le Ruisseau d'Abeau du ruisseau du Téron à la rivière la Ganière, l'Alauzène, l'Homol, le Rieutort, la Ganière, l'Aiguillon, le Bournaves.</p> <p>Parmi les 14 TPCE, seulement deux comportent une station de surveillance de l'état des milieux : Tave et Aiguillon (stations RCS - COP situées à la fermeture des bassins).</p>			
Description technique			
<p>Des campagnes de mesures seront organisées sur les TPCE pour évaluer leur état écologique.</p> <p>Ces mesures seront conformes aux protocoles mentionnés dans la circulaire 2006/16 du 13 juillet 2006 relative à la constitution et à la mise en œuvre du programme de surveillance. L'évaluation de l'état des cours d'eau sera réalisée en référence au « Guide technique actualisant les règles d'évaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole » (MEEDDAT, mars 2009).</p> <p>Quatre campagnes seront organisées entre mai et octobre. L'ensemble des paramètres et indices nécessaires à l'évaluation des états chimique et écologique seront mesurés.</p> <p>Les stations seront localisées en priorité sur les TPCE pour lesquels un report du bon état a été demandé et sur ceux dont l'intérêt écologique est avéré (classement en réservoir biologique).</p> <p>La Ganière et le Luech, classés en masse d'eau principale, ne comportent pas de stations de surveillance. Il serait intéressant de les intégrer dans les campagnes de mesures.</p> <p>Le chiffrage a été estimé en considérant 15 points de mesure, un coût approximatif de 3000 € par station pour la physico-chimie et les substances permettant de caractériser l'état chimique (4 campagnes) et la biologie (IBGN et IBD : 1 campagne). Pour l'Indice Poissons Rivière, le coût de la pêche électrique et de l'interprétation est estimé à 2000 € / station. Le coût global par station est donc de 5000 €.</p> <p>Ces montants intègrent : coûts techniciens et ingénieurs, analyses, déplacements, interprétation, etc.</p>			

Conditions de réalisation	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Évaluation de l'état des TPCE	AERMC		80 000		80 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Évaluation de l'état des TPCE	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRRRA	CRLR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Évaluation de l'état des TPCE	80 000			100%							
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi
Évolution de l'état écologique des cours du bassin de la Cèze (tableaux et cartographie)
Évolution de l'état chimique des cours du bassin de la Cèze (tableaux et cartographie)

Partenaires techniques
ONEMA, DREAL

VOLET A	QUALITE DES EAUX – REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES		
Thème A 4	Suivi - évaluation de la qualité des eaux		
Opération	Étude générale du fonctionnement hydrogéologique du Karst de l'Urgonien		Phase 1
Masses d'eau	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les bassins versants de la Cèze et de l'Ardèche		
Secteur	FR_DO_129	Maître d'ouvrage	AE RM&C
Lien PDM	Délimiter et caractériser les ressources majeures à préserver en vue de leur utilisation actuelle et future pour l'alimentation en eau potable		5 F 10
Objectif(s)			
Contexte			
<p>Les dispositions du SDAGE visent à assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau destinée ou utilisée pour l'alimentation humaine, en cohérence avec la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, le plan santé environnement et les objectifs du Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Le SDAGE a identifié, sur le territoire de la Cèze, une ressource majeure : Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les bassins versants de la Cèze et de l'Ardèche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Soit parce qu'elles sont d'ores et déjà fortement sollicitées, ↳ Soit parce que, faiblement sollicitée à l'heure actuelle mais disposant de fortes potentialités et constituant une ressource à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins à moyen et long terme. <p>Pour cette ressource, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable et d'autres usages exigeant en qualité est reconnue prioritaire.</p> <p>Cette masse d'eau possède une superficie de 846 km², et traverse trois bassins versants superficiels : La Cèze, l'Ardèche et le Gardon, sans que l'on connaisse toutefois la limite des impluviums permettant de définir les écoulements dans les différents systèmes karstiques.</p> <p>Une étude de connaissance hydrogéologique doit être engagée de manière à pouvoir approcher aux mieux les secteurs à protéger, tel que cela est préconisé dans le SDAGE (disposition 5 E-01).</p>			
Description technique			
<p>Cette étude a pour objectif une amélioration de ce ou ces systèmes karstiques :</p> <p>c'est une étude hydrogéologique de connaissances (bibliographie, terrain, expertise, traçages, modélisations, test par pompage....) et ceci afin de délimiter et caractériser correctement les trois compartiments correspondant et impactant les bassins versants de la Cèze, de l'Ardèche et du Gardon.</p> <p>L'objectif est de mieux connaître le fonctionnement de l'hydrosystème karst.</p> <p>L'un des objectifs de cette étude, est l'identification des ressources stratégiques et la délimitation des zones de sauvegarde.</p>			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude hydrogéologique du karst de l'Urgonien	AE RM&C			1 000 000	1 000 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude hydrogéologique du karst de l'Urgonien	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRRRA	CRLR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude hydrogéologique du karst de l'Urgonien	1 000 000			100%							
TOTAL €	1 000 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques
DREAL, AERMC, DDTM, CG30, Région LR, BRGM

Contrat de rivière 2011 / 2015
Fiches actions du Volet B1

**RESTAURATION / ENTRETIEN
DES COURS D'EAU
MISE EN VALEUR DES MILIEUX
AQUATIQUES ET DE LEURS
FONCTIONNALITES**

VOLET B1 « RESTAURATION / ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONNALITES »	
B.1.1	RESTAURATION - ENTRETIEN DES RIPISYLVES ET DU LIT DES COURS D'EAU
B.1.2	RESTAURATION / PRESERVATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE
B.1.3	AMELIORATION DES FONCTIONNALITES BIOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES ET AUTRES MILIEUX CONNEXES AUX COURS D'EAU
B.1.4	ACTIONS LOCALISEES DE VALORISATION DES COURS D'EAU, DES MILIEUX CONNEXES ET DU PATRIMOINE ASSOCIE

Synthèse des actions du volet B1

VOLET B1 « RESTAURATION / ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONNALITES »					
Thème et code actions	Intitulé des actions du volet	Phase /et Année(s)	Priorité	Montant € HT	Maîtres d'ouvrage
B 1.1 RESTAURATION / ENTRETIEN DES RIPISYLVES ET DU LIT DES COURS D'EAU					
B 1.1.1	Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011	Ph 1 2011	1	250 000	SMAB Cèze
B 1.1.2	Plan de gestion des ripisylves 2012-2016	Ph 1 et 2 2011-2015	1	1 020 000	SMAB Cèze
B 1.1.3	Mise en œuvre des actions de gestion des bancs de graviers	Ph 1 et 2 2011-2015	1	205 000	SMAB Cèze
B 1.1.4	Formation des agents communaux sur la gestion des petits cours d'eau	Ph 1 et 2 2012-2015	2	5 000	SMAB Cèze
B 1.1.5	Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus sur les volets B.1.1 et B.1.2	Ph 1 et 2 2012-2015	2	5 000	SMAB Cèze
Sous Total Volet B 1.1				1 485 000 €	

B.1.2 RESTAURATION / PRESERVATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE					
B 1.2.1	Restaurer la continuité écologique au seuil de Chusclan	Ph 1 2011-2012	1	315 000	SMAB Cèze
B 1.2.2	Restaurer la continuité écologique aux cascades du Sautadet et au seuil de Cazernau	Ph 1 et 2 2012-2015	1/2	140 000	SMAB Cèze
B 1.2.3	Restaurer la continuité écologique sur la Tave aval : seuils du Cambon, de Colombier et de la pisciculture	Ph 1 et 2 2012-2015	2	480 000	Commune/ Propriétaires
B 1.2.4	Restaurer la continuité écologique sur la Tave au seuil de Tresques	Ph 1 2012-2013	1/2	55 000	SMAB Cèze
B 1.2.5	Recharge sédimentaire sur la Cèze au confluent de l'Auzonnet	Ph 1 et 2 2011-2014	1/2	310 000	SMAB Cèze
B 1.2.6	Recharge sédimentaire sur la Cèze entre Meyrannes et le seuil de la Liquière	Ph 2 2015	2	40 000	SMAB Cèze
B 1.2.7	Restauration hydromorphologique de la Claysse en amont de Saint-Sauveur-de-Cruzières	Ph 1 et 2 2012-2014	1	110 000	SMAB Cèze
B 1.2.8	Surveillance et suivi régulier des phénomènes d'incision du lit et des atterrissements	Ph1 et 2 Durant le contrat selon l'hydrologie	1	39 000	SMAB Cèze
B 1.2.9	Expertise de 4 seuils importants pour le maintien du profil en long	Ph 2 2015	3	100 000	SMAB Cèze
B 1.2.10	Restauration des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux et animation auprès des communes pour en maîtriser le devenir	Ph 1 et 2 2011-2015	1	170 000	SMAB Cèze
B 1.2.11	Acquisitions foncières pour favoriser la libre mobilité du lit dans les secteurs clefs	Ph 1 et 2 2012 - 2015	2	327 000	Communes
Sous Total Volet B 1.2				2 086 000 €	

B.1.3. AMELIORATION DES FONCTIONNALITES BIOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES ET AUTRES MILIEUX CONNEXES AUX COURS D'EAU

B 1.3.1	Mise en œuvre des 2 DOCOBs de la vallée de la Cèze	Ph 1 et 2 2011-2015	1	S.O	SMAB Cèze
B 1.3.2	Plan de gestion de la zone humide « Marais des Agusas »	Ph 1 2011	1	45 000	SMAB Cèze
B 1.3.3	Recensement des zones humides et mares de petite taille (< 1 ha)	Ph 1 2013	1	40 000	SMAB Cèze
B 1.3.4	Renaturation de la confluence Cèze-Tave et ouverture au public	Ph 2 2014-2015	2	230 000	Association Cèze-sur-Vin
Sous Total Volet B 1.3				315 000 €	

B.1.4. ACTIONS LOCALISEES DE VALORISATION DES COURS D'EAU, DES MILIEUX CONNEXES ET DU PATRIMOINE ASSOCIE

B 1.4.1	Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau sur la basse vallée	Ph 1 et 2 2011-2015	3	375 000	Com Com Cèze Sud et RCL Syndicat des rives de la basse Cèze Bagnols-sur-Cèze
B 1.4.2	Reconstitution de ripisylve et valorisation paysagère de la Cèze dans la traversée de Saint-Ambroix	Ph 1 et 2 2011-2015	2	115 000	SMAB Cèze / Saint-Ambroix
B 1.4.3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau sur les hautes vallées	Ph 2 2014-2015	3	5 000	Propriétaires de béals
Sous Total Volet B 1.4				495 000 €	

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.1	Restauration / entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau		
Opération	Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011	Phase 1	
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Territoire de compétence du Syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Restaurer les berges et/ou la ripisylve		3 C 17
Objectif(s)	Poursuivre la gestion du plan pluriannuel		

Contexte

S'inscrivant dans la continuité d'une réflexion engagée dès 2001 avec la création d'une équipe verte (cinq agents) en charge de réaliser une partie du programme de restauration et d'entretien des ripisylves, le programme de janvier 2007 a préconisé pour chacune des 6 unités homogènes (cf. ci contre) les orientations pour 2007 - 2011.

Pour la Cèze, ses principaux affluents et certains tributaires (linéaire de plus de 700 Km) le programme a défini des objectifs et des modalités d'entretien en fonction d'enjeux hydrauliques, écologiques et socio-économiques. Il vise la meilleure satisfaction possible de ces enjeux, tout en gardant comme objectif principal la valorisation écologique des milieux aquatiques.

Le programme a identifié 222 km à restaurer et 365 km à entretenir (dont une 60aine hors compétence).

Description technique

La finalisation des tranches de restauration est prévue en 2010 pour les linéaires relevant de la compétence du syndicat. L'année 2011 sera consacrée aux opérations d'entretien.

Conditions de réalisation

Les travaux seront accomplis selon les prescriptions techniques du programme 2007 -2011 sur les linéaires de compétence du syndicat.

Les modalités techniques du programme en vigueur seront le cas échéant ajustées pour intégrer les préconisations des études réalisées en amont de l'établissement du programme d'actions du contrat de rivière (étude hydromorphologique et études préalables aux DOCOB).

La mise en œuvre des travaux s'appuiera sur l'équipe verte pour les interventions d'entretien léger ne nécessitant pas de matériel spécifique. Pour les travaux exigeant le recours à des matériels plus spécialisés, les travaux seront externalisés.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011 - équipe verte	SMAB Cèze	195 000					195 000

Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011 - prestataires	SMAB Cèze	55 000									55 000
---	-----------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--------

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011 - équipe verte	195 000			30%			1,8%			40%	28,2%
Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 - 2011 - prestataires	55 000	50%		30%	10%						10%
TOTAL €	250 000 €										

Indicateurs de suivi
Le programme en cours ne prévoit pas d'indicateur spécifique hormis ceux de suivis à caractères techniques : linéaire prévu / réalisé, coût prévus/ réalisé.

Partenaires techniques
Communes

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.1	Restauration / entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau		
Opération	Plan de gestion des ripisylves 2012-2016		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Territoire de compétence du Syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Restaurer les berges et/ou la ripisylve Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3 C 17 3 C 16
Objectif(s)	Pérenniser les acquis du précédent programme pluriannuel de travaux et les optimiser vis-à-vis du fonctionnement hydromorphologique et écologique		
Contexte			
<p>En aval de la mise en œuvre du premier plan de gestion des ripisylves (2007-2011), le nouveau plan de gestion visera à optimiser les interventions d'entretien du lit, des annexes aquatiques et des boisements de rivière vis-à-vis des enjeux hydrauliques, hydromorphologiques, écologiques et socio-économiques.</p> <p>Pour ce faire il s'appuiera sur les diagnostics et préconisations des dernières études de la connaissance des milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (2009), • étude préalable aux DOCOB relative à l'inventaire et à la conservation des habitats naturels et de certaines espèces liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cèze (2009), • étude de définition des espaces de mobilité (prévue en 2011 - cf. fiche B.1.2.10), • bilan du précédent plan de gestion. <p>Alors que les cours d'eau du bassin de la Cèze relèvent du régime non domanial, la réalisation du plan de gestion des ripisylves 2012-2016 impose de satisfaire à une procédure réglementaire de déclaration d'intérêt général pour légitimer le maître d'ouvrage à concrétiser son projet sur la base d'un arrêté qui sera délivré à l'issue d'une enquête publique.</p>			
Description technique			
<p><u>Élaboration du plan de gestion</u></p> <p>Le plan de gestion des ripisylves définira les types et les fréquences d'intervention sur les boisements de rivières. Concernant la Cèze, ses principaux affluents et certains tributaires (linéaire de plus de 700 km), il déclinera un programme pluriannuel de travaux nécessaire à l'atteinte d'objectifs spécifiques par secteur. Le document intégrera un plan de lutte contre les espèces invasives.</p> <p>Étant donné l'ampleur du linéaire, la phase d'inventaire de terrain ne sera réalisée que sur la Cèze et ses principaux affluents, environ 300 km (Homol, Luech, Ganière, Auzonnet, Claysse, Aiguillon et Tave). Pour les cours d'eau de rangs inférieurs, l'état des lieux sera réalisé à partir des connaissances actuelles.</p> <p>Pour les cours d'eau ne relevant pas de la compétence du syndicat, des préconisations et orientations de gestion seront indiquées à destination des communes non adhérentes et autres acteurs concernés.</p>			

Élaboration de la DIG

Afin de mettre en œuvre les travaux programmés dans le cadre du plan de gestion 2012- 2016, le syndicat sollicitera une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement en vue d'entreprendre les travaux à caractère d'intérêt général visant à l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau non domanial en lieu et place des propriétaires riverains.

Conformément aux articles R.214-88 et suivants du Code de l'Environnement, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général comprendra :

- un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération,
- un mémoire explicatif présentant de façon détaillée :
 - une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrage ou d'installations envisagés ;
 - les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ;
 - un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.

Mise en œuvre du plan

Les interventions consisteront à réaliser un entretien sélectif de la végétation du lit, des annexes aquatiques et des berges en intégrant l'ensemble des fonctions assurées par cette végétation.

Conditions de réalisation

L'élaboration du plan de gestion sera conduite en interne par le SMAB Cèze.

Sur la base du second programme élaboré par le SMAB Cèze en 2011, le dossier d'enquête publique préalable à Déclaration d'Intérêt Général sera réalisé en interne également fin 2011. Les coûts inscrits sont donc ceux inhérents au bon déroulement de la procédure réglementaire (reprographie, publicité, commissaire-enquêteur). Compte tenu du temps de mise en place de la procédure, un temps de travail pour l'animation est prévu en interne en 2012 (rencontre avec les commissaires enquêteurs, réunions publiques...).

A partir des prescriptions du plan de gestion, les techniciens suivront le programme de visite de terrain sur le réseau hydrographique. Ils définiront alors précisément les besoins en entretien du milieu et donc les travaux à réaliser sur les linéaires de compétence du syndicat. Les modalités techniques du programme en vigueur seront le cas échéant ajustées pour intégrer les évolutions du milieu.

De la même façon que pour le précédent programme, la mise en œuvre des travaux s'appuiera sur les équipes vertes pour les interventions d'entretien léger ne nécessitant pas de matériel spécifique. Pour les travaux exigeant le recours à des matériels plus spécialisés, les travaux seront externalisés.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Élaboration du plan	SMAB Cèze	En interne					
Élaboration de la DIG	SMAB Cèze	20 000					20 000
Mise en œuvre du plan - équipe verte	SMAB Cèze		195 000	195 000	195 000	195 000	780 000
Mise en œuvre du plan - prestataires	SMAB Cèze		55 000	55 000	55 000	55 000	220 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Élaboration du plan	1	1	1
Élaboration de la DIG	1	1	1
Mise en œuvre du plan - équipe verte	1	1	1
Mise en œuvre du plan - prestataires	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Élaboration du plan	S.O.										
Élaboration de la DIG	20 000	50%		30%							20%
Mise en œuvre du plan - équipe verte	780 000			30%			3%			40%	27%
Mise en œuvre du plan - prestataires	220 000	50%		30%							20%
TOTAL €	1 020 000 €										

Indicateurs de suivi
Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil régional LR et RA, Conseil général 30 et 07, Communes, DDTM, ONEMA, Fédérations de pêche, AAPPMA, autres syndicats de bassin

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.1	Restauration / entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau		
Opération	Mise en œuvre des actions de gestion des bancs de graviers		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394a, 394b, 395, 396, 398), Auzonnet (397), Ganière (399), Luech (400c), Alauzène (11452)		
Secteur	Territoire de compétence du syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Réaliser un programme de recharge sédimentaire		3 C 32
Objectif(s)	Gestion localisée visant à maintenir une capacité d'écoulement dans les tronçons à enjeux d'inondabilité forts, à favoriser la mobilité des bancs dans les tronçons qui tendent à se stabiliser par boisement des bancs ou à corriger ponctuellement des évolutions consécutives à une crue majeure.		
Contexte			
<p>Dans le cadre de l'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah sept 2009), la gestion des bancs de graviers vise deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ maintenir une capacité d'écoulement suffisante dans les tronçons à forts enjeux d'inondabilité, ✓ favoriser la mobilité des bancs dans les tronçons qui tendent à se stabiliser par boisements des bancs afin de permettre la remobilisation des matériaux alluvionnaires. <p>Dans le premier cas, il s'agira d'entretenir une végétation rase, sans nécessairement chercher à retirer le système racinaire par dessouchage ou scarification des bancs. Néanmoins, dans les secteurs fortement déficitaires (Bessèges, par exemple), on s'abstiendra de trop déstabiliser les bancs en l'absence d'apports amont significatifs.</p> <p>Au contraire, le déboisement avec dessouchage et scarification sera envisagé lorsque le lit tend à se « fermer » par boisement des bancs, sans qu'il y ait eu abaissement marqué du lit par le passé. Ce sera le cas notamment de la basse vallée, où le lit est remarquablement stable en plan et en altitude (traversée de Bagnols-sur-Cèze et de Codolet), mais aussi de la sortie de Goudargues.</p> <p>Alors que le déficit sédimentaire de la Cèze est excessif et que le risque d'incision irréversible du substratum tendre est démontré, le recentrage du lit, sans exportation de matériaux, vise pour sa part à corriger ponctuellement (sur quelques sites seulement) des bancs faisant suite à une crue majeure en des secteurs où la mobilité latérale ne peut pas constituer une alternative technique.</p>			
Description technique			
<p>Sur le bassin versant de la Cèze, 28 sites sont ciblés pour interventions sur les bancs de graviers:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 24 sites portent sur la végétation qui fera l'objet de divers travaux allant du débroussaillage, au dessouchage jusqu'à l'entretien strict de la végétation (Cèze, Luèch, Ganière, Auzonnet, Claysse, Aiguillon, Avègue) ✓ 4 sites feront l'objet d'interventions localisées plus soutenues avec remodelage de bancs ou de recentrage du lit : L'Alauzène à Allègre-les-Fumades, La Cèze à Rochegude et Cazernau et le Séguissous à Bouquet. 			

Conditions de réalisation
<p>Pour les interventions portant sur la végétation, la première rotation sera réalisée en 2010 avec une fréquence d'entretien de 2 ans (soit 2 passages dans le cadre du contrat de rivière en 2012 et 2014). Ces travaux seront réalisés en partie par l'équipe verte du SMAB Cèze.</p> <p>Pour les interventions de remodelage des bancs, la Déclaration d'Intérêt Général et le dossier loi sur l'eau seront réalisés en 2010-2011 afin de les engager en 2012.</p> <p>En fonction des résultats de l'étude de définition des espaces de mobilité (prévue en 2011 - cf. fiche B.1.2.9), le programme de gestion des bancs pourra être ajusté.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Gestion des bancs	SMAB Cèze		55 000		55 000		110 000
Remodelage des bancs	SMAB Cèze		95 000				95 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Gestion des bancs	1	1	1
Remodelage des bancs	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Gestion des bancs	110 000	50%		30%	10%						20%
Remodelage des bancs	95 000			30%	20%					30%	20%
TOTAL €	205 000 €										

Indicateurs de suivi
<p><u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : nombre de site de traitement de la végétation prévu / réalisé, nombre de site de recentrage du lit prévu / réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé</p> <p><u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action pour en apprécier le gain</u> : évolution du lit en plan et en long avant/après travaux et suite à une nouvelle crue morphogène, évolution des bancs et de leur végétation avant/après travaux et suite à une nouvelle crue morphogène.</p> <p><i>Ces données seront acquises dans le cadre de la fiche B.1.2.7</i></p>

Partenaires techniques
Communes, DDTM, ONEMA

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.1	Restauration / entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau		
Opération	Formation des agents communaux sur la gestion des petits cours d'eau		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Sans objet		
Secteur	Territoire de compétence du syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Sensibiliser, informer les agents techniques et autres intervenants sur les modalités techniques de gestion des petits cours d'eau et du chevelu secondaire		
Contexte			
<p>La gestion de la Cèze et de ses principaux affluents sera encadrée par le second programme d'actions à élaborer par le Syndicat mixte pour une mise en œuvre sur la période 2012-2016 au titre d'une Déclaration d'Intérêt Général préalablement délivrée par les services de l'état.</p> <p>Pour les petits cours d'eau comme pour le chevelu secondaire, le syndicat se propose de mettre à profit ses acquis techniques et son expérience de terrain en vue de sensibiliser les agents communaux aux pratiques de bonne conduite mais aussi aux enjeux que constituent ces éléments secondaires du réseau hydrographique vis-à-vis du reste de l'hydrosystème et de son bon fonctionnement.</p> <p>Alors que l'état, les pressions et dispositions éventuellement envisageables restent confuses pour ces milieux, cette action pourrait aussi permettre un ancrage pour l'émergence d'autres réflexions sur ces sujets.</p>			
Description technique			
Au stade d'avancement de cette action il est prévu que le syndicat organise à minima 2 cycles de formation à destination des agents communaux pour la gestion des petits cours d'eau et des fossés (notamment techniques de désherbage).			
Conditions de réalisation			
<p>La formation sera délivrée sur le terrain pour les communes volontaires, adhérentes à la structure de bassin. Elle sera animée par le technicien de rivière et les équipes vertes.</p> <p>Sous réserve d'une adhésion des communes, cette action pourrait aussi être l'amorce d'une dynamique de réseau à même de mieux cerner certaines problématiques de bassin (ex : état de colonisation des invasives par remontée d'information des agents communaux vers le syndicat) et/ou d'impulser des démarches spécifiques en faveur d'une meilleure connaissance et gestion de ces milieux.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Supports pédagogiques pour formation des agents communaux	SMAB Cèze	5 000			5 000
Réalisation des formations				En interne	

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Supports pédagogiques pour formation des agents communaux	2	1	2
Réalisation des formations	2	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Supports pédagogiques pour formation des agents communaux	5 000			50%	20%						30%
Réalisation des formations	S.O										
TOTAL €	5 000 €										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, cout prévu/ réalisé, planning prévu / réalisé, nombre de formation prévue / délivrée
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action pour en apprécier le gain</u> : nombre de participants, bilan de satisfaction des bénéficiaires (ex questionnaire)

Partenaires techniques
Communes

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Selon le nombre de communes intéressées, des autres sessions de formation pourraient être mises en place en seconde phase du contrat.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation des formations	SMABCèze	En interne

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.1	Restauration / entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau		
Opération	Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus sur les volets B.1.1 et B.1.2		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Sans objet		
Secteur	Territoire de compétence du syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Sensibiliser, informer les élus et les riverains sur l'état des milieux aquatiques, leur fragilité mais aussi les objectifs du contrat propres au volet B1 et les appuis techniques dont ils peuvent bénéficier au travers des compétences du SMAB Cèze		
Contexte			
<p>Les études conduites en amont de l'établissement du programme d'action du Contrat de rivière apportent pour certaines thématiques un éclairage inattendu sur l'état du milieu et son fonctionnement. L'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah sept 2009) souligne ainsi que la Cèze, rivière à faible activité morphologique, connaît un enfoncement généralisé de son profil en long avec une mise à nu du substratum consécutive aux importants prélèvements en matériaux opérés dans son lit. L'affleurement de substratum tendre en différents endroits du bassin, constitue désormais un enjeu de premier ordre tant pour la fonctionnalité du milieu que pour l'atteinte du bon état écologique des eaux mais aussi la satisfaction des usages.</p> <p>Alors que les populations du bassin restent particulièrement sensibilisées au risque inondation, et que des épisodes comme celui de 2002 ont pu générer un certain traumatisme, un travail pédagogique de longue haleine reste à engager pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ expliquer aux populations les liens effectifs entre les mécanismes crues /débordements/évolutions morphologiques/restructuration des habitats ✓ les mettre en perspective du ressenti des riverains qui assimilent le plus souvent ces dynamiques de crues à des désordres, ✓ sensibiliser à la gestion des sédiments qui est une priorité pour faciliter la reconstitution d'un matelas alluvial y compris au travers d'actions dont certaines peu habituelles visant à une recharge en matériaux du lit depuis ses abords, ✓ informer que les zones de mobilité potentielles indispensables au bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau et à la diversité des milieux seront précisément identifiées en vue d'acquisitions pour qu'elles ne soient pas soustraites de la dynamique. <p>Concernant l'entretien et la restauration des berges et du lit des cours d'eau, cette action permettra aussi d'exposer les travaux prévus/conduits par le du syndicat en vue de favoriser l'écoulement et la régulation de l'eau dans le respect du bon fonctionnement de l'écosystème aquatique mais aussi de donner à voir les termes du futur plan de gestion des ripisylves qui sera construit en cohérence avec les orientations et préconisations de l'étude hydromorphologique et des études préalables aux DOCOB de la vallée.</p> <p>En complément des démarches imposées (ex DIG préalable aux travaux) visant à informer les riverains et des communications du syndicat (ex journal, sensibilisation par le technicien de rivière, etc.) des plaquettes qui permettent d'approfondir un sujet particulier seront réalisées pour une large diffusion.</p>			

Description technique

Partant de l'étude Sogreah et vis-à-vis des sédiments, l'objectif sera de faire passer progressivement l'idée que les bancs de graviers ne sont pas responsables des inondations. Ce travail de sensibilisation pourra être articulé autour plusieurs messages :

- ✓ une rivière est mobile : la présence de bancs et leur déplacement ne provient pas d'un manque d'entretien, mais de la vie normale de la rivière. C'est cette mobilité qui favorise la qualité des milieux aquatiques ;
- ✓ les « atterrissements » sont souvent dénoncés comme responsable des débordements de la rivière. Or le lien de cause à effet est le suivant : la présence d'un obstacle (pont, seuil, coude, etc.) gêne l'écoulement ; les niveaux en amont sont plus hauts : c'est donc un point privilégié de débordement ; mais les vitesses sont aussi plus faibles : c'est donc un point privilégié de dépôt de graviers.
- ✓ Atterrissement et débordement sont donc dus à la même cause : la présence d'un point singulier dans le lit de la rivière. Enlever l'atterrissement ne résout pas la cause du débordement.
- ✓ lorsque le lit s'abaisse, il laisse émerger sur le côté des bancs qui se boisent : le banc n'est pas là un signe de dépôt, mais le témoin d'une érosion ;
- ✓ le boisement de ces bancs peut réduire la capacité d'écoulement, bien que le lit se soit abaissé : l'abaissement du lit n'est donc pas un gage de réduction des risques de débordement ;
- ✓ en cas de risque de débordement, le curage des bancs est inefficace (parce que le banc n'est pas la cause du débordement) et nuisible (parce que l'enlèvement des matériaux participe au déficit général de la Cèze en sédiments).

Compte tenu de la diversité des actions à engager pour améliorer/restaurer/préserver le fonctionnement des milieux et du caractère novateur de certaines actions (ex sites pilotes) les thèmes de sensibilisation/information s'appliqueront également :

- à la gestion de la ripisylves et des bancs de graviers,
- à la nécessité de respecter l'espace de mobilité au besoin par une stratégie d'acquisition foncière en certains sites,
- à l'articulation du contrat de rivière avec les DOCOBs...

Conditions de réalisation

Les plaquettes seront conçues par un prestataire.

Elles seront diffusées par le biais des communes, des structures intercommunales, mises à disposition dans tous les lieux publics et accessibles depuis le site internet.

Leur diffusion interviendra en amont de l'engagement des premières tranches de travaux significatives du contrat pour préparer les différents acteurs et faciliter le bon déroulement.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus	SMAB Cèze		5 000		5 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus	5 000			50%	20%					10%	20%
TOTAL €	5 000 €										

Indicateurs de suivi
Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, cout prévu / réalisé, planning prévu/réalisé, nombre de plaquettes distribuées

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil régional LR et RA, Conseil général 30 et 07, Communes, DDTM, ONEMA, Fédérations de pêche, AAPPMA, autres syndicats de bassin

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restaurer la continuité écologique au seuil de Chusclan		Phase 1
Masse d'eau	Cèze à l'aval de Bagnols (394b)		
Secteur	Seuil du Moulin de Villeméjeanne (Chusclan)	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison		3 C 11
Objectif(s)	Restaurer la continuité écologique pour l'Alose, l'Anguille voire les autres espèces présentes en fonction du choix sur le devenir du premier infranchissable en basse vallée.		
Contexte			
<p>Le Seuil de Chusclan, qui reste le principal obstacle infranchissable du cours aval avant la confluence du Rhône a été ciblé comme préjudiciable pour la migration des Aloses dès le premier Plan migrateur et devait à ce titre faire l'objet de travaux en 1998 - 1999 puis en 2004-2008. La restauration de la continuité qui vise le retour de l'Alose sur le Rhône jusqu'à l'Ardèche - situation qui prévalait avant 1970 - reste à ce jour d'actualité. Partant du Plan migrateur 2004-2008 « à la confluence, le seuil CNR de Codolet a été équipé d'une passe à poissons en 1997. La passe du seuil de Chusclan (dernier obstacle à équiper) est définie. Un effort décisif et sa réalisation permettrait une recolonisation des frayères historiques »</p> <p>Ce seuil a été répertorié comme « ouvrage Grenelle », c'est-à-dire un obstacle à l'écoulement sur lequel il est nécessaire de réaliser une opération de restauration de la continuité écologique. Suivant l'article L214-17 du Code de l'Environnement, l'ouvrage a été classé en lot 1 par le groupe d'échanges sur les milieux aquatiques du comité départemental de l'eau, c'est-à-dire travaux à lancer avant 2012.</p> <p>Malgré deux études de dimensionnement de passe à poissons le seuil n'est pas équipé ; en conséquence une étude de définition du devenir du seuil de Chusclan doit, pour que l'objectif soit atteint, revisiter le projet et le positionner en fonction des nouveaux éléments de connaissances (étude « hydromorphologique » Sogreah 2009, études Natura 2000) et objectifs actuels (objectif bon état, plan Anguilles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'étude hydromorphologique 2009 indique que sur la Cèze aval, et contrairement à l'amont, les seuils noyés en crue ne jouent qu'un rôle morphologique limité et que leur disparition n'a pas d'incidence significative sur la stabilité du lit. Facilement noyé dès la crue annuelle et relativement transparent vis-à-vis du transit des sédiments, donc sur la morphologie du lit, celui de Chusclan partiellement détruit lors de la crue de 1958, (avec ouverture d'une brèche centrale ; la chute n'était plus que de 1m d'après le profil en long de 1959), a été reconstruit à l'identique vers 1975 : sa chute est dorénavant de 2.2m environ. ✓ Concernant l'unité de gestion Rhône-méditerranée, le plan Anguilles identifie les zones d'actions prioritaires et d'actions à long terme (cf. fiche action B1.2.2). Pour le premier plan de gestion, une zone prioritaire est proposée sur le Rhône en y incluant les affluents dont la Cèze, ✓ L'atteinte des objectifs de bon état inclut la continuité écologique. <p>Pour cette action prioritaire, l'objectif est de savoir en 2010 qu'elle sera la position finalement retenue par les acteurs à l'issue de l'étude de définition, afin que le projet concret soit ensuite rapidement opérationnel.</p>			

Description technique

Etude de définition du devenir du seuil de Chusclan

En regard des éléments suivants, et avant d’opter pour un équipement qui pérenniserait de fait l’ouvrage en place, il est légitime de s’interroger sur le devenir du seuil et d’en prévoir la franchissabilité sous réserve d’avoir démontré :

- ✓ que son maintien est impératif,
- ✓ que l’investissement est économiquement justifié ainsi que son entretien à moyen terme.

Les principaux points à prendre en considération lors de l’analyse sont les suivants :

- ✓ l’usage privé du seuil ne semble pas de nature à présenter un caractère d’intérêt général ; dans l’hypothèse d’une prise d’eau directe des alternatives sont certainement possibles pour compenser cette fonction liée au seuil et l’usage associé. Vis-à-vis de prélèvement(s) dans la nappe d’accompagnement, et sous réserve qu’il aurait un rôle sur les niveaux piézométriques, le même raisonnement s’applique,
- ✓ l’ouvrage n’a pas de rôle déterminant sur le fonctionnement morphologique ; partiellement détruit lors de la crue de 1958 et reconstruit en 1975, les ajustements liés à la brèche n’ont pas laissé en 17 années consécutives de traces ou témoignages mettant en avant un rôle capital sur les équilibres hydromorphologiques, ni même la nappe d’accompagnement,
- ✓ prioritaire pour l’Alose, il détermine l’état écologique de la masse d’eau dont l’essentiel du linéaire se développe en amont de l’ouvrage.

Pour ce faire, une étude technico-économique comparative entre l’effacement du seuil et l’aménagement d’un dispositif de franchissement sera lancée en 2010 sous maîtrise d’ouvrage du SMAB Cèze pour :

- ✓ déterminer les modalités de l’effacement du seuil (destruction, fragilisation, ruine progressive, arasement)
- ✓ évaluer les incidences de l’effacement du seuil sur les usages et les milieux associés à sa présence (nappe, ripisylve),
- ✓ préciser en cas d’incidence(s), les alternatives technico-économiques pour compenser les usages existants),
- ✓ examiner si besoin dans un dernier temps les alternatives techniques et économiques du rétablissement de la libre continuité (passe à poissons, bras de contournement), celle d’entretien et de suivi de son efficacité,
- ✓ considérer les préalables administratifs et réglementaires.

L’étude sera réalisée par un cabinet ou un bureau d’étude compétent en éco-hydraulique et concertation, médiation.

Travaux permettant le franchissement du seuil

En fonction des résultats de l’étude précédente et après réalisation des préalables administratifs et réglementaires :

- ✓ effacement, fragilisation ou non entretien en vu d’une dégradation au fil du temps. Dans l’hypothèse d’un effacement du seuil, les moyens qui sont assez diversifiés induiront des ajustements de la géométrie du lit plus ou moins perceptibles par les riverains. Un accompagnement sera là aussi à prévoir pour expliquer que la réponse transitoire du milieu vers un nouvel équilibre n’est aucunement négative, qu’elle s’inscrit dans une dynamique normale et encadrée par le suivi de descripteurs spécifiques (protocole à prévoir).
- ✓ aménagement d’un dispositif de franchissement ou de contournement du seuil de Chusclan pour les Aloses et les Anguilles.

Les indicateurs par rapport à l’objectif de l’action seront également prévus à ce stade pour en apprécier le gain sur la dynamique des espèces ciblées.

Conditions de réalisation	
<p>Compte tenu de la sensibilité du contexte et de l'attachement exprimé au maintien en l'état du seuil, la première étape devra comprendre un volet concertation soutenu pour impliquer les parties prenantes tout au long du processus.</p> <p>Le SPE, l'Onema et autres partenaires (MRM), seront, tel qu'il se pratique déjà sur ce bassin, associés à la réflexion technique (y compris avis sur les cahiers des charges), et aux étapes stratégiques (réalisations, suivis ultérieurs).</p>	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude du devenir du seuil de Chusclan	SMAB Cèze	<i>Lancement en 2010</i>			
APS/Dossier réglementaire	SMAB Cèze	15 000			15 000
Travaux permettant le franchissement	SMAB Cèze		300 000 *		300 000

* : Chiffrage basé sur le coût estimatif d'une passe à bassin

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
APS/Dossier réglementaire	1	1	1
Travaux permettant le franchissement	1	2	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
APS/Dossier réglementaire	15 000			80%	10%						10%
Travaux permettant le franchissement	300 000			80%	10%						10%
TOTAL €	315 000€										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action</u> : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, MRM, Fédération de pêche, AAPPMA

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restaurer la continuité écologique aux cascades du Sautadet et au seuil de Cazernau	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (394a)		
Secteur	Cascades du Sautadet Seuil de Cazernau	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	3 C 11	
Objectif(s)	Faciliter le franchissement des Cascades du Sautadet et du seuil de Cazernau par les Anguilles dans l'une des zones d'actions prioritaires du plan de gestion « Anguilles » de l'unité de Rhône-méditerranée		
Contexte			
<p>Le règlement européen du 18 septembre 2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes et demande à chaque État membre d'élaborer un plan de gestion national d'ici le 31 décembre 2008. Ce plan vise surtout la reconstitution du stock de géniteurs qui repartiront vers l'Océan pour rejoindre leur zone de reproduction. A cette fin, de nombreuses mesures peuvent être incluses dans le plan de gestion pour agir sur l'ensemble des causes de mortalité de l'espèce.</p> <p>Concernant l'unité de gestion Rhône-méditerranée, le plan de gestion identifie les zones d'actions prioritaires et zones d'actions à long terme pour l'anguille. Pour le premier plan de gestion, une zone prioritaire est proposée sur le Rhône en y incluant les affluents ayant les plus fortes potentialités pour l'anguille et où la survie cumulée à la dévalaison dans le Rhône serait supérieure à 50%, (ce qui correspond au passage de 6 usines du Rhône au maximum, de Logis-Neuf à Beaucaire). Parmi ces affluents la Cèze, peu ou pas équipée pour l'hydroélectricité se distingue (comme l'Ouvèze RG, le Lez, l'Aigue, le Roubion, RD, la Drôme, la Véore) et la montaison peut y être facilement améliorée pour l'anguille. A l'intérieur de cette zone prioritaire, les actions de décloisonnement devront être hiérarchisées, depuis l'aval vers l'amont pour améliorer ou permettre la montaison vers des zones peu ou pas accessibles, en incluant des mesures pour la dévalaison le cas échéant.</p> <p>Alors que trois ouvrages difficilement franchissables sont ciblés par le Plan Anguilles comme prioritaires sur la Cèze (seuils de Chusclan, de Cazernau et du Moulin de Martel) et que 4 autres obstacles sont qualifiés de passage avec retard, la libre continuité pour les Anguilles requiert aussi sur ce bassin de faciliter le franchissement des Cascades du Sautadet par une opération à priori relativement simple ne nécessitant pas d'équipement conséquent.</p> <p>Ces seuils ont été répertoriés comme « ouvrages Grenelle », c'est-à-dire des obstacles à l'écoulement sur lequel il est nécessaire de réaliser une opération de restauration de la continuité écologique. Suivant l'article L214-17 du Code de l'Environnement, l'ouvrage ont été classés en lot 2 par le groupe d'échanges sur les milieux aquatiques du comité départemental de l'eau, c'est-à-dire étude à lancer avant fin 2012.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Cascades du Sautadet

L'amélioration de la franchissabilité des cascades du Sautadet pourrait être obtenue par **remise en eau du canal** présent en rive gauche. N'imposant pas de construction particulière mais un réaménagement et une gestion de l'existant, ce site d'intérêt particulier sera préservé. Les **points préalables** à la mise en œuvre de cette action concerneront :

- ✓ sa faisabilité juridique, les dispositions à prévoir compte tenu de la fréquentation du site et du caractère certainement privé du canal, de sa prise d'eau, mais aussi d'éventuels préalables réglementaires (procédure eau).
- ✓ sa définition technique et les modalités pour une remise en eau du canal rive gauche (période, débits, etc.) afin que les anguilles l'utilisent pour contourner les cascades ainsi que l'ouvrage de prise en amont.

L'**étude de définition** comprendra donc **deux volets** (juridique/technique) ; elle débouchera sur un descriptif de l'aménagement, de sa gestion et de son entretien pour qu'il soit opérationnel en période de montaison des Anguilles.

Seuil de Cazernau

Le seuil a été rétrocedé par le propriétaire à la commune de Cornillon pour **remise en état** à la fin des années 90. Le propriétaire a néanmoins conservé un droit d'eau.

Une étude de définition permettra de déterminer les modalités de restauration de la continuité écologique sur cet ouvrage.

Conditions de réalisation

Le SPE et l'Onema et autres partenaires (MRM), seront, tel qu'il se pratique déjà sur ce bassin, associés à la réflexion technique (y compris avis sur le cahier des charges), aux étapes stratégiques dont celles de réalisations et de suivis ultérieurs.

Les études seront réalisées par un cabinet ou un bureau d'étude compétent en éco hydraulique.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude de définition Cascades du Sautadet	SMAB Cèze		10 000		10 000
Étude de définition Seuil de Cazernau	SMAB Cèze		20 000		20 000
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Cascades du Sautadet	SMAB Cèze			30 000	30 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude de définition Cascades du Sautadet	1	1	1
Étude de définition	1	1	1

Seuil de Cazernau			
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Cascades du Sautadet	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de définition Cascades du Sautadet	10 000			80%							20%
Étude de définition Seuil de Cazernau	20 000			80%							20%
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Cascades du Sautadet	30 000			80%							20%
TOTAL €	60 000 €										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action pour en apprécier le gain</u> : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, MRM, Fédération de pêche, AAPPMA

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Dans un second temps : phase de réalisation et mise en œuvre des projets après accomplissement des préalables administratifs et réglementaires.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Seuil de Cazernau	SMABCèze	80 000 €

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restaurer la continuité écologique sur la Tave aval : seuils du Cambon, de Colombier et de la pisciculture	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	Tave (11954)		
Secteur	Laudun	Maîtres d'ouvrage	Commune/Propriétaires
Lien PDM	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	3 C 11	
Objectif(s)	Restaurer la continuité écologique pour l'Anguille voire des autres espèces présentes sur la Tave		
Contexte			
<p>Concernant l'unité de gestion Rhône-méditerranée, le plan de gestion anguille identifie les zones d'actions prioritaires et zones d'actions à long terme pour l'anguille afin de servir de base pour les classements qui doivent intervenir d'ici 2010. Pour le premier plan de gestion, une zone prioritaire est proposée sur le Rhône en y incluant les affluents ayant les plus fortes potentialités pour l'anguille et où la survie cumulée à la dévalaison dans le Rhône serait supérieure à 50%, (ce qui correspond au passage de 6 usines du Rhône au maximum, de Logis-Neuf à Beaucaire). Parmi ces affluents la Cèze, peu ou pas équipée pour l'hydroélectricité se distingue (comme l'Ouvèze RG, le Lez, l'Aigue, le Roubion, RD, la Drôme, la Véore) et la montaison peut y être facilement améliorée pour l'anguille. A l'intérieur de cette zone prioritaire, les actions de décloisonnement devront être hiérarchisées, depuis l'aval vers l'amont pour améliorer ou permettre la montaison vers des zones peu ou pas accessibles, en incluant des mesures pour la dévalaison le cas échéant.</p> <p>En plus des seuils classés sur la Cèze elle-même, 3 seuils présents sur la Tave aval ont été classés en lot 2 par le groupe d'échanges sur les milieux aquatiques du comité départemental de l'eau: étude à lancer avant fin 2012.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Situé sur la commune de Laudun, les seuils du Cambon, de Colombier et de la pisciculture appartiennent à des propriétaires privés. Sur ces seuils d'une hauteur inférieure à 2 m, seul celui de Cambon conserve un usage agricole.</p> <p>Des études de définition permettront de déterminer les modalités de restauration de la continuité écologique sur ces ouvrages.</p>			
Conditions de réalisation			
<p>Les seuils étant situés sur la commune de Laudun, hors du territoire de compétence du SMAB Cèze, la maîtrise d'ouvrage reste à valider.</p> <p>Le SPE et l'Onema et autres partenaires (MRM), seront, tel qu'il se pratique déjà sur ce bassin, associés à la réflexion technique (y compris avis sur le cahier des charges), aux étapes stratégiques dont celles de réalisations et de suivis ultérieurs.</p> <p>Les études seront réalisées par un cabinet ou un bureau d'étude compétent en éco hydraulique.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude de définition Seuil du Cambon	Commune/propriétaire		10 000		10 000
Étude de définition Seuil de Colombier	Commune/propriétaire		10 000		10 000
Étude de définition Seuil de la pisciculture	Commune/propriétaire		10 000		10 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Etude de définition Seuil du Cambon	1	2	2
Etude de définition Seuil de Colombier	1	2	2
Etude de définition Seuil de la pisciculture	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Etude de définition Seuil du Cambon	10 000			80%							20%
Etude de définition Seuil de Colombier	10 000			80%							20%
Etude de définition Seuil de la pisciculture	10 000			80%							20%
TOTAL €	30 000 €										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action pour en apprécier le gain</u> : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, MRM, Fédération de pêche, AAPPMA

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps : phase de réalisation et mise en œuvre des projets après accomplissement des préalables administratifs et réglementaires.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Seuil du Cambon	Propriétaire	150 000
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Seuil de Colombier	Propriétaire	150 000
Mise en œuvre des préconisations de l'étude Seuil de la pisciculture	Propriétaire	150 000

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restaurer la continuité écologique sur la Tave au seuil de Tresques		Phase 1
Masse d'eau	Tave (11954)		
Secteur	La Tave à Tresques	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison		3 C 11
Objectif(s)	Compenser les incidences du projet hydraulique en traversée de Tresques sur les milieux aquatiques		
Contexte			
<p>La commune de Tresques est soumise au risque d'inondation par les débordements de la Tave, et de ses affluents les ruisseaux de Pépin et de Veyre, mais ce sont ceux de la Tave qui peuvent causer le plus de dommages au sein de la commune. Suite aux inondations récurrentes sur le sous-bassin de la Tave, le Syndicat Mixte ABCèze a lancé une étude visant à réduire les inondations sur les secteurs à enjeux. Cette étude a défini des travaux sur Tresques, commune la plus touchée du secteur, en vue de réduire l'inondabilité du village. Il en découle qu'un gain significatif sur la fréquence et la hauteur des inondations seraient obtenu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'augmentation de la capacité actuelle du lit, ✓ la réalisation d'un canal de décharge, ✓ le réaménagement de certains ouvrages. <p>Objet de l'une des actions du volet inondation (cf. volet B.2.10), cette opération s'accompagne, au titre des mesures compensatoires du projet d'aménagement hydraulique, d'une réflexion spécifique sur l'un des obstacles infranchissables de la Tave en traversée même de Tresques pour la remontée du Barbeau méridional et celle de l'Anguille.</p> <p>Le seuil a été classé en lot 1 par le groupe d'échanges sur les milieux aquatiques du comité départemental de l'eau: travaux à lancer avant 2012.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

1. Étude de définition

Situé à Tresques, le seuil concerné doit, dans le même esprit que l'action prévue pour celui de Chusclan, faire l'objet d'une réflexion préalable. Avant d'opter pour un équipement en faveur de la libre circulation des poissons, qui pérenniserait de fait l'ouvrage en place, il conviendra de cerner :

- ✓ si son maintien est impératif et pour quel(s) enjeu(x),
- ✓ les modalités techniques de son équipement et les coûts associés (investissement et entretien à moyen terme).

Pour ce faire, une **étude technico-économique comparative** entre l'**effacement** du seuil et la mise en place d'un **dispositif de franchissement** pour le Barbeau méridional et l'Anguille est inscrite en priorité au contrat de rivière pour :

- ✓ déterminer les rôles et fonctions de l'ouvrage (morphologie/stabilité du profil/usage de prélèvement direct/indirect par maintien du niveau piézométrique/intérêt patrimonial / autres)
- ✓ indiquer son statut (ouvrage privé ou non) et ses caractéristiques,
- ✓ exposer les modalités de son effacement du seuil (destruction, fragilisation, ruine progressive, arasement),
- ✓ évaluer les incidences de son effacement sur les usages et les milieux associés à sa présence (nappe, ripisylve),
- ✓ préciser en cas d'incidence(s), les alternatives technico-économiques pour compenser les usages existants en cas de suppression,
- ✓ examiner dans un dernier temps les alternatives techniques et économiques du rétablissement de la libre continuité (passe à poissons, bras de contournement), celle d'entretien et de suivi de son efficacité,
- ✓ considérer les préalables réglementaires.

2. Mise en œuvre des préconisations

En fonction des résultats de l'analyse précédente, l'une des deux possibilités sera mise en œuvre en veillant à s'affranchir des préalables administratifs et/ou réglementaires.

Effacement, fragilisation ou non entretien en vu d'une dégradation au fil du temps

Dans l'hypothèse d'un effacement du seuil, les moyens qui sont assez diversifiés induiront des ajustements de la géométrie du lit plus ou moins perceptibles par les riverains. Un accompagnement sera certainement à prévoir pour expliquer

- ✓ que la réponse transitoire du milieu vers un nouvel équilibre n'est aucunement négative,
- ✓ qu'elle s'inscrit dans une dynamique normale et encadrée par le suivi de descripteurs spécifiques (protocole à prévoir).

Aménagement d'un dispositif de franchissement pour le Barbeau et les Anguilles

Fonction de scénario retenu, les indicateurs de l'action seront également prévus à ce stade pour en apprécier le gain sur la dynamique de ou des espèces ciblées.

Conditions de réalisation

La réalisation de cette étude est liée à celle des travaux de réduction du risque inondation sur la commune de Tresques.

L'ouvrage n'a plus aucun usage mais les propriétaires y sont attachés. Étant donné la présence de murs en bordure du cours d'eau, l'étude devra veiller à ce que le devenir du seuil prenne en compte les éventuels ajustements du lit et des berges en lien avec sa disparition. Le cas échéant, les dispositions à prévoir seront spécifiées des points de vue techniques et pédagogiques (information des riverains sur les adaptations morphologiques provisoires jusqu'à l'atteinte d'un nouvel équilibre). Lors des communications, ou des réunions d'information sur le projet hydraulique, l'avancement de l'étude relative au seuil et ses préconisations seront relayés auprès du public.

Le SPE et l'Onema seront, tel qu'il se pratique déjà sur ce bassin, associés à la réflexion technique (y compris avis sur le cahier des charges de l'étude) et aux étapes stratégiques. Par la suite ils seront consultés pour les réalisations et suivis ultérieurs.

L'étude de première phase sera réalisée par un cabinet ou un bureau d'étude compétent en éco -hydraulique et hydro-morphologie.

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude de définition du devenir du seuil	SMAB Cèze		5 000		5 000
Travaux de franchissement	SMAB Cèze			50 000	50 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude de définition	1	1	1
Travaux de franchissement	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de définition	5 000			80%							20%
Travaux permettant le franchissement	50 000			80%							20%
TOTAL €	55 000 €										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / engagé, planning prévu/réalisé

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, MRM, Fédération de pêche, AAPPMA

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho-écologique		
Opération	Recharge sédimentaire sur la Cèze au confluent de l'Auzonnet		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (396)		
Secteur	Confluence Cèze / Auzonnet	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze/communes
Lien PDM	Réaliser un programme de recharge sédimentaire		3 C 32
Objectif(s)	Mise en œuvre de sites pilotes en matière de gestion hydromorphologique devant : <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la recharge sédimentaire non seulement en acceptant les érosions de berge, mais en mobilisant mécaniquement une partie des sédiments et recréer une protection du substratum tendre plus en aval, - attester que l'objectif de réduction du déficit sédimentaire impose une stratégie ambitieuse. 		
Contexte			
Le problème hydromorphologique observé est l'incision du lit provoqué par un déficit de sédiment. D'après l'étude relative aux milieux aquatiques (préalable au DOCOB), le potentiel biologique remarquable de la Cèze est actuellement menacé par la destruction progressive du fonctionnement de l'hydrosystème.			
En amont et en aval du confluent de l'Auzonnet et au nord de Rivières les 2 sites d'expérimentation ont été préconisés par l'étude hydromorphologique - Sogreah 2009 - dans un secteur où :			
<ul style="list-style-type: none"> - la mobilité naturelle de la Cèze, à la rupture de pente entre la haute vallée « montagnarde » à forte pente et la Cèze aval « de plaine », permet d'une part d'escompter une certaine efficacité de la politique de restauration de la mobilité latérale, - les évolutions morphologiques sont, d'autre part, préoccupantes avec une mise à nu d'un substratum tendre qui commence à être érodé en aval de l'Auzonnet. 			
Description technique			
Terrasses en rive gauche de la Cèze en amont du confluent de l'Auzonnet :			
Campagnes annuelles de 5000 m ³ de matériaux graveleux remobilisés (à comparer avec une capacité de transport de l'ordre de 3000 m ³ /an en moyenne) par terrassement d'une surface de 3000 à 5000 m ² préalablement déboisée et dessouchée pour atteindre les graviers sous l'horizon limoneux. Les matériaux seront ensuite déposés sur l'atterrissement en intrados du méandre et organisés en « épi » pour dynamiser la mobilité en la rive gauche érodable			
Tronçon où les affleurements du substratum sont généralisés, avec peu de bancs de graviers en aval du confluent de l'Auzonnet :			
Pavage constitué d'un matelas de 0.5 m d'épaisseur de galets grossiers sur 80 m linéaire de rivière et une largeur moyenne de l'ordre de 30 m (volume de 1200 m ³ environ)			
Conditions de réalisation			
La mise en œuvre supposera de réaliser préalablement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'APS de l'opération, étudiant également les variantes possibles, avec levés topographiques précisant l'état de référence du lit vif. Cet APS prendra en compte les conclusions de l'étude des espaces de 			

- mobilité (cf. fiche B.1.2.10).
- ✓ de caractériser les conditions stationnelles du milieu (habitats, faune, flore) pour la définition de l'état initial de la « procédure eau », celle des mesures d'accompagnements à prendre vis-à-vis des milieux (ex pêche électrique de sauvegarde, etc) mais aussi de suivi après un événement de crue structurant. Le protocole sera à soumettre au SPE et à l'Onema.
 - ✓ les démarches réglementaires et l'acquisition des terrains à remanier. Une proposition de 39 ha de terrain à acquérir est une hypothèse haute issue de l'étude hydromorphologique - Sogreah 2009. Étant donné les contraintes liées à l'acquisition et l'emprise minimum nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'action, il est proposé de retenir une acquisition sur 15 ha. L'APS permettra de définir plus précisément la superficie à acquérir.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
APS, Dossier réglementaire eau	SMAB Cèze	50 000					50 000
Acquisition foncière (15 ha)	Communes		30 000				30 000
Travaux	SMAB Cèze				210 000		210 000
Suivi	SMAB Cèze					20 000	20 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
APS, Dossier réglementaire eau	1	1	1
Acquisition foncière (15 ha)	1	2	2
Travaux et suivi	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
APS, Dossier réglementaire eau	50 000			70%	20%						10%
Acquisition foncière	30 000			50%				40%			10%
Travaux	210 000			70%	20%						10%
Suivi	20 000			70%	20%						10%
TOTAL €	310 000 €										

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action de restauration physique : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil régional LR, Conseil général 30, Communes, DDTM, ONEMA, Chambre d'agriculture

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho-écologique		
Opération	Recharge sédimentaire sur la Cèze entre Meyrannes et le seuil de la Liquière		Phase 2
Masse d'eau	Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)		
Secteur	Meyrannes lieu dit Roussas	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Réaliser un programme de recharge sédimentaire		3 C 32
Objectif(s)	<p>Mise en œuvre de sites pilotes en matière de gestion hydromorphologique devant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la recharge sédimentaire non seulement en acceptant les érosions de berge, mais en mobilisant mécaniquement une partie des sédiments pour recharger le lit déficitaire en aval, - attester que l'objectif de réduction du déficit sédimentaire impose une stratégie ambitieuse. 		
Contexte			
<p>Le site expérimental pour recharge sédimentaire vise tout comme celui au confluent de l'Auzonnet à mobiliser mécaniquement une partie des sédiments présents sur la terrasse alluviale boisée en rive droite de la vallée.</p> <p>Les matériaux seront ensuite déposés dans le lit pour qu'ils soient mobilisés par le cours d'eau en crue et participent à une recharge sédimentaire du tronçon déficitaire.</p>			
Description technique			
<p>Une partie de la terrasse boisée sera terrassée (sur environ 3000 m²) pour en extraire les graviers et isoler les limons non efficaces du point de vue sédimentaire.</p> <p>Les graviers ainsi dégagés (environ 3000 m³) seront régalez sur le seul banc présent dans ce tronçon, à l'aval, sur une épaisseur relativement uniforme. La seule intervention en eau concernera la réalisation d'un gué provisoire pour passer d'une rive à l'autre.</p>			
Conditions de réalisation			
<p>La mise en œuvre de cette action expérimentale supposera de réaliser préalablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'APS de l'opération, étudiant également les variantes possibles, avec leviers topographiques précisant l'état de référence du site de dépôts et celui du lit vif en aval notamment, ✓ de caractériser les conditions stationnelles du milieu (habitats, faune, flore) qui seront aussi utiles pour la définition de l'état initial de la « procédure eau », le dimensionnement et l'implantation du gué, des mesures d'accompagnements à prendre vis-à-vis des milieux (ex pêche électrique de sauvegarde, etc) mais aussi de suivi après un événement de crue structurant. Le protocole de caractérisation sera à soumettre au SPE et à l'Onema. ✓ les démarches réglementaires et l'acquisition des terrains à remanier. <p>On attendra également le retour d'expérience des travaux effectués à la confluence de la Cèze et de l'Auzonnet.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
APS, Dossier réglementaire eau	SMAB Cèze					40 000	40 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
APS, Dossier réglementaire eau	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
APS, Dossier réglementaire eau	40 000			80%							20%
TOTAL €	40 000 €										

Indicateurs de suivi	
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé	
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action de restauration physique</u> : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Conseil régional LR, Conseil général 30, Communes, DDTM, ONEMA	

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restauration hydromorphologique de la Claysse en amont et dans la traversée de Saint-Sauveur-de-Cruzières		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Claysse (10996)		
Secteur	Saint-Sauveur-de-Cruzières	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Réaliser un programme de recharge sédimentaire Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3 C 32 3 C 16
Objectif(s)	Bloquer l'incision en cours et restaurer les fonctionnalités physiques des milieux aquatiques et milieux humides du lit majeur		
Contexte			
<p>La Claysse est une rivière karstique qui redevient pérenne au niveau de la résurgence du Moulin entre St-André et St-Sauveur-de-Cruzières. Sur le tronçon qui s'étend entre la résurgence et le village de St-Sauveur-de-Cruzières, un phénomène d'incision prononcé sape petit à petit les habitats relictuels du cours d'eau et des zones humides associées. Cette incision est liée à des curages dont les produits ont été disposés en merlon. Plusieurs seuils d'érosion régressive sont visibles sur le tronçon.</p> <p>L'étude relative à l'inventaire et à la conservation des habitats naturels et de certaines espèces liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cèze (préalable aux DOCOB), préconise une restauration morphologique sur ce secteur qui permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bloquer l'incision en cours, d'effectuer une recharge sédimentaire et de reconnecter des zones humides connexes au cours d'eau (ripisylves et prairies méditerranéennes), - de restaurer les fonctionnalités de la zone d'expansion de crues en amont du village, - de favoriser l'auto-épuration du cours d'eau. <p>De plus l'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze mettait en avant les problèmes de transit de matériaux dans la traversée du village. Il serait donc nécessaire de conduire une action pour favoriser ce transit.</p> <p>Dans le cadre d'une convention de partenariat SMAB Cèze / CREN Rhône-Alpes pour la préservation des zones humides, une animation auprès des élus locaux a débuté en 2010 sur ce secteur.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Établissement d'une étude préalable visant à définir le niveau d'intervention, en accord avec les acteurs locaux, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une analyse du fonctionnement géomorphologique et écologique du tronçon, ✓ une appréciation de l'état de dégradation, ✓ l'évaluation du contexte foncier, ✓ l'identification des objectifs et du niveau d'ambition de l'opération de restauration envisagée 			

Conditions de réalisation

L'étude sera réalisée par un bureau d'étude compétent en hydromorphologie. Le volet concertation sera mené dans le cadre du partenariat SMAB Cèze / CREN Rhône-Alpes.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude préalable	SMAB Cèze		40 000		40 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude préalable	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude préalable	40 000			50%		30%					20%
TOTAL €	40 000 €										

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action de restauration physique : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans l'étude de définition

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil régional RA, Conseil général 07, Communes, DDT, ONEMA, Chambre d'agriculture

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Mise en œuvre du projet après accomplissement des préalables administratifs et réglementaires et acquisition foncière. Le coût des travaux proposé ici se base sur les propositions de l'étude relative à l'inventaire et à la conservation des habitats naturels et de certaines espèces liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cèze.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrages

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des préconisations de l'étude	SMAB Cèze/commune	70 000 €

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho-écologique		
Opération	Surveillance et suivi régulier des phénomènes d'incision du lit et des atterrissements		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394a, 394b, 395, 396, 397, 398), Luech (400c)		
Secteur	Territoire de compétence du syndicat	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Mise en œuvre de la surveillance de l'évolution et des ajustements du lit devant : <ul style="list-style-type: none"> - cerner au plus près la dynamique de réduction, ou non, du déficit sédimentaire et d'affleurement du substratum, - évaluer la pertinence des actions en faveur de la réduction du déficit sédimentaire et de protection du substratum affleurant. 		
Contexte			
L'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah sept 2009) préconise un suivi permettant d'observer, de quantifier et de consigner les évolutions du cours d'eau (en altitude et en plan) mais aussi celles du substratum. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi topographique régulier : il permettra par comparaison de mesurer les évolutions morphologiques, aussi bien dans le sens d'une amélioration que d'une aggravation de la situation morphologique (progression des érosions de berge (et donc de la recharge), mesure de l'épaisseur de reconstitution du matelas alluvial,...tenue du pavage ou au contraire aggravation de l'incision dans le substratum). Ces comparaisons nécessiteront des levés topographiques adéquats, suffisamment fréquents, réguliers et précis. ✓ Suivi de stations où le substratum est affleurant : un suivi spécifique ponctuel par levé topographique, relevé de la nature du substrat (substratum rocheux et type de roche, couverture alluviale : granulométrie, colmatage, végétation, etc.), et par un suivi photographique des affleurements permettra d'en cerner les évolutions et de tenter de quantifier la vitesse d'abrasion. 			
Description technique			
Programme de suivi topographique des évolutions:			
Les levés seront constitués de profils en long d'une ligne d'eau d'étiage à débit connu et de profils en travers bornés (ou en tout cas repérés en XYZ). <ul style="list-style-type: none"> ✓ suivi du confluent de l'Auzon (profil en long + 10 à 20 profils bornés) ✓ traversée des secteurs sensibles aux débordements : Bessèges (profil en long + 3 à 5 profils bornés), St-Ambroix (profil en long + 4 profils bornés), Bagnols (profil en long + 2 à 4 profils bornés), Codolet (5 profils en travers), Le Chambon, etc. ✓ suivi des points singuliers objet de débats récurrents : coude de Goudargues, atterrissements de Cazernau, traversée d'Auzon sur l'Auzonnet, etc. ✓ suivi spécifique du lit en amont des seuils fragilisés : seuil de Meyrannes, seuil Silhol, seuil du Moulin du Roc Tombé, etc. : profil de la crête (en cas d'ouvrage en cours de dégradation) et 2 profils du lit à l'amont de chaque seuil. 			
Suivi spécifique des évolutions du substratum en 2 stations :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'une entre Bessèges et St-Ambroix pour suivre l'évolution du lit, ✓ l'autre à l'aval du confluent de l'Auzon, pour suivre l'efficacité des actions de pavage artificiel et de recharge sédimentaire à mettre en œuvre dans le cadre du contrat. 			

Conditions de réalisation			
Programme de suivi topographique des évolutions :			
Les levés seront réalisés à intervalles réguliers (2, 3 ou 5 ans) et après chaque crue majeure. La première campagne de suivi aura lieu en 2010.			
Secteur / Lieu	Nature de l'intervention		Fréquence
Haute Vallée	Chamborigaud	Surveillance hydraulique au droit du captage (profils en travers)	5 ans
	Le Chambon	Surveillance des apports et reprises de stériles miniers à la confluence Broussous/Luech (profil en long + travers)	2 ans
	Le Chambon	Surveillance hydraulique de la traversée du village (profils en travers)	5 ans
	Bessèges	Surveillance hydraulique (profils en long + travers)	5 ans
Moyenne vallée	Saint-Ambroix	Surveillance hydraulique (profils en long + travers)	5 ans
	Saint-Ambroix	Surveillance hydraulique (profils en travers) des seuils de Meyrannes, Liquière, Silhol et Roc Tombé	3 ans
	Confluent Auzonnet	Suivi (profil en long + travers)	2 ans
Aval des gorges	Saint-André de-R.	Surveillance hydraulique (profils en travers)	5 ans
	Goudargues	Surveillance du coude (profils en travers)	2 ans
	Cazernau	Surveillance de l'atterrissement et du coude (profils en travers)	5 ans
Basse Vallée	Bagnols-sur-Cèze	Surveillance hydraulique (profils en long + travers)	5 ans
	Codolet	Surveillance hydraulique (profils en travers)	5 ans
Auzonnet	Auzon	Surveillance hydraulique (profils en travers)	5 ans
Remarque : l'essentiel des suivis devant intervenir après un épisode de crue structurant le cours d'eau, il n'est pas possible d'en planifier la mise en œuvre. En conséquence, le chiffrage ci-dessous s'entend comme une enveloppe prévisionnelle pour une campagne sur les sites ciblés par le maître d'ouvrage.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Surveillance et suivi de l'évolution du lit	SMAB Cèze		9 000	5 000	9 000	16 000	39 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Surveillance / suivi de l'évolution du lit	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Surveillance et suivi de l'évolution du lit	39 000	50%		30%	10%						10%
TOTAL €	39 000 €										

Indicateurs de suivi
Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé
Partenaires techniques
Communes, ONEMA

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho-écologique		
Opération	Expertise de 4 seuils importants pour le maintien du profil en long	Phase 2	
Masse d'eau	Cèze de la Ganière au ruisseau de malaygue (396)		
Secteur	Meyrannes, Saint-Ambroix	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Statuer sur la gestion d'ouvrages transversaux (entretien, restauration ou autres alternatives) influençant la dynamique morphologique, la continuité piscicole et certains usages et mettre en œuvre d'éventuels travaux		
Contexte			
<p>Les seuils édifiés sur la Cèze sont souvent dégradés, et la question de leur entretien, voire de leur reconstruction, se pose souvent. Parallèlement, de nombreux seuils sont infranchissables pour les poissons, et les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ainsi que les dispositions du Plan Migrateur vont imposer d'assurer cette franchissabilité pour telle ou telle espèce. D'un point de vue morphologique, le diagnostic a montré un contraste entre la Cèze amont et la Cèze aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur la Cèze amont, les seuils jouent un rôle morphologique non négligeable, d'autant que l'abaissement du lit et la mise à nu du substratum font d'eux le dernier rempart contre l'incision du substratum. ✓ Sur la Cèze aval, au contraire, les seuils sont noyés en crue et ne jouent qu'un rôle morphologique limité. Leur disparition n'a pas d'incidence significative sur la stabilité du lit. <p>Dans le secteur de Saint Ambroix où la mobilité naturelle du lit est faible et où l'occupation des rives est importante, 4 seuils sont concernés par cette action ; le seuil de Meyrannes et celui de la Liquière en amont de Saint-Ambroix, le seuil de Silhol et le seuil de Roc Tombé en aval de Saint Ambroix.</p>			
SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)			
Description technique			
<p>Alors que les coûts pour confortement de ces ouvrages privés seraient à minima de 340 k€ et à maxima de 1000 k€, il est nécessaire de disposer d'éléments plus fins sur ces ouvrages en vue de mieux cerner ensuite les alternatives techniques de leur devenir. Ce devenir des seuils sera aussi apprécié en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de leur incidence sur le profil en long, ✓ de leur incidence sur la continuité écologique (transport solide, migration piscicole), ✓ leur(s) usage(s) direct(s) ou indirect(s) notamment vis-à-vis des nappes alluviales et influence sur la morphologie, ✓ des alternatives au maintien des usages à enjeux en l'absence des seuils ou de leur rôle sur la morphologie du lit, ✓ de leur aspect patrimonial, ✓ des coûts d'entretien si leur maintien / restauration était retenu. 			
Conditions de réalisation			
Expertise fine des ouvrages par un cabinet ou un bureau d'études compétent notamment en éco-			

hydromorphologie.

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Expertise fine de 4 seuils au niveau de Saint-Ambroix	2	3	3

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d’ouvrage		
Action	Maître d’ouvrage	Coût € HT
Expertise fine de 4 seuils au niveau de Saint-Ambroix	SMABCèze	100 000 €

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : expertise réalisée / non réalisée

Partenaires techniques
Agence de l’eau, Communes, DDTM, ONEMA

VOLET B 1	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Restauration des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux et animation auprès des communes pour en maîtriser le devenir		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394a, 394b, 395, 396, 400a), Auzonnet (397), Claysse (10996), Tave (11954)		
Secteur	Zone alluviale de mobilité potentielle et à enjeux	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3 C 16
Objectif(s)	Préciser l'espace de mobilité de la Cèze et de certains de ces affluents en contexte alluviale à enjeux afin de s'affranchir de la mise en œuvre d'actions classiques de protection ou de recentrage et d'accepter une certaine mobilité latérale réduisant les coûts d'entretien et susceptible d'améliorer la qualité des milieux		
Contexte			
<p>L'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah sept 2009) apporte un premier éclairage sur la définition de l'espace de mobilité et le tracé sur certains linéaires de cours d'eau (aval moulin du Roc Tombé et confluence de l'Auzon) selon la logique suivante ; « l'espace de mobilité proposé aura une largeur totale limitée à 150 m (soit 50 m de chaque côté du lit en moyenne : la capacité de transport de la Cèze rend inutile une largeur plus importante), sauf peut-être dans certains méandres. Il sera donc inclus dans une bande de 200 m de largeur centrée sur le lit actuel de la Cèze, dans laquelle les acteurs du territoire devront délimiter plus précisément l'espace de mobilité accepté. La largeur sera plus réduite si des contraintes existent (stations de pompage, ...) ».</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Alors que les premiers tracés montrent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la grande majorité du territoire concerné comporte déjà des terrasses alluviales boisées, ✓ que des parcelles agricoles ou boisées pourraient devoir être acquises à court (50m) et moyen terme (100m), <p>la définition de périmètres plus poussée sur les zones pertinentes de la vallée est à finaliser en tenant compte de différents éléments dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les études préalables (démarches DCOBs, étude hydromorphologique), ✓ les zonages PPRi, ✓ l'étude de recensement des digues (DDTM), ✓ l'occupation de sols et les enjeux humains associés... <p>Un cahier des charges-type a été élaboré par la DREAL sur le sujet.</p> <p>La zone d'étude concernerait non seulement la Cèze (moyenne vallée et aval des gorges) mais également l'Auzonnet et la Tave sur leur partie aval, la Claysse et les secteurs ponctuels identifiés par l'étude hydromorphologique (Haute vallée).</p>			

Cette étape sera préalable à une priorisation avant concertation/ démarchage des acteurs (élus, propriétaires, agriculteurs) pour « stabiliser », puis concrétiser l'espace de mobilité concerté zone à zone.

Conditions de réalisation

La détermination de l'espace de mobilité fonctionnel optimal sera conduite par un bureau d'étude qui proposera également un plan de gestion permettant de poser les bases d'une problématique d'aménagement rationnelle.

L'étude sera lancée en début d'année 2011 afin de pouvoir disposer des éléments de diagnostic pour la rédaction du plan de gestion des ripisylves (cf. fiche B.1.1.2)

Par la suite, le SMAB Cèze réalisera en interne un travail d'échange et concertation avec les communes et riverains en vue de parvenir à une délimitation partagée des emprises devant être « restituer » à la dynamique du cours d'eau.

En conformité avec les dispositions du SDAGE, les espaces de bon fonctionnement seront aussi à intégrer dans les documents d'aménagement du territoire.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Définition des espaces de mobilité pour les secteurs à enjeux et animation auprès des communes	SMAB Cèze	70 000			70 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Définition des espaces de mobilité	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Définition des espaces de mobilité	70 000			50%	20%	3%*				7%	20%
TOTAL €	70 000 €										

* taux de 30% ramené à la surface de territoire ardéchois dans le bassin versant

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Communes, ONEMA, Chambre d'agriculture

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

En fonction des résultats de l'analyse précédente, des résultats de la concertation avec les communes et des opportunités d'acquisitions foncières (cf. action B.1.2.10), mise en œuvre du plan de gestion de l'espace de mobilité fonctionnel optimal : arasement de merlons, effacement de digues devenues inutiles ou dangereuse, réouverture de bras morts, amorces d'érosion de berges pour aider à la recharge sédimentaire...

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des préconisations de l'étude	SMAB Cèze	100 000 €

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.2	Restauration / préservation de la continuité écologique et du fonctionnement morpho écologique		
Opération	Acquisitions foncières pour favoriser la libre mobilité du lit dans les secteurs clefs		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394a, 394b, 395, 396, 400a), Auzonnet (397), Claysse (10996), Tave (11954)		
Secteur	Zones de mobilité à enjeux	Maître d'ouvrage	Communes
Lien PDM	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3 C 16
Objectif(s)	Acquérir les espaces de mobilité à enjeux de la Cèze en vue de les destiner assurément à la dynamique du cours d'eau		
Contexte			
<p>Une esquisse de l'espace de mobilité acceptable est proposée par l'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah sept 2009) en différents secteurs de la vallée.</p> <p>Elle fera l'objet de précisions /compléments (cf. action B 1.2.10) pour certaines zones alluviales à mobilité potentielle en vue d'amorcer l'étape opérationnelle d'acquisition d'espaces alluviaux devant contribuer à un meilleur fonctionnement hydromorphologique de la rivière.</p> <p>En conformité avec les dispositions du SDAGE, l'espace de bon fonctionnement sera aussi à intégrer dans les documents d'aménagement du territoire.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>L'ensemble du projet d'acquisition porte sur environ 170 ha. Elles devront permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ garantir à moyen terme la conservation d'un fonctionnement « naturel » du lit, ✓ concrétiser une politique active de recharge sédimentaire par mobilité latérale selon les étapes suivantes ; délimitation de l'espace de mobilité recherché, acquisition foncière, actions ponctuelles stimulant la mobilité latérale (entailles, dépose de protections de berge...). 			
Conditions de réalisation			
<p>En première phase certaines acquisitions seront programmées et portent sur 17 hectares environ.</p> <p>Les sites et objectifs correspondants sont indiqués en suivant et sachant que cette liste exclue les acquisitions nécessaires pour les sites pilotes objet d'actions à part entière.</p>			

Lieu	Objectif	Surface (ha)	Coût (k€)
Coude de Peyremale	Assurer la libre mobilité dans un des rares secteurs du haut bassin à lit mobile	2	3
Coude de Goudargues	Maîtriser la gestion du coude	2	4
Petite Cèze à Bagnols	Disposer de toute latitude pour la gestion hydraulique de la traversée et la valorisation écologique de l'ancien bras	10	30
Iles des Brotteaux	Préserver le seul site de mobilité historique de la Basse Cèze	3	8

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Acquisitions foncières pour la mobilité du lit	Communes		30 000	15 000	45 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Acquisitions foncières	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Acquisitions foncières	45 000			50%				40%*			10%
TOTAL €	45 000 €										

* financement au titre de la TDENS suite à la mise en place de périmètres de préemption

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : Acquisitions réalisées / non réalisées, cout prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, Communes, ONEMA, Chambre d'agriculture, SAFER

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

En seconde phase, les autres sites déjà visés par l'étude Sogreah sont mentionnés pour le moyen terme.

Lieu	Objectif	Surface (ha)	Coût (k€)
Roc Tombé / Tharoux terres agricoles	Anticiper la pression de protection des berges au droit de terres agricoles dans l'espace de mobilité	19	76
Roc Tombé / Tharoux ensemble de l'espace de mobilité	A long terme, assurer la maîtrise foncière de l'ensemble de l'espace de mobilité dans ce tronçon-clé	104	156
Ponteil	Assurer la libre mobilité dans un des rares secteurs du haut bassin à lit mobile	20	30
Cazernau / Islon	Accepter l'érosion spontanée	9	20

Ils seront complétés par les propositions de l'étude de définition des espaces de mobilité pour les secteurs à enjeux (cf. action B.1.2.10) qui sera conduite en 2011.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Acquisitions foncières pour favoriser la mobilité du lit	Communes	282 000
Autres acquisitions foncières pour favoriser la mobilité du lit à cibler par l'action B 1.2.9	Communes	En fonction des préconisations de l'action B.1.2.9

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.3	Amélioration des fonctionnalités biologiques des zones humides et autres milieux connexes aux cours d'eau		
Opération	Mise en œuvre des 2 DOCOBs de la vallée de la Cèze		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394a, 394b, 395, 396, 398, 400a), Auzonnet (397)		
Secteur	Hautes vallées de la Cèze et du Luech La Cèze et ses gorges	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Intégration des préconisations des DOCOBs dans les politiques de gestion des cours d'eau et des annexes, y compris celles en faveur de la dynamique fluviale		
Contexte			
<p>Le réseau "Natura 2000" rassemble des sites où sont présents des espèces et des habitats naturels remarquables et/ou menacés, identifiés par les directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992. Ces sites doivent faire l'objet de mesures de conservation et de gestion qui permettent le maintien et la restauration des espèces et des milieux qui les abritent. Ces mesures, définies à partir d'un diagnostic écologique et socio-économique, constituent le "document d'objectifs". Après désignation des sites par l'Etat, le choix a été fait de privilégier une approche contractuelle, où le DOCOB est réalisé par un opérateur local, placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage réunissant les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des acteurs socio-économiques.</p> <p>Les documents d'objectifs sont les plans de gestion des sites Natura 2000. Leur élaboration comprend trois étapes : l'inventaire écologique et socio-économique, la définition des objectifs de développement durable, la définition des mesures concrètes de gestion. L'état d'avancement des DOCOB pour les sites classés d'importance communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats et liés aux milieux aquatiques sur le bassin est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hautes vallées de la Cèze et du Luech : le DOCOB sera engagé en 2010 par le SMAB Cèze, son élaboration est escomptée sur la période 2010 -2011, ✓ La Cèze et ses gorges : DOCOB réalisé sous maîtrise d'ouvrage SMAB Cèze ; les études sont en cours de réalisation (Inventaire des habitats naturels et des espèces liés aux milieux aquatiques) ; échéance prévue pour l'élaboration du DOCOB en 2010, ✓ Le marais de Malibaud : DOCOB non engagé (cf. action B.1.3.2) 			
Description technique			
<p>En application des principaux objectifs du DOCOB et notamment dans le but de dynamiser les processus de contractualisation, d'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 et d'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire concerné, les missions de la structure animatrice sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation générale du site (mise en œuvre des objectifs de contractualisation, Charte Natura 2000...), ✓ Communication, ✓ Coordination des suivis scientifiques, ✓ Suivi et mise à jour du DOCOB. 			

Une synergie sera à rechercher entre les actions inscrites au contrat de rivière et aux DOCOB.
 Le détail du coût du poste et des subventions est précisé dans la fiche action relative à l'animation du contrat (fiche C.1)

Conditions de réalisation

Suite à la phase d'élaboration des DOCOB, la structure chargée de l'animation sera à élire au sein des comités de pilotage respectifs des sites.

Pour mener l'animation, il est prévu :

- ✓ un 1 /3 temps de travail animateur pour la période 2011-2015 sur le DOCOB « Hautes vallées de la Cèze et du Luech »,
- ✓ un 1 /3 temps de travail animateur pour la période 2011-2015 sur le DOCOB « Cèze et gorges »

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Élaboration et Animation du DOCOB « Hautes vallées »	SMAB Cèze	p.m	p.m	p.m	p.m	p.m	p.m
Animation du DOCOB « Cèze et gorges »	SMAB Cèze	p.m	p.m	p.m	p.m	p.m	p.m

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Élaboration et Animation « Hautes vallées »	1	1	1
Animation « Cèze et gorges »	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Élaboration et Animation du DOCOB « Hautes vallées »	p.m										
Animation du DOCOB « Cèze et gorges »	p.m										
TOTAL €	p.m										

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel: réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques

DREAL, DDTM

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.3	Amélioration des fonctionnalités biologiques des zones humides et autres milieux connexes aux cours d'eau		
Opération	Plan de gestion de la zone humide « Marais des Agusas »		Phase 1
Masse d'eau	Claysse (10996)		
Secteur	Saint-Sauveur-de-Cruzières	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Définir des actions pour la préservation, la restauration et l'entretien de la seule zone humide du type « marais » sur le bassin versant		
Contexte			
<p>Relique des marais de Malibaud, le marais des Agusas est le seul bas-marais alcalin en Ardèche. Il s'agit d'une zone humide remarquable, identifiée dans le SDAGE, dans laquelle se concentre un nombre d'habitats et d'espèces protégés non négligeables. D'une superficie de 20 ha, le marais s'assèche complètement en période estivale. Un pâturage équin est pratiqué sur une partie de la zone.</p> <p>Le marais des Agusas fait partie du site Natura 2000 « Marais du Malibaud » proposé comme site d'intérêt communautaire en 1999. La démarche d'élaboration du document d'objectif devrait être lancée en 2010.</p> <p>L'inventaire des zones humides du département de l'Ardèche mené par le CREN Rhône-Alpes (2007-2008) a permis d'améliorer les connaissances sur ce marais. Des inventaires faunistiques (batraciens, odonates) et des relevés phytosociologiques seront menés en 2010 dans le cadre du programme RhoMeo (observatoire de l'évolution du bon état des zones humides du bassin Rhône Méditerranée).</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Afin d'améliorer les fonctionnalités du milieu et de mettre en place une gestion conservatoire, le plan de gestion comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des prospections complémentaires afin d'affiner la caractérisation et l'évaluation de l'intérêt patrimonial, ✓ des études complémentaires sur le fonctionnement hydrologique et sur les usages du milieu, ✓ des propositions de gestion. 			

Conditions de réalisation

Le plan de gestion sera réalisé par un prestataire. Dans le cadre d'une convention de partenariat SMAB Cèze / CREN Rhône-Alpes pour la préservation des zones humides, l'animation auprès des élus locaux et des propriétaires a débuté en 2010 sur ce secteur. Étant donné la dynamique actuelle, il est proposé de lancer l'élaboration d'un plan de gestion sans attendre l'élaboration du document d'objectif du site. En effet, le périmètre du site n'est pas clairement arrêté (prise en compte du réseau hydrographique) et la maîtrise d'ouvrage est à définir.

La démarche proposée se fera d'une manière complémentaire à la démarche Natura 2000 à engager sur le site.

Les actions seront ensuite réalisées selon les préconisations du plan de gestion. Celles portant sur la végétation pourront être réalisées en régie.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Élaboration du plan de gestion « Marais des Agusas »	SMAB Cèze	15 000			15 000
Mise en œuvre du plan de gestion	SMAB Cèze/ Propriétaires		30 000		30 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Élaboration du plan de gestion « Marais des Agusas »	1	1	1
Mise en œuvre du plan de gestion	1	2	2

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Élaboration du plan de gestion « Marais des Agusas »	15 000			80%							20%
Mise en œuvre du plan de gestion	30 000			80%							20%
TOTAL €	45 000 €										

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action : à définir en regard des objectifs qui seront fixés dans le plan de gestion.

Partenaires techniques

Agence de l'eau, DREAL, DDT, Communes, ONEMA, CREN Rhône-Alpes

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.3	Amélioration des fonctionnalités biologiques des zones humides et autres milieux connexes aux cours d'eau		
Opération	Recensement des zones humides et mares de petite taille (< 1 ha)	Phase 1	
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin versant	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Améliorer la connaissance en vue de mieux protéger les zones humides		

Contexte

Devant la régression inquiétante des superficies de zones humides sur le territoire français, une politique volontariste de préservation et de gestion de ces milieux a été mise en œuvre depuis 1995, date du plan national d'action gouvernemental pour les zones humides. Ces milieux humides recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions :

- ✓ Régulation des régimes hydrologiques : rétention des eaux de ruissellement, recharge des nappes, soutien des étiages, ...
- ✓ Épuration des apports nutritifs : stockage et dégradations biochimiques dans le sol et assimilation par les végétaux ; décantation des apports solides,
- ✓ Réservoir biologique : ces espaces naturels accueillent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables,
- ✓ Production de ressources naturelles : pâturage, sylviculture, production de poissons, hydroélectricité,..
- ✓ Espace de loisir : promenades, chasse, pêche, loisirs nautiques
- ✓ Intérêt paysager : espaces naturels pittoresques, patrimoine régional, ...

Ciblant spécifiquement les petites zones humides de taille inférieure à 1 ha, cette étude s'inscrira aussi dans le prolongement de la logique d'amélioration des connaissances du fonctionnement des milieux et écosystèmes du bassin pour caler ensuite du mieux possible les besoins en restauration/préservation/gestion.

Description technique

Pour compléter l'étude de 2002 du Conseil Général du Gard qui s'attachait aux zones humides de taille supérieure à 1 ha et l'étude du CREN Rhône-Alpes de 2008, l'étude aura pour objet de recenser et caractériser l'ensemble des petites zones humides du bassin versant de la Cèze de manière à fournir aux différents acteurs et gestionnaires un état de référence en vue de la mise en œuvre d'une politique et d'outils de protection/gestion de ces milieux.

Conditions de réalisation

L'étude devra être confiée à un bureau d'étude avec des spécialistes naturalistes, ayant l'habitude de travailler et donc de repérer les zones humides.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Recensement des zones humides de petite taille	SMAB Cèze			40 000	40 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Recensement des zones humides de petite taille	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Recensement des zones humides de petite taille	40 000			50%	20%	3%*				7%	20%
TOTAL €	40 000 €										

* taux de 30% ramené à la surface de territoire ardéchois dans le bassin versant

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : Recensement et cartographie engagés/réalisés /non réalisés, cout prévu/engagé, échéancier prévu /tenu, etc.
<u>Indicateurs par rapport à l'objectif de l'action</u> : évolution (types et nombre) des milieux répertoriés, évolution des milieux d'intérêt à préserver, à restaurer ou autre, etc.

Partenaires techniques
Agence de l'eau ; Conseil général 30, ONEMA

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.3	Amélioration des fonctionnalités biologiques des zones humides et autres milieux connexes aux cours d'eau		
Opération	Renaturation de la confluence Cèze-Tave et ouverture au public	Phase 2	
Masse d'eau	Cèze à l'aval de Bagnols (394b), Tave (11954)		
Secteur	Confluence Tave/Cèze	Maître d'ouvrage	Association Cèze-sur-Vin
Lien PDM	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3 C 16
Objectif(s)	Renaturer la confluence Tave/Cèze en lui laissant un degré de mobilité et en aménageant l'espace reconquis pour l'accueil du public selon un «concept naturaliste »		
Contexte			
<p>Suite aux inondations de 2002, l'association Cèze-sur-Vin pose le constat que des travaux lourds ont été réalisés le plus souvent au détriment de milieux écologiques diversifiés. Elle construit alors un projet de renaturation à la confluence Tave/Cèze dans l'objectif de « laisser un degré de mobilité au cours d'eau ... formant une zone tampon à aménager pour l'ouverture au public afin qu'il profite des nombreuses espèces présentes sur le site ».</p> <p>Alors que 9 ha à la confluence Tave/Cèze nécessaires à la réalisation du projet ont fait l'objet d'acquisition et de convention avec les propriétaires, l'association porte un projet à double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renaturation de la confluence ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ création d'une zone d'expansion de crue permettant d'assurer une plus grande mobilité à la Tave (100 000 m³ déblayés), ✓ Conservation et création d'habitats pour la faune (gatices pour les loutres, mini-falaises à martins pêcheurs...), ✓ Amélioration de la composition et de la richesse du cortège floristique, ✓ Mise en valeur pédagogique du site ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ confection d'aménagements spécifiques pour la découverte de la biodiversité des zones humides (îlots, bras secondaires), ✓ aménagement d'affûts d'observation de la faune, parcours thématiques, ... 			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

L'association Cèze-sur-Vin distingue **4 étapes** pour mener à bien son projet ; les travaux qui s'y rattachent (décrits en suivants) seront visés par le SPE :

- ✓ le nettoyage du site,
- ✓ le terrassement en déblais/remblais à moins de 1000m de la zone de dépôt,
- ✓ la végétalisation des berges et des îlots avec des cortèges d'hélophytes endémiques,
- ✓ l'aménagement du site pour l'ouverture au public.

Nettoyage du site :

- ✓ évacuation des décharges sauvages, des enrochements et autres éléments déposés dans l'emprise du projet,
- ✓ arrachages des vignes et des espèces exotiques (en cours),
- ✓ récupération des souches et cépées d'arbustes indigènes pour la revégétalisation.

Terrassement en déblais/remblais :

- ✓ décapage des matériaux terreux sur l'emprise des terrassements en vue d'être réutilisés sur place
- ✓ réalisation des terrasses basses, de zones de triples berges, d'îlots et chenaux triples ou quadruples...

Végétalisation des berges :

- ✓ plantation d'arbres et d'arbustes,
- ✓ ensemencement partiel des surfaces retravaillées (mélange de graines prélevées localement)
- ✓ abattage et arrachage des espèces invasives et élagage d'allègement en rive droite de la Cèze,
- ✓ ancrage d'embâcles.

Aménagement du site pour l'ouverture au public :

- ✓ fourniture et mise en place de pontons et platelage bois,
- ✓ fourniture et mise en place d'affûts (2 affûts à 3 vantaux pour observation ornithologique).

Conditions de réalisation

Pour l'instant il existe une incompatibilité entre ces travaux et la DUP du captage d'eau potable du Syndicat de la Basse Tave dans laquelle il se situe. En effet la DUP interdit le déblaiement dans le périmètre de protection du captage. Il faudra donc régler ce problème avant de lancer l'étude réglementaire du dossier.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Dossier réglementaire eau	Association Cèze-sur-Vin	20 000
Renaturation de la confluence Cèze-Tave et ouverture au public	Association Cèze-sur-Vin	210 000

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.4	Actions localisées de valorisation des cours d'eau, des milieux connexes et du patrimoine associé		
Opération	Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau sur la basse vallée		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze à l'aval de l'Aiguillon (394a, 394b)		
Secteur	Basse vallée	Maîtres d'ouvrage	Communautés de communes Cèze Sud et RCL / Syndicat des rives de la basse Cèze/Commune de Bagnols-sur-Cèze
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Mettre en avant le patrimoine naturel ou historique lié à la rivière		
Contexte			
<p>D'une manière générale, les rives de la basse Cèze sont aujourd'hui difficilement accessibles. Une réflexion est en cours sur le secteur géographique de la basse vallée entre le syndicat des rives de la basse Cèze et les communautés de communes Cèze Sud et RCL. Elle porte sur la définition de sentiers thématiques mettant en avant le patrimoine naturel ou historique lié à la rivière au travers de circuit de promenade pouvant comporter des supports pédagogiques ou constituer des parcours ludiques et sportifs.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>3 thématiques d'accès à la rivière ont été définies :</p> <p>✓ Des cascades vers l'embouchure : Cet itinéraire alternerait entre voies sur berges et campagne avoisinante. On s'appuiera ici sur les compétences « tourisme » du Syndicat des Rives de la basse Cèze et sur les démarches d'acquisitions foncières pour favoriser la libre mobilité du lit dans les secteurs clefs (cf. fiche B.1.2.10). Les espaces informatifs mettraient en avant le rapport amont/aval de l'hydrosystème, notamment en terme de lutte contre les inondations et de vie de la rivière (zones d'expansion de crues, transport solide...).</p> <p>✓ Des plateaux vers la rivière : Il s'agirait d'itinéraires reliant les chemins de randonnées déjà développés sur les plateaux vers ceux à réaliser en bord de Cèze dans le projet « des cascades vers l'embouchure ». Les liens seront établis le long des thalwegs et combes drainant les eaux de ruissellement des massifs vers la rivière. On s'appuiera ici sur les compétences des communautés de communes en matière de randonnées. Les espaces informatifs seront consacrés à la notion de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant : fonctionnement des sources, eaux de ruissellements et affluents, occupation des sols, érosion des sols et rôle des massifs forestiers, zones humides...</p> <p>✓ De la ville vers la rivière : Cet itinéraire mettrait en avant le petit patrimoine bâti lié à l'eau.</p>			
Conditions de réalisation			
La maîtrise d'ouvrage pour porter l'étude préalable à l'aménagement des sentiers est à définir.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude préalable à l'aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau	Com.Com Cèze Sud et RCL / Syndicat des rives de la basse Cèze	10 000			10 000
Parcours découverte patrimoine bâti lié à l'eau	Commune de Bagnols-sur-Cèze	65 000			65 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude préalable	3	1	3
Parcours découverte patrimoine bâti lié à l'eau	3	1	3

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude préalable	10 000			30%							70%
Parcours découverte patrimoine bâti lié à l'eau	65 000			30%							70%
TOTAL €	75 000 €										

Indicateurs de suivi
<u>Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel</u> : réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques
SMAB Cèze, Communes

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Réalisation des aménagements selon les conclusions de l'étude préalable

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau	Communautés de communes Cèze Sud et RCL / Syndicat des rives de la basse Cèze	300 000 €

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.4	Actions localisées de valorisation des cours d'eau, des milieux connexes et du patrimoine associé		
Opération	Reconstitution de ripisylve et valorisation paysagère de la Cèze dans la traversée de Saint-Ambroix		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)		
Secteur	Saint-Ambroix	Maîtres d'ouvrage	SMAB Cèze / Commune de Saint-Ambroix
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Valoriser la rivière dans la traversée de Saint-Ambroix		
Contexte			
<p>La commune de Saint-Ambroix a acquis en 2001 une propriété en bordure du cours d'eau. Cette propriété se compose d'un ancien moulin, le « Moulin Bonnet » et d'un terrain d'environ un hectare. Le site se situe rive droite en amont immédiat du pont de la RD904 qui enjambe la Cèze dans la traversée de Saint-Ambroix.</p> <p>Cet ensemble situé à proximité du cœur de la vieille ville a connu jusqu'en 2003 un abandon total. Le site fut ensuite aménagé au profit d'un parking et d'un parc sur lequel, en période estivale, sont souvent proposées à la population des animations de plein air. La zone reste cependant délaissée par les habitants, probablement refroidis par un aspect général peu engageant et des infrastructures mal adaptées à leurs besoins.</p> <p>Actuellement les berges constituées en partie de remblais sont dans un état dégradé : la ripisylve n'est présente que très ponctuellement, une colonisation par la renouée du japon est en cours et une bamboueraie a été implantée en haut de berge.</p> <p>La commune de Saint-Ambroix souhaite redonner un avenir à ce lieu, unique site permettant à la population Saint-Ambroisienne de profiter directement des bords de la Cèze. Dans le cadre d'un projet global de valorisation du site, un volet consisterait à reconstituer la ripisylve.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Le secteur d'étude s'étend sur un linéaire de 300 m entre la confluence du Graveirolle et le pont de la RD904. Dans le cadre d'un travail universitaire en 2010, un aménagement global a été proposé afin de valoriser le parc et les berges. Dans l'optique d'effectuer des aménagements respectant l'équilibre environnemental, les techniques d'aménagement de berge proposées sont toutes issues du génie végétal (une partie du tronçon nécessiterait du génie mixte).</p> <p>La mise en œuvre de l'aménagement de berge nécessite la réalisation d'un avant-projet détaillé.</p>			
Conditions de réalisation			
<p>L'avant projet détaillé sera à mener en parallèle de l'étude hydraulique sur la traversée de Saint-Ambroix (cf. fiche B.2.10) et du diagnostic de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés (cf. fiche B.2.11).</p> <p>Selon la nature des travaux, définition d'une co-maîtrise d'ouvrage entre le syndicat Mixte ABCèze (reconstitution de berges) et la commune de Saint-Ambroix (mise en valeur du parc).</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude préalable à la reconstitution de ripisylve et valorisation paysagère dans la traversée de Saint-Ambroix	SMAB Cèze / Commune de Saint-Ambroix			15 000	15 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude préalable	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude préalable	15 000			30%						50%	20%
TOTAL €	15 000 €										

Indicateurs de suivi
Indicateurs techniques par rapport au prévisionnel: réalisé / non réalisé, coût prévu / réalisé, planning prévu / réalisé

Partenaires techniques
SMAB Cèze, Commune

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Réalisation des aménagements selon les conclusions de l'étude préalable. En se basant sur le chiffrage réalisé dans le cadre du travail universitaire, on peut estimer le coût d'aménagement à 150 000 €.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Reconstitution de ripisylve et valorisation paysagère de la Cèze dans la traversée de Saint-Ambroix	SMAB Cèze / Commune de Saint-Ambroix	100 000 €

VOLET B	RESTAURATION / ENTRETIEN / MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONALITES		
Thème B 1.4	Actions localisées de valorisation des cours d'eau, des milieux connexes et du patrimoine associé		
Opération	Valorisation du patrimoine lié à l'eau sur les hautes vallées	Phase 2	
Masse d'eau	Cèze de la source à la Ganière (398, 400a), Luech (400c), Homol (10262)		
Secteur	Haute vallée	Maîtres d'ouvrage	A définir
Lien PDM	Sans objet : action locale		-
Objectif(s)	Mise en valeur du paysage et du patrimoine lié à l'eau		
Contexte			
<p>Dans le haut bassin, il existe comme partout en Cévennes d'anciens systèmes de canaux gravitaires, les béals. Certains béals et leur seuil associé représentent un patrimoine rural.</p> <p>En aval de l'étude diagnostic sur les béals et en complément des travaux visant à une optimisation de la ressource (cf. action B.3.1.4), il est proposé de mettre en valeur l'intérêt patrimonial de certains béals.</p>			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Une étude préalable identifiera les béals à forte valeur patrimoniale, précisera les travaux, les types d'aménagements de valorisation et les coûts ; l'incidence sur la ressource de la restauration sera mise en évidence ainsi que les préalables réglementaires s'il y a lieu.

Conditions de réalisation

La maîtrise d'ouvrage est à définir.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Étude préalable à la valorisation du patrimoine lié à l'eau sur les hautes vallées	A définir	5 000 €

Contrat de rivière 2011 / 2015

Fiches actions du Volet B2

PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES

VOLET B2 « PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES »

Synthèse des actions du volet B2

VOLET B2 « PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES»					
Code actions	Intitulé des actions du volet	Phase / Années	Priorité	Montant € HT	Maîtres d'ouvrage
B 2.1	Pose de repère de crues	Ph 1 2011-2013	1	120 000	SMAB Cèze
B 2.2	Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Ph 1 et 2 2011-2015	1	225 000	Communes
B 2.3	Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents	Ph 1 et 2 2012-2015	2	300 000	SMAB Cèze EPCI
B 2.4	Réalisation ou révision des PPRi	Ph 2 2014-2015	1	À définir	DDTM
B 2.5	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des bâtiments publics et des activités économiques	Ph 1 et 2 2012-2015	2	710 000	EPCI, communes, propriétaires
B 2.6	Études hydrauliques locales préalables à la réduction du risque inondation	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	120 000	SMAB Cèze
B 2.7	Aménagements de protection localisés des lieux habités	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	2 125 000	SMAB Cèze
B 2.8	Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés	Ph 1 et 2 2011-2015	1	1 100 000	Communes, CG 30, propriétaires
B 2.9	Prise en compte des risques liés aux anciennes activités minières (terrils et ruisseaux couverts)	Ph 1 et 2 2011-2015	2	1 630 000	Communes
Total Volet B 2				6 330 000 €	

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Pose de repères de crues		Phase 1
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 1 - Amélioration des connaissances Communication et sensibilisation à destination des populations exposées		
Contexte			
<p>Le bassin de la Cèze a connu 11 crues importantes depuis la fin du 19^{ème} siècle. Les crues du 30 septembre 1958 et des 8-9 septembre 2002 ont fortement marqué le territoire. La crue des 8 et 9 septembre 2002 est définie comme la crue centennale de référence pour la partie aval du bassin. Celle de septembre 1958 aurait quant à elle une occurrence comprise entre 45 et 75 ans.</p> <p>Il n'y a pas eu jusqu'à présent dans le bassin de démarches ou d'actions spécifiques visant à développer la culture du risque lié aux inondations et plus précisément l'appropriation par les populations exposées des informations relatives aux phénomènes de crues et aux dangers associés. Les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...).</p> <p>Le déficit d'information des populations pénalise fortement la juste prise en compte du risque dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public de l'ampleur des risques.</p> <p>Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières souvent fatals et apprendre les gestes qui sauvent.</p> <p>Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose à ce titre aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective.</p> <p>Les repères de crue présentent une bonne efficacité pour contribuer à développer la culture du risque inondation. En effet, ils sont implantés de manière durable sur des sites à forte fréquentation. Ils prennent au fil du temps une certaine valeur patrimoniale et constituent la mémoire des crues historiques pour la population locale.</p> <p>Des repères ont déjà été posés par certaines communes ; le SMAB Cèze réalise courant 2010 un recensement des repères existants.</p>			
Description technique			
<p>1. Étude</p> <p>Une étude visant à identifier les sites de pose des repères de crues sera réalisée.</p> <p>La pose des macarons permet de connaître la hauteur d'eau, la fréquence des crues, la période pendant lesquelles les inondations se produisent et les différents cours d'eau qui débordent.</p>			

La mission consiste à :



- prendre connaissance des données existantes (relevés des laisses de crue DDE 30),
- localiser les sites potentiels pour la mise en place de repères de crue en concertation avec les communes,
- juger la pertinence hydraulique des niveaux,
- hiérarchiser et retenir les sites les plus pertinents,
- fournir au SMAB Cèze les données permettant de consulter des géomètres pour niveler les sites retenus,
- s'assurer de la faisabilité administrative : consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, accords des propriétaires,
- cartographier les sites sous SIG,
- étudier la ou les plaques à poser (matériaux, informations complémentaires, caractère évolutif des repères...),
- rechercher des sociétés capables de réaliser ces plaques et rédiger un dossier de consultation à leur égard, (tranche optionnelle),
- rédiger un cahier des charges pour consulter des entreprises assurant la pose des plaques (tranche optionnelle).

Le nombre estimatif de repères à poser est d'une centaine. Une trentaine de communes sont concernées.

L'opération intègre les levés topographiques visant niveler les sites retenus.

2. Pose

Dans un second temps, les macarons et les barreaux symbolisant les échelles de mesure seront fabriqués et posés.

Les repères de crue seront réalisés sur la base des dispositions réglementaires (arrêté du 27 mai 2003).

(hypothèse : 100 macarons + échelles, coût unitaire de l'ordre de 800 € HT intégrant fabrication et pose)

Conditions de réalisation

Le lancement de l'étude est prévu en 2010.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude de localisation des sites de pose de repères de crues, y compris levés topographiques	SMAB Cèze	40 000			40 000
Réalisation et pose des repères de crue	SMAB Cèze			80 000	80 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude de localisation des sites	1	1	1
Réalisation et pose des repères de crue	1	2	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de localisation des sites de pose	40 000	50%	40%								10%
Réalisation et pose des repères de crue	80 000	50%	40%								10%
TOTAL €	120 000 €										

Indicateurs de suivi
nombre de repères posés

Partenaires techniques
DDTM, SPC, communes

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	Communes
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 2 - Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévention et d'alerte		

Contexte

Sur le bassin de la Cèze, l'intensité des événements à l'origine des crues induit des temps de réponse courts ; la montée des eaux peut donc être rapide et les actions à mettre en œuvre pour la sauvegarde des populations doivent être très rapidement opérationnelles.

Une fois les outils de prévision et d'alerte élaborés, la gestion locale du risque d'inondation incombe au Maire. En effet, la législation le rend responsable, au titre de son pouvoir de police, de la sécurité de ses administrés et lui fait obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à l'information et la protection de la population (art. 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales renforcé par la loi du 30/07/2003, loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/04 et décret du 13/09/2005 fixant les modalités et contenu du PCS).

La définition d'un plan communal de sauvegarde permet d'assurer l'organisation et l'efficacité de l'action communale en analysant les risques et en déclinant les mesures à prendre en fonction de l'intensité de l'événement. La réalisation du PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ; le PCS doit être élaboré dans les deux ans suivant l'approbation du PPRi.

Ces documents sont réalisés à l'initiative des communes ; 17 PCS ont été approuvés sur la Cèze : Allègre-les-Fumades, Bordezac, Chusclan, Goudargues, Rochegude, Bordezac, Laudun, Le Garn, St André-de-Roquepertuis, St Victor la Coste, Communauté de communes du Val de Tave (Tresques, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Pons-la-Calm, Cavillargues, Le Pin, Gaujac, Connaux).

7 autres PCS sont en cours : Gagnières, St Nazaire, Vénéjan, Rousson, Bagnols-sur-Cèze, Sabran et Salindres.

Description technique

Il reste à réaliser un PCS pour 5 communes en risque fort (Codolet, Montclus, Robiac-Rochessadoule, La Roque-sur-Cèze, Saint-Ambroix), ces communes auront d'ailleurs obligation de le réaliser lorsque le PPRi en cours seront approuvés. 14 communes en risque moyen vont également avoir obligation de le réaliser.

On prévoit donc la réalisation d'une quinzaine de PCS, sur les communes où un PPRi a été approuvé.

Chaque PCS contient :

- des éléments sur l'anticipation des crues (plan d'intervention gradué) ;
- une caractérisation du risque inondation : croisement de l'aléa avec les enjeux (routes, habitations, équipements publics...) ;
- un organigramme de la cellule de la gestion de crise ;
- des fiches actions à destination de chacun des membres de la cellule de gestion de crise ;
- un annuaire de crise ;
- une liste de moyens matériels à mettre en œuvre.

Suite au PCS, il est nécessaire de réaliser un exercice de mise en application du PCS, une réunion publique et une brochure à destination de la population.

Conditions de réalisation

La réalisation de chaque PCS est appuyée et suivie par un Comité de pilotage qui regroupe notamment la commune Maître d'ouvrage, le CG 30 et le SMAB Cèze.

Afin d'aider les communes dans leur démarche de mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde, le Conseil général du Gard apporte un appui technique, qui consiste à :

- fournir un cahier des charges type et à l'adapter à chaque cas
- aider au dépouillement des offres et suivre le travail du prestataire
- fournir des éléments techniques notamment sur la propagation des ondes de crue
- valider les documents définitifs.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Réalisation de 9 Plans Communaux de Sauvegarde	Communes	45 000	45 000	45 000	135 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Réalisation de 9 PCS	1	1	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Réalisation de 9 PCS	135 000	50%			20%					10%	20%
TOTAL €	135 000 €										

Indicateurs de suivi

Nombre de communes dotées d'un PCS, en distinguant celles où il existe un PPRi approuvé

Partenaires techniques

Conseil général 30, DDTM

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans la seconde phase du contrat, on prévoit la poursuite de la réalisation des PCS

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation de 6 PCS	Communes	90 000

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Amélioration de l'alerte pour les collectivités de certains affluents		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Auzonnet (397), Tave (11954), Cèze en aval de Bagnols (394b)		
Secteur	Affluents de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	SM ABCèze/Collectivités
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 2 - Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévention et d'alerte		
Contexte			
<p>Sur le bassin de la Cèze, l'intensité des événements à l'origine des crues induit des temps de réponse très courts, en particulier sur les petits bassins versants correspondant aux affluents.</p> <p>L'alerte de crue réglementaire, assurée par l'État (Service de Prévision des Crues Grand Delta), n'est effective que sur le cours principal de la Cèze.</p> <p>Les Communautés de communes Val de Tave et Rhône - Cèze se sont dotées d'un système d'assistance et conseil pour l'alerte (Prédicte). Sur le reste du bassin, il n'existe aucun dispositif de prévision et d'alerte en dehors de celui géré par le SPC GD relatif aux seules crues de la Cèze. La plupart des affluents peuvent aussi être à l'origine de dégâts en cas de crues importantes.</p> <p>A noter l'existence d'un comité de suivi, constitué autour d'un partenariat entre Météo France et le CG30, qui travaille à l'élaboration d'outils permettant une amélioration de l'alerte hydrométéorologique sur les petits bassins versant non couvert par le SPC GD. Le SMAB Cèze est membre de ce comité, qui vise notamment à favoriser l'expérimentation de dispositifs innovants.</p> <p>L'étude hydraulique générale réalisée dans le cadre du Contrat de rivière (voir fiche-action B 2.1) permettra d'identifier les affluents à traiter en priorité et les communes concernées.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>En première phase du Contrat, une étude sera réalisée pour identifier les secteurs à risque (à priori toutes les communes concernées par les débordements d'affluents de la Cèze) et analyser les besoins en termes de prévision et d'alerte. L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMAB Cèze, avec l'appui technique du SPC GD et du CG 30, notamment pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi de l'étude.</p> <p>Sur certains sous-bassins, la vitesse de réaction des crues est très rapide et la seule observation des niveaux de crue peut ne pas laisser suffisamment de marge de manœuvre à la gestion de la crise. L'alerte doit alors être anticipée dès l'apparition du phénomène pluvieux. Il sera donc nécessaire de définir, dans le cadre de l'étude, des indicateurs de risques pluviométriques, et de déterminer les seuils d'intensité et de cumuls pluviométriques à partir desquels une action préventive graduée devra être définie. L'étude devra également définir les équipements nécessaires, en précisant les communes et les sites d'implantation : stations pluviométriques ou hydrométriques, propositions de dispositifs de prévision et de téléalerte.</p>			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Analyse des besoins en vue d'améliorer la prévision et l'alerte de crues sur les affluents	SMAB Cèze			100 000	100 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Analyse des besoins	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Analyse des besoins	100 000	50%			20%					10%	20%
TOTAL €	100 000 €										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Service de Prévision des Crues Grand Delta, Météo France, Conseil général 30

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
En seconde phase, la mise en œuvre opérationnelle des actions définies suite à l'analyse des besoins pourra être engagée ; il n'est pas possible à ce stade de déterminer précisément ces actions, qui consisteront principalement en des stations de suivi de la pluviométrie et des niveaux de crues, mais aussi en d'autres équipements tels que des serveurs d'alerte.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Actions et équipements pour améliorer la prévision et l'alerte de crues sur les affluents	Collectivités	200 000 €

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Réalisation ou révision des PPRi		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Tave (11954), Cèze en aval de Bagnols (394b)		
Secteur	Sous-bassins aval Cèze et Tave	Maître d'ouvrage	DDTM
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 3 - Élaboration et amélioration des PPRi et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités dans les zones à risque		

Contexte

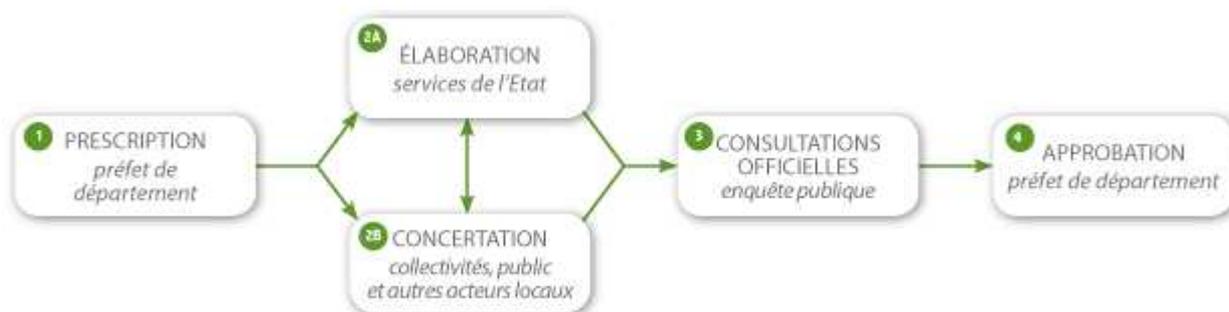
Outil d'une politique globale de prévention, le Plan de Prévention des Risques Inondation vise à sécuriser les populations et les biens soumis à ce type de risque tout en permettant un « développement durable » des territoires. Le P.P.R.I. est réalisé par l'État en concertation avec les acteurs locaux. Il répond à quatre objectifs principaux :

- Interdire les implantations nouvelles dans les zones d'aléa fort et délocaliser les populations en danger.
- Réduire le coût des dommages liés aux inondations.
- Contrôler strictement l'extension de l'urbanisation en zone inondable.
- Ne pas aggraver les risques en amont ou en aval en préservant les champs d'expansion des crues.

Il comporte principalement :

- Une carte de zonage servant à délimiter les zones en fonction du risque.
- Le règlement qui précise les règles d'occupation des sols s'appliquant à chacune des zones.
- Des cartes d'aléas et d'enjeux.

Processus d'élaboration et d'approbation :



Sur le bassin de la Cèze, les PPRi des communes des sous-bassins Cèze amont, Auzon - Auzonnet - Alauzène et Cèze aval seront approuvés deuxième semestre 2011 (soit au total 48 communes). Sur les autres communes à risque, les PPRi sont à élaborer ou à réviser (existence de PPRi approuvés, mais « ancienne génération »).

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans le cadre de la planification de l'élaboration des PPRi dans le département du Gard, les services de l'État prévoit en phase 2 l'engagement des PPRi pour les communes de Laudun-l'Ardoise et Bagnols-sur-Cèze, dans un premier temps et sur l'ensemble des communes du PPRi Rhône-Cèze-Tave dans un second temps.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Élaboration du PPRi Rhône-Cèze-Tave	DDTM	A définir

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des bâtiments publics et des activités économiques		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Communes disposant d'un PPRi approuvé	Maîtres d'ouvrage	EPCI, Communes, propriétaires
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 3 - Élaboration et amélioration des PPRi et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités dans les zones à risque		
Contexte			
<p>La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable ayant été insuffisamment prise en compte ces dernières décennies, de nombreuses habitations et activités se trouvent en zone à risque : sur le bassin de la Cèze, un quart des zones urbanisées sont inondables, concernant 12 000 habitants permanents et 850 entreprises.</p> <p>Suite à l'élaboration des PPRi, les propriétaires des habitations et bâtiments situés en zone à risque sont tenus de mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité définies dans ces documents opposables aux tiers ; certaines de ces mesures sont obligatoires, d'autres recommandées.</p>			
Description technique			
<p>La mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité nécessite la réalisation d'études préalables et l'accompagnement par une animation.</p> <p>La démarche concernera en priorité les 48 communes des sous-bassins Cèze amont, Auzon - Auzonnet - Alauzène et Cèze aval, ou les PPRi seront approuvés deuxième semestre 2011. Elle sera conduite en 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude préalable permettant d'identifier les enjeux, mesures et moyens (techniques, financiers et de communication) à mettre en œuvre ; - une phase d'animation permettant de réaliser les diagnostics auprès des particuliers, de les accompagner dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention et de paiement ; - une phase de réalisation des travaux ; - suivi, analyse et évaluation de l'opération. <p>Les études préalables doivent fournir une cartographie précise du bâti en zone à risque ; elles doivent aller jusqu'au diagnostic et à la définition des actions pour les bâtiments publics (sous forme d'une fiche technique par bâtiment). En ce qui concerne les habitations, l'étude présente une typologie en fonction des risques, et les actions à réaliser pour chaque type de situation.</p> <p>Les études préalables et l'animation doivent de préférence être portées par des intercommunalités ou peut-être le Syndicat Mixte ABCèze, suivant son évolution en terme de personnel technique. Les phases études préalables, animation et diagnostic peuvent être sous-traitées à un prestataire externe.</p>			

Conditions de réalisation
<p>Mobilisation des Communautés de communes pour la maîtrise d’ouvrage des études préalables, de l’animation et des diagnostics.</p> <p>Incitation financière pour les collectivités et surtout les particuliers.</p> <p>Le retour d’expérience des premières démarches réalisées sur le bassin des Gardons pourra être valorisé pour préciser la méthodologie (mise en place d’un PIG prévue).</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d’ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Études préalables à la mise en œuvre d’un plan de réduction de la vulnérabilité de l’habitat et des bâtiments publics	Communautés de communes			50 000	50 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Études préalables	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Études préalables	50 000	40%	50%								10%
TOTAL €	50 000 €										

Indicateurs de suivi
<p>Nombre et % de bâtiments publics et de logements privés (individuels, collectifs) ayant fait l’objet d’un diagnostic</p> <p>Nombre et % de bâtiments publics où des actions de réduction de la vulnérabilité ont été mises en œuvre</p> <p>Nombre et % de logements privés (individuels, collectifs) où des actions de réduction de la vulnérabilité ont été mises en œuvre</p> <p>Indicateurs à décliner par secteur : territoire d’un EPCI maître d’ouvrage de la démarche ou sous-bassin.</p>

Partenaires techniques
Conseil régional LR, Conseil général 30, DDTM, CAUE

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

L'animation et les diagnostics doivent être réalisés dans le même temps ; l'animateur ou le prestataire désigné informe les propriétaires, réalise le diagnostic en concertation étroite avec les propriétaires et les aides au montage du dossier de demande d'aide.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est prise en charge par les particuliers pour les habitations et par les communes pour les bâtiments publics (l'intervention des EPCI en tant que maîtres d'ouvrage délégués est également envisageable pour les actions de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments publics).

Exemples de travaux subventionnables : Création d'une surface refuge, matérialisation des piscines, clapet anti-retour et obturation des aérations, installation de batardeaux, pompe de caves, séparation des circuits électriques, documents de gestion de crise (plans familiaux de mise en sécurité, ...).

La démarche peut éventuellement être menée dans le cadre d'un Projet d'Intérêt Général.

La réduction de la vulnérabilité des entreprises et activités en zone inondable sont également soumises à certaines obligations dans le cadre des PPRI.

A l'initiative de la Région et du Conseil général du Gard, une étude sur le recensement des entreprises en zone inondable sur le département a été réalisée. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) en est maître d'ouvrage et travaille en collaboration avec la Chambre des métiers. Cette étude vise également à obtenir une typologie des entreprises situées en zone inondable, de les géoréférencer puis d'étudier leur perception du risque et leurs attentes en matière de réduction de la vulnérabilité. A l'issue de cette étude, une démarche d'accompagnement pourrait être définie et mise en œuvre.

Dans un premier temps, cette démarche serait portée par une (ou plusieurs) Communauté de communes motivée pour lancer une expérimentation dans ce domaine, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre des métiers ; elle comprendrait à la fois une étude préalable et un travail d'animation - sensibilisation et de diagnostic auprès des entrepreneurs volontaires.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture du Gard travaille sur le thème de la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles, notamment dans le cadre de la Cellule Agricole de Prévention des Inondations (CAPI, qui associe la Chambre d'agriculture et les syndicats de bassin). Des diagnostics d'exploitation ont déjà été conduits dans le Gard.

Une démarche similaire à celle proposée pour les entreprises pourrait être menée pour les bâtiments d'exploitation agricole, si possible sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Animation et diagnostics des habitations et bâtiments	Communautés de commune	200 000
Travaux de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics	Propriétaires, communes, EPCI	300 000
Animation et études préalables à la mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité des activités vis-à-vis du risque inondation, volet « entreprises »	Communautés de communes, CCI	100 000
Animation et études préalables à la mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité des activités vis-à-vis du risque inondation, volet « exploitations agricoles »	Chambre d'agriculture	60 000

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Études hydrauliques locales préalables à la réduction du risque inondation		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze du barrage de Sénéchas au ruisseau de la Malaygue (396, 398), Luech (400c), Auzonnet (397)		
Secteur	Bessèges, Saint-Ambroix, Le Chambon, Saint-Jean-de-Valérisclle	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	<p>AXE 3 - Élaboration et amélioration des PPRi et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités dans les zones à risque</p> <p>AXE 4 - Favoriser le ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées au risque inondation</p> <p>AXE 5 - Protection localisée des lieux habités</p>		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Contexte			
<p>L'objectif de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées au risque inondation renvoie prioritairement aux actions prévues au volet B.1 « Restauration / entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités ».</p> <p>Certains phénomènes de débordement dans la traversée des agglomérations peuvent motiver les riverains et les élus à demander que des actions de protection soient réalisées. Il est indispensable dans ces situations de réaliser en préalable une étude complète des risques et de la faisabilité d'un aménagement de protection (type bassin de rétention par exemple), ainsi qu'une étude coût - efficacité pour chaque projet.</p>			
Description technique			
<p>Des études hydrauliques spécifiques liées à des risques localisés ont été lancées sur Tresques (2005), Bagnols-sur-Cèze et Goudargues (2010). D'autres pourraient être engagées sur les communes de St Ambroix, Bessèges, le Chambon et St Jean-de-Valérisclle (cité de la Nougarede).</p> <p>Ces études intègrent l'analyse précise des risques pour les personnes et les biens, l'analyse de la faisabilité technico-économique des aménagements éventuels, basée notamment sur une approche coût - bénéfices et sur la prise en compte des impacts sur le fonctionnement des milieux aquatiques.</p>			
Conditions de réalisation			
<p>Assurer la cohérence avec l'ensemble du programme d'actions du Contrat, en particulier les actions de restauration-entretien et d'amélioration du fonctionnement morphodynamique.</p> <p>Dans le cas où une digue est présente sur le territoire communal, il pourrait être intéressant d'attendre que le diagnostic de celle-ci soit réalisé avant de se lancer dans l'étude hydraulique.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Études hydrauliques locales préalables communes de Bessèges et Saint-Ambroix	SMAB Cèze		40 000	40 000	80 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Études hydrauliques locales sur Bessèges et Saint-Ambroix	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Études hydrauliques locales sur Bessèges et Saint-Ambroix	80 000	40%	50%		0-20%						10%
TOTAL €	80 000 €										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Conseil régional LR, Conseil général 30, Communes, DDTM

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Réalisation des études préalables sur les communes du Chambon et St-Jean-de-Valérisclle.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Études hydrauliques locales préalables à d'éventuels aménagements de protection sur les communes du Chambon et de St Jean-de-Valérisclle	SMAB Cèze	40 000 €

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Aménagements de protection localisés des lieux habités	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	Cèze à l'aval du ruisseau de la Malaygue (394a, 394b, 395), Tave (11954)		
Secteur	Tresques, Bagnols-sur-Cèze, Goudargues	Maîtres d'ouvrage	Collectivités
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 5 - Protection localisée des lieux habités		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Contexte			
<p>Certains phénomènes de débordement dans la traversée des agglomérations ont motivé les riverains et les élus à demander que des actions de protection soient réalisées. En préalable une étude complète des risques et de la faisabilité d'un aménagement de protection ainsi qu'une étude coût - efficacité pour chaque projet doivent être menées (cf. fiche B.2.9).</p> <p>Ces études sont terminées pour la traversée de Tresques et un aménagement a été proposé. Pour les traversées de Bagnols-sur-Cèze et Goudargues, les études ont été lancées en 2010.</p>			
Description technique			
<p>Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques</p> <p>Ce projet est un aménagement hydraulique du cours d'eau dont le but est la réduction de l'inondabilité du village, tenant compte d'éléments naturels, humains et paysagers. Les principes généraux d'aménagement sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaser la section du cours d'eau en créant de larges risbermes, 2. Élargir le pont Départemental, 3. Créer un chenal de délestage, 4. Offrir au cours d'eau une pente générale régulière, 5. Créer un gué en fond de lit permettant le franchissement du chenal de délestage, 6. Renforcer la berge, 7. Remodeler les enrochements et les merlons, 8. Enfouir les canalisations, 9. Modifier les canalisations d'eaux usées, 10. Aménager la berge afin de la rendre accueillante et végétalisée, 11. Créer deux niveaux de « quais » sur la place, 12. Végétaliser la berge opposée, 13. Créer un ouvrage de fond de lit (seuil) en entrée du chenal de délestage, 14. Enherber les berges et végétaliser les pieds de risbermes par des plantations arbustives esthétiques, de végétaux rivulaires adaptés, 15. Traiter l'ensemble du cours d'eau actuel par la mise en place de micros aménagements du lit permettant de favoriser la diversification des formes par l'action du cours d'eau lui-même, de favoriser la création de nouveaux faciès, de rendre au milieu un aspect varié et non géométrique. 			

Conditions de réalisation	
Obtention de l'autorisation loi sur l'eau	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques	SMAB Cèze	925 000			925 000
Modification du pont départemental	CG30	700 000			700 000
Modification des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Syndicat des Eaux de la Basse Tave	p.m			p.m

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques	925 000			0-15%	0-20%					45-80%	20%
Modification du pont départemental	700 000							100%			
Modification des réseaux d'eau potable et d'assainissement	p.m										
TOTAL €	1 625 000 €										

Indicateurs de suivi	

Partenaires techniques	
Conseil régional LR, Conseil général 30, Communes, DDTM	

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

En fonction des résultats des études hydrauliques sur la traversée de Bagnols-sur-Cèze et de Goudargues, des aménagements favorisant le ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées pourraient être envisagés en phase 2 du Contrat. Ces études hydrauliques pourraient également aboutir à la définition d'autres types d'aménagements (protection d'ouvrages ou d'infrastructures, confortement de berges, etc.).

Il n'est pas possible à ce stade de préciser la nature ni le montant des travaux. Une provision de 250 000 € pour chaque projet sera à ajuster suite à la réalisation des études hydrauliques.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux suite à l'étude hydraulique à Bagnols-sur-Cèze	SMAB Cèze/commune	250 000
Travaux suite à l'étude hydraulique à Goudargues	SMAB Cèze/commune	250 000

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze à l'aval du barrage de Sénéchas (394a, 394b, 395, 396, 398), Auzonnet(397)		
Secteur	Tous les ouvrages classés sur le bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	Communes, CG 30
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 5 - Protection localisée des lieux habités		
Contexte			
<p>Les ouvrages en lien avec la sécurité publique font l'objet d'un classement qui découle de la loi sur l'eau de 2006 et du décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.</p> <p>Les ouvrages sont classés en fonction de leurs caractéristiques et des enjeux en présence :</p>			
Classe	Barrages	Digues	
A	Hauteur au-dessus du terrain naturel (H) ≥ 20 m	$H \geq 1$ m et population $P \geq 50\ 000$ habitants	
B	$H \geq 10$ m et $H2V0.5 \geq 200$	$H \geq 1$ m et $1000 \leq P < 50\ 000$	
C	$H \geq 5$ m et $H2V0.5 \geq 20$	$H \geq 1$ m et $10 \leq P < 1000$	
D	$H \geq 2$ m	$H < 1$ m ou $P < 10$ habitants	
<p>Avant le 31/12/2009, le propriétaire ou l'exploitant de toute digue de classe A, B ou C procède à un diagnostic de sûreté de cet ouvrage, dont le contenu est décrit par l'arrêté du 16/06/2009. La réalisation d'une étude de danger par le propriétaire ou l'exploitant est nécessaire pour toutes les digues de classes A, B et C ; cette étude est à réaliser au moins tous les 10 ans ; pour les ouvrages existants au 1/01/2008, l'étude de danger doit être réalisée avant fin 2014 (avant fin 2012 pour les ouvrages de classe A).</p> <p>Les principaux ouvrages classés dans le bassin de la Cèze sont recensés ci-après ; le classement et l'état d'avancement du diagnostic sont précisés, ainsi que le propriétaire de l'ouvrage. Il existe d'autres ouvrages privés, de moindre importance.</p> <p>En situation actuelle, seule la digue de Codolet a fait l'objet d'un diagnostic.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Les diagnostics des ouvrages auraient du être terminés fin 2009 ; il est prévu de les finaliser au plus tard en 2011. Les études comportent à minima une étude hydraulique, une étude géotechnique et une étude géophysique ainsi que si nécessaire une étude morphologique qui aborde les problèmes de mobilité du lit, d'érosion, etc. Le diagnostic doit aboutir à la définition et à la hiérarchisation des interventions et des travaux de confortement de l'ouvrage. Le diagnostic de sûreté des digues doit au minimum comporter:

- l'examen visuel de la digue et des ouvrages englobés, après entretien de la végétation si nécessaire ;
- l'identification des irrégularités visibles de la crête de la digue ;
- la liste des examens complémentaires à effectuer rapidement pour s'assurer de la sécurité de l'ouvrage ;
- la description des actions à entreprendre pour remédier aux insuffisances constatées.

Le coût du diagnostic est de l'ordre de 100 € par ml de digue.

Chaque maître d'ouvrage est responsable des études à conduire, du suivi et de l'entretien du ou des ouvrages dont il est propriétaire. Les services d'Etat assurent le contrôle réglementaire.

Communes	Ouvrage / linéaire	Propriétaire	Classe	État d'avancement Commentaires
Sénéchas	Barrage	CG 30	A	
Bagnols-sur-Cèze	Digue	Commune	C	Diagnostic à faire
	Digue		D	Diagnostic à faire
Bessèges	Digue RG route départementale / 1 300 m	CG 30	C	Diagnostic à faire et problème posé par des ouvrages traversant de grande taille
Codolet	Digue de second rang	Commune		Diagnostic réalisé ; projet intégré au plan Rhône
Goudargues	Digue / 520 m	Commune	C	Diagnostic réalisé ; peu de problèmes, ouvrage mineur
Meyrannes	Digue déviation de Clet / 1 700 m	CG 30	C	Diagnostic en cours
Molières-sur-Cèze	Digue / 800 m	Commune	C	Diagnostic à faire, incertitudes sur l'entretien
Saint-Ambroix	Digue / 660 m	Commune	B	Diagnostic à faire ; probablement à reconstruire en grande partie
Saint-André-de-Roquepertuis	Digue du Granon	Commune		Diagnostic à faire
Saint-Jean-de-Valérisclé	Digue de la Nougarède / 120 m	Commune		Diagnostic à faire

Conditions de réalisation

Mobilisation des Maîtres d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics.

Accompagnement technique auprès des communes, notamment pour l'élaboration des CCTP des études et le suivi de ces études.

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Finalisation des diagnostics des ouvrages hydrauliques classés	Communes, CG 30, autres propriétaires	200 000	200 000	200 000	600 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Finalisation des diagnostics des ouvrages hydrauliques classés	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Finalisation des diagnostics des ouvrages hydrauliques classés	600 000				0-20%			20%		40-60%	20%
TOTAL €	600 000 €										

Indicateurs de suivi
<p>Nombre et % de digues (en nombre d'ouvrages et en linéaire) ayant fait l'objet d'une étude diagnostic ; indicateur pouvant être décliné en fonction du classement des ouvrages.</p> <p>État des ouvrages suite aux résultats des études diagnostics (bon, moyen - quelques travaux à réaliser ; mauvais - travaux importants à réaliser).</p>

Partenaires techniques
Conseil régional LR, Conseil général 30, Communes, DDTM, SMAB Cèze

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
<p>A l'issue des diagnostics, les maîtres d'ouvrage devront engager les AVP et PRO ainsi que les dossiers réglementaires. L'étude de danger doit ensuite être réalisée.</p> <p>Les coûts des travaux seront très variables en fonction de l'état des ouvrages ; on peut avancer un coût unitaire moyen entre 1000 et 2000 € / ml.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques	Communes, CG 30, autres propriétaires d'ouvrages	500 000

VOLET B 2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES		
Opération	Prise en compte des risques liés aux anciennes activités minières (terrils et ruisseaux couverts)		Phases 1 et 2
Masse d'eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (398), Auzonnet (397), Luech (400c)		
Secteur	Anciens secteurs miniers (zone cévenole)	Maîtres d'ouvrage	Communes
Lien PDM	Sans objet		-
Objectif(s)	AXE 5 - Protection localisée des lieux habités		
Contexte			
<p>Le territoire de la Haute Cèze fait partie de l'ancien bassin minier du Gard ; l'exploitation du charbon y a commencé de façon artisanale dès le moyen âge, a connu son apogée avec l'essor industriel au 19^{ème} siècle, et s'est éteinte pour la plupart des sites dans les années 60.</p> <p>Des extractions minières ont eu lieu sur le haut du bassin versant de la Cèze, en particulier, pour le charbon: sur le bassin versant de l'Auzonnet (de Portes à Saint-Jean-de-Valériscle), de la Cèze (Bessèges, Molières-sur-Cèze, Peyremale, Bordezac, Robiac-Rochessadoule), du Luech (La Vernarède, Chamborigaud), et de la Ganière (Gagnières/Malbosc).</p> <p>GEODERIS (Groupement d'intérêt public associant le BRGM et l'INERIS), expert technique de référence des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour l'après-mine a réalisé en 2008 des inventaires et des analyses de risques liés d'une part aux sites de mise à dépôts (terrils, verses, dépôts divers) issus de l'activité charbonnière et d'autre part aux galeries ou tunnels aménagés dans le cadre des anciennes concessions minières.</p> <p>Pour les dépôts, trois types d'aléas sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de ruine des ouvrages de gestion des eaux sous les dépôts, parfois fortement dégradés car ne faisant plus l'objet d'aucun entretien ni surveillance ; - risque de mouvement de terrain (déstabilisation des flancs des terrils, formation d'épandages, coulées boueuses, voire glissement en masse), parfois lié à la dégradation des galeries souterraines ; - risque de mise en combustion. <p>Certains dépôts riverains aggravent localement les risques liés aux inondations.</p> <p>En ce qui concerne les tunnels ou galeries souterraines, GEODERIS a réalisé un travail de recensement précisant leur état, les usages initial et actuel, les désordres et les propositions de mesures ; ces « ruisseaux couverts » sont nombreux à Bessèges et Molières-sur-Cèze.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

⇒ L'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (SMAB Cèze, SOGREAH, 2008) a identifié deux dépôts qui présentent des risques notables :

- Terril à St Jean-de-Valériscle, en rive gauche de l'Auzonnet, au droit de la Cité de Rime ; l'empiètement du au terril aggrave l'inondabilité sur la rive droite habitée ; de plus, la stabilité du terril n'est pas avérée. Le talus est très pentu. En cas de glissement, et d'obstruction du cours de la rivière, l'inondabilité serait aggravée.
- Terril au Martinet (les Estayraings), en rive gauche de l'Auzonnet ; sa stabilité mérite d'être étudiée de même que son impact sur l'inondabilité.

Pour ces deux sites, des études hydrauliques (y compris topographie et modélisation) et géotechniques doivent être réalisées pour préciser les travaux à engager de façon à limiter les risques. L'étude SOGREAH fournit une première estimation du montant des travaux (programmés en phase 2).

Selon les inventaires réalisés par GEODERIS, des risques importants de mouvement de terrain sont indiqués pour d'autres terrils bordant le lit de l'Auzonnet dans le secteur de St Florent-sur-Auzonnet (l'impact d'un éventuel glissement sur l'inondabilité d'une zone urbaine proche devrait être analysé). Plusieurs sites sensibles existent à Molières-sur-Cèze, notamment un dépôt en bord de Cèze jouant un rôle de digue, pour lequel le risque de mouvement de terrain est moyen.

Donc, en plus des deux sites indiqués par l'étude SOGREAH, au moins deux autres secteurs pourraient faire l'objet d'études hydrauliques et géotechniques.

⇒ En ce qui concerne les ruisseaux couverts, il est nécessaire de valoriser au mieux le travail de diagnostic effectué par GEODERIS en hiérarchisant les problèmes. Des réunions techniques regroupant le SMAB Cèze, GEODERIS, les services de l'Etat et les principales communes concernées pourraient être organisées pour identifier les ouvrages prioritaires, en regard des risques d'effondrement et des impacts hydrauliques potentiels. Des études plus ciblées pourraient alors être lancées pour définir les interventions à réaliser.

⇒ Enfin, il serait souhaitable de mettre en place un suivi des sites à risque (dépôts et galeries) ; une réflexion est donc à engager entre les acteurs locaux et les partenaires institutionnels pour étudier la faisabilité technique et économique d'un suivi et si possible d'un entretien des ouvrages.

Conditions de réalisation

Mobilisation de GEODERIS sur le sujet.

Mobilisation de maîtres d'ouvrage pour les études (et ensuite les travaux) ; a priori, la prise en charge des actions visant à réduire et surveiller les impacts des anciennes activités incombe aux collectivités.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Études hydrauliques et géotechniques des terrils de St Jean-de-Valériscle et le Martinet	Communes		25 000	25 000	50 000
Valorisation du recensement de GEODERIS sur les ruisseaux couverts pour définir les priorités d'intervention	SMAB Cèze, GEODERIS, DDTM, communes				S.O.

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Études hydrauliques et géotechniques des terrils de St Jean-de-Valérisclle et le Martinet	1	2	2
Valorisation du recensement de GEODERIS sur les ruisseaux couverts	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Études hydrauliques et géotechniques des terrils de St Jean-de-Valérisclle et le Martinet	50 000	50%			20%					10%	20%
Valorisation du recensement de GEODERIS	S.O.										
TOTAL €	50 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de sites diagnostiqués parmi les sites (terrils, galeries) présentant des risques d'aggravation de l'inondabilité ou de départ de matériaux dans les cours d'eau
Nombre et % de sites faisant l'objet d'un suivi - entretien parmi les sites (terrils, galeries) présentant des risques d'aggravation de l'inondabilité ou de départ de matériaux dans les cours d'eau

Partenaires techniques
GEODERIS, DRIRE, DDTM, SMAB Cèze, Communes

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
En fonction des résultats des études hydrauliques et géotechniques sur les terrils, la réalisation des travaux pourra être envisagée en phase 2.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Études hydrauliques et géotechniques des terrils de St Florent-sur-Auzonnet et Molières-sur-Cèze	Communes	50 000
Stabilisation du terril de la cité de Rime à St Jean-de-Valérisclle	Communes	700 000
Stabilisation du terril des Estayraings au Martinet	Communes	330 000
Analyse de la faisabilité technico-économique d'un suivi / entretien des dépôts et galeries présentant des risques hydrauliques	SMAB Cèze, GEODERIS, DDTM, communes	100 000
Travaux sur d'autres sites (dépôts ou galeries) présentant des risques	Communes	400 000

Contrat de rivière 2011 / 2015
Fiches actions du Volet B3

**AMELIORATION DE LA GESTION
QUANTITATIVE DE LA
RESSOURCE ET PROTECTION
DES RESSOURCES EN EAU
POTABLE**

VOLET B3 « AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE »	
B.3.1	GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU
B.3.2	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'USAGE AEP

Synthèse des actions du volet B3

VOLET B3 « AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE					
Thème et code actions	Intitulé des actions du volet	Phase /et Année(s)	Priorité	Montant € HT	Maîtres d'ouvrage
B 3.1. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU					
B 3.1.1	Animation de la thématique « gestion de la ressource » sur le bassin versant de la Cèze	Ph 1 et 2 2011-2015	1	S.O	SMABCèze
B 3.1.2	Mise en place d'un suivi hydrométrique aux points stratégiques de référence et aux points de référence complémentaires	Ph 1 et 2 2011-2014	1	93 000	SMAB Cèze / SPC / CG30
B 3.1.3	Détermination des volumes prélevables pour la masse d'eau « les alluvions de la Cèze à Saint-Ambroix »	Ph 2 2014	2	40 000	A définir
B 3.1.4	Recensement des petits prélèvements dans les cours d'eau et la nappe alluviale	Ph 1 2011-2012	2	30 000	DDTM / Chambre Agriculture Gard
B 3.1.5	Actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze	Ph 1 2011-2013	1	105 000	ASA
B 3.1.6	Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de l'Auzonnet	Ph 1 et 2 2011-2014	1	50 000	SMAB Cèze / ASA
B 3.1.7	Étude diagnostic des 3 ASA de la moyenne vallée	Ph 1 et 2 2011-2015	1	580 000	ASA
B 3.1.8	Optimisation des prélèvements du GIE de chimie de Salindres et de la commune de Salindres	Ph 1 et 2 2013-2015	1	70 000	GIE de Chimie de Salindres/ Salindres
B 3.1.9	Optimisation du soutien d'étiage du barrage de Sénéchas	Ph 1 2012-2013	2	200 000	CG30
Sous Total Volet B 3.1				1 168 000 €	

B 3.2. SECURISATION QUANTITATIVE DE L'USAGE AEP					
B 3.2.1	Elaboration ou actualisation des Schémas directeurs AEP et diagnostics réseaux	Ph 1 2011-2013	1/2	800 000	Collectivités AEP
B 3.2.2	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	5 315 000	Collectivités AEP
B 3.2.3	Substitution de prélèvements en nappe alluviale	Ph 1 et 2 2011-2015	1/2	1 855 000	Collectivités AEP
B 3.2.4	Diagnostocs des consommations en eau des collectivités et actions d'économies d'eau	Ph 1 et 2 2012-2015	1	692 000	Collectivités AEP
Sous Total Volet B 3.2				8 662 000 €	

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Animation de la thématique « gestion de la ressource » sur le bassin versant de la Cèze		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	SMAB Cèze/acteurs ressource
Lien PDM	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau		3 A 11
Objectif(s)	Mettre en place et consolider un espace de concertation sur la gestion de la ressource entre les différents acteurs de l'eau		
Contexte			
<p>Le bassin versant de la Cèze est soumis à des étiages sévères récurrents.</p> <p>L'amont du bassin versant de la Cèze a d'ailleurs été classé en zone de répartition des eaux par arrêté préfectoral.</p> <p>Un plan de gestion concerté de la ressource a été lancé en 2007. Il a permis de commencer à travailler avec les différents acteurs de l'eau sur la thématique.</p> <p>Cette étude a mis en avant le manque de données sur le bassin versant: sur les débits de certains affluents, sur les prélèvements de certains usages (béals, forages individuels, débits minimums biologiques, ...).</p> <p>Actuellement le Syndicat Mixte ABCèze est maître d'ouvrage d'une étude détermination des volumes prélevables maximums sur le bassin. En plus de répondre à la demande du SDAGE sur la répartition de l'eau entre les usages, cette étude permettra de pallier certains manques d'information (prélèvements agricoles, prélèvements des béals, campagne de jaugeage, débits minimums biologiques, ...)</p> <p>Une instance de concertation existe déjà sur le bassin en dehors des cellules sécheresses mises en place par le préfet en période de crise: la commission du barrage de Sénéchas. Celle-ci permet de faire le point sur la saison de soutien à l'étiage avant que celui-ci ne commence.</p>			
Description technique			
<p>L'animation consistera en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la poursuite du suivi de l'étude sur la détermination des volumes prélevables maximums, • la mise en place d'une gestion de crise en cas d'étiage sévère, • la mise à jour du protocole de gestion concertée en fonction des nouvelles données disponibles, • la création d'un comité de suivi de la ressource, qui regroupera des représentants de tous les acteurs de l'eau. Il permettra de faire le point sur l'avancement des actions, il pourra aussi mettre en place un suivi de la gestion de la crise en cas de sécheresse importante. 			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Animation	SMABCèze	En interne					

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Animation	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Animation	S.O										

Indicateurs de suivi
Nb de réunions du comité de suivi/avancement étude volumes prélevables

Partenaires techniques
SPC Grand Delta, DDTM, DREAL, acteurs de l'eau, ONEMA

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Mise en place d'un suivi hydrométrique aux points stratégiques de référence et aux points de référence complémentaires		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze (394b, 395, 400a), Auzonnet (397), Luech (400c), Homol (10262), Claysse (10996), Tave (11954), Aiguillon (11730)		
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	SPC/ SMAB Cèze/ CG30
Lien PDM	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes		3 A 01
Objectif(s)	Améliorer le suivi hydrométrique, notamment pour vérifier le respect des débits objectifs d'étiage		
Contexte			
<p>Les étiages naturellement sévères de la Cèze sont notablement aggravés, surtout sur les parties amont et moyenne du bassin, par les prélèvements en eau de surface et dans la nappe alluviale. Le débit total ponctionné est élevé en regard des débits d'étiage de la Cèze : il représente environ 50 % du débit d'étiage quinquennal sec à la Roque-sur-Cèze et 56 % de celui mesuré à Chusclan, à l'aval du bassin.</p> <p>Le soutien d'étiage du barrage de Sénéchas ne permet pas de compenser les prélèvements importants sur le haut bassin et le secteur de St Ambroix, en particulier en année sèche. Les assècs observés notamment en amont des gorges sont provoqués ou au moins aggravés par les pressions de prélèvement.</p> <p>Le bassin de la Cèze (cours d'eau et nappe alluviale de la moyenne vallée) est identifié par le SDAGE 2009 parmi les bassins en situation de déséquilibre quantitatif ; la résorption de ce déséquilibre est nécessaire pour l'atteinte du bon état. Le bassin est prioritaire au titre de la période 2010 - 2015 pour la mise en œuvre d'actions relatives aux prélèvements et pour l'amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages (en l'occurrence, le barrage de Sénéchas). Compte tenu aussi de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, du plan national de gestion de la rareté de l'eau et de la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et de gestion collective des prélèvements d'irrigation, le bassin de la Cèze fait l'objet d'un classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) sur la partie du bassin située en amont de Tharoux et d'une procédure de définition des volumes maximum prélevables pour les différents usages de l'eau. Des débits de crise et des débits objectifs d'étiage seront fixés en cohérence avec les volumes prélevables.</p> <p>8 stations hydrométriques donnent des résultats exploitables pour caractériser les étiages. Sur les 5 stations hydrométriques sur la Cèze, trois sont concentrées sur le bassin amont ; les 2 dernières se trouvent sur la partie aval du bassin (la Roque-sur-Cèze et Chusclan) ; il n'existe donc pas de données sur les étiages de la moyenne vallée. Sur les 8 affluents principaux de la Cèze, 3 disposent d'un suivi hydrométrique sur le Luech, la Ganière et l'Auzon.</p> <p>Le SDAGE 2009 définit deux points stratégiques de référence sur la Cèze : un point en amont de la confluence avec le Rhône à Chusclan (appelé point de confluence) et un point à Tharoux dans les gorges, à l'aval de la zone de pertes et aussi à l'aval des principaux prélèvements du bassin sur la Cèze amont et moyenne.</p> <p>Le point de confluence correspond à une station hydrométrique existante, mais dont la chronique s'interrompt en 2002.</p> <p>L'étude de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin de la Cèze a défini 7 points de référence complémentaires. Parmi ces 7 points, un seul est déjà équipé d'une station hydrométrique : la Ganière à Banne.</p>			

Description technique

Point stratégique de Tharoux : Une station hydrométrique fiable pour la mesure des débits d'étiage devrait être installée au niveau du pont de Tharoux. Des investigations devront être réalisées en préalable pour analyser la faisabilité de l'installation d'une station fiable à l'étiage sur ce secteur (la station en place est destinée à l'alerte en crue et n'est pas exploitable à l'étiage). En effet, sur ce site, le lit d'étiage pouvant se déplacer d'une rive à l'autre, seule l'utilisation d'un seuil peut permettre l'installation d'une station hydrométrique permanente et fonctionnelle pour les faibles débits. Il s'agirait autant que possible d'utiliser un ouvrage déjà existant : un vieux seuil en béton existe dans le secteur, dont il ne reste que les fondations ; sa rénovation pourrait être envisagée ; une étude de faisabilité de cette rénovation devra d'abord être effectuée. Le SPC pourra simultanément apporter son expertise sur le positionnement de la station de façon à assurer la fiabilité à l'étiage. Cette station devra à la fois servir au suivi des débits de crue et des débits d'étiage (la station actuelle alerte de crue serait supprimée). Cette étude permettra de préciser le chiffrage du coût d'implantation de la station.

Point stratégique fermeture du bassin : Plusieurs possibilités sont envisageables pour installer une station de suivi des étiages à l'aval du bassin. Une ancienne station DIREN existe à Chusclan, qui a fonctionné de 1993 à 2002 ; elle pourrait éventuellement être remise en service ; mais cette station n'a pour le moment pas été transférée au SPC. Le SPC dispose d'une station d'alerte de crue à Bagnols, non pertinente à l'étiage ; elle pourrait éventuellement être déplacée vers un site propice à la fois à la mesure des débits en étiage et en crue. 500 m en aval de cette station se trouve une station CNR, qui a priori serait plus propice au suivi des étiages. Une expertise du SPC est nécessaire en préalable pour déterminer la solution à retenir.

Points de référence complémentaires : Sur les points de référence situés sur les affluents, de simples échelles limnimétriques seront installées à proximité de la confluence avec la Cèze (sauf sur la Ganière déjà équipée) : Luech (une station DIREN était en service de 1960 à 1972), Auzon, Claysse, Aiguillon et Tave, soit 5 échelles. La question de la maîtrise d'ouvrage et de l'organisation de suivi de ces points reste à définir.

En outre, le point de référence le plus en amont - « Cèze amont »- doit permettre de connaître les débits entrant dans le barrage de Sénéchas ; des échelles limnimétriques sont en place sur la Cèze et l'Homol, qui doivent être améliorées, ainsi que plus globalement l'évaluation des débits en entrée de la retenue (tarage des échelles à réaliser régulièrement).

Conditions de réalisation

La question de la prise en charge de l'installation et surtout de la maintenance des stations à installer au droit des points stratégiques de référence et des points complémentaires n'est pas à ce jour éclaircie.

La réflexion sur le suivi hydrométrique des DOE et DCR et de sa prise en charge sera menée dans le cadre de la procédure ZRE / volumes prélevables. Les actions présentées ici pourront alors être réajustées.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Étude de faisabilité pour l'installation d'une station hydrométrique de suivi des débits d'étiage à Tharoux (intégrant l'étude de faisabilité de la rénovation de l'ancien seuil)	SPC	8 000					8 000
Installation d'une station hydrométrique au Pont de Tharoux (point stratégique de référence)	SPC		25 000				25 000
Installation d'une station hydrométrique de suivi des débits d'étiage point stratégique de référence en aval du bassin	SPC		25 000				25 000

Étude sur l'installation et le suivi des points complémentaires	SMAB Cèze		10 000				10 000
Installation de 5 échelles limnimétriques en aval du Luech, Auzon, Claysse, Aiguillon et Tave	SMAB Cèze				10 000		10 000
Amélioration du suivi hydrométrique de la Cèze et de l'Homol en amont du barrage de Sénéchas	CG 30		15 000				15 000

Les coûts des stations hydrométriques des 2 points stratégiques intègrent les matériels (centrale d'acquisition, capteur et module de transmission, soit au maximum 10 000 € HT), le coût d'implantation, qui est très aléatoire (il peut doubler ou tripler le coût de la station) et aussi le coût de maintenance (maintenance préventive et curative, jaugeages / étalonnages, bancarisation des données), évalué par le SPC à un ETP pour 12 à 15 stations, soit environ 3000 € HT par an et par station.

Pour l'amélioration du suivi hydrométrique de la Cèze et de l'Homol en amont du barrage de Sénéchas : coût à définir suite à l'étude d'optimisation de la gestion du barrage.

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude de faisabilité station hydrométrique à Tharoux	1	1	1
Installation station hydrométrique à Tharoux	1	1	1
Installation station hydrométrique point stratégique de référence aval du bassin	1	1	1
Étude sur l'installation et le suivi des points complémentaires	1	1	1
Installation de 5 échelles limnimétriques en aval du Luech, Auzon, Claysse, Aiguillon et Tave	1	2	2
Amélioration du suivi hydrométrique de la Cèze et de l'Homol amont de Sénéchas	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de faisabilité pour l'installation d'une station hydrométrique de suivi des débits d'étiage à Tharoux	8 000										100%
Installation d'une station hydrométrique au Pont de Tharoux	25 000										100%
Installation d'une station hydrométrique de suivi des débits d'étiage point stratégique de référence en aval du bassin	25 000										100%
Étude sur l'installation et le suivi des points complémentaires	10 000			50%	15-30%					10-25%	20%

Installation de 5 échelles limnimétriques en aval du Luech, Auzon, Claysse, Aiguillon et Tave	10 000			50%	15-30%					10-25%	20%
Amélioration du suivi hydrométrique de la Cèze et de l'Homol en amont du barrage de Sénéchas	15 000			50%	30%						20%
TOTAL €	93 000 €										

Indicateurs de suivi

Nombre et % de points de référence équipés d'un dispositif de suivi des débits satisfaisant à l'étiage

Partenaires techniques

SPC Grand Delta, DDTM, DREAL

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Détermination des volumes prélevables et des niveaux piézométriques de référence pour le secteur « les alluvions de la Cèze à Saint-Ambroix »		Phase 2
Masse d'eau	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard), et alluvions de la Cèze à saint Ambroix		
Secteur	FR_DO_507A	Maître d'ouvrage	A définir
Lien PDM	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes		3 A 01
	Définir des objectifs de quantité (débit, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)		3 A 10
	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau		3 A 11
Objectif(s)	Améliorer la connaissance sur cette nappe et mettre en place une gestion durable		
Contexte			
<p>L'orientation n°7 du SDAGE demande d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau.</p> <p>Le SDAGE a identifié le territoire de la Cèze comme sous bassin versant sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif sont nécessaires pour l'atteinte du bon état.</p> <p>Le SMAB Cèze a porté la réflexion sur les volumes prélevables sur le cours d'eau.</p> <p>La définition des débits d'objectifs d'étiage n'intègre pas les niveaux piézométriques de la nappe alluviale.</p> <p>La définition des niveaux piézométriques de référence et de crise, qui reste à faire devra tenir compte des débits d'objectifs d'étiage actés en concertation.</p>			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

L'étude de détermination des volumes prélevables et des niveaux piézométrique va se dérouler en 5 phases :

Phase 1 : Caractérisation des sous bassins et aquifères et recueil de données complémentaires,

Phase 2 : Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution,

Phase 3 : Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes avec reconstitution de la piézométrie non influencée,

Phase 4 : Détermination des objectifs de niveau en nappe en adéquation avec les débits d'objectifs déjà trouvés sur la Cèze, détermination des niveaux piézométriques de référence et de crise,

Phase 5 : Détermination des volumes prélevables sur les eaux souterraines en adéquation avec les volumes prélevables trouvés sur le cours d'eau.

Conditions de réalisation

Validation du cahier des charges par les partenaires financiers.
 Avancement de la démarche sur les eaux superficielles, et détermination des débits d'objectif d'étiage et des volumes prélevables comme préalable au commencement de l'étude sur les eaux souterraines.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Détermination des niveaux piézométriques de référence et des volumes prélevables sur le secteur « les alluvions de la Cèze » à Saint-Ambroix	À définir	40 000

Indicateurs de suivi

Validation des niveaux piézométriques de référence et des volumes prélevables sur les eaux souterraines par le Comité de rivière

Partenaires techniques

DREAL, DDTM, ONEMA, CG30, Région LR, AERM &C.

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE				
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau				
Opération	Recensement des petits prélèvements dans les cours d'eau et la nappe alluviale				Phase 1
Masse d'eau	Toutes				
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	DDTM / Chambre d'Agriculture		
Lien PDM	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements				3 A 31
Objectif(s)	Améliorer la connaissance des prélèvements individuels domestiques et agricoles et de leurs impacts sur l'état quantitatif du cours d'eau et de la nappe alluviale				
Contexte					
<p>Le protocole de gestion concertée de la ressource du bassin versant de la Cèze a montré le manque de connaissance des petits prélèvements qu'ils soient agricoles ou domestiques. Compte tenu des tensions à l'étiage, le cumul de ces prélèvements peut avoir un impact non négligeable sur certains secteurs.</p> <p>La Chambre d'agriculture doit travailler en 2010 sur la connaissance des cultures irriguées sur la zone de répartition des eaux (en amont de Tharoux). On devrait alors avoir une meilleure connaissance des prélèvements agricoles sur cette zone. Il restera néanmoins à mieux connaître les prélèvements agricoles sur la zone aval du bassin versant de la zone.</p> <p>Ces ouvrages sont soumis à déclaration (notamment pour les usages domestiques: décret du 2 juillet 2008 relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique, qui prévoit la déclaration en mairie de tous les prélèvements au plus tard le 31/12/2009).</p>					
Description technique					
<p>Concernant les prélèvements à usage domestique (notamment pour l'arrosage des jardins des particuliers), une action auprès des communes riveraines des cours d'eau pourrait être menée pour les inciter à faire appliquer les dispositions du décret du 2 juillet 2008. Il s'agirait de cibler en priorité les communes les plus importantes des bassins amont et moyen traversées par la Cèze ou ses affluents (Bessèges, St Ambroix, les Mages...).</p> <p>Concernant les prélèvements individuels destinés à l'irrigation agricole, un recensement systématique devrait être réalisé auprès des exploitants agricoles installés en zone riveraine. Les secteurs prioritaires sont la plaine de Barjac, la basse vallée de la Cèze et la vallée de la Tave. La situation réglementaire des prélèvements, les débits et volumes prélevés et les surfaces irriguées seront précisés.</p>					
Conditions de réalisation					
Ce travail s'appuiera sur les éléments apportés par l'étude de détermination des volumes maximum prélevables.					

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Action d'incitation auprès des communes pour le	DDTM	S.O.					S.O.

respect du décret du 2 juillet 2008							
Recensement et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels agricoles dans la plaine de Barjac, la basse vallée de la Cèze et la vallée de la Tave	Chambre Agriculture du Gard / DDTM		30 000				30 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Action d'incitation auprès des communes pour le respect du décret du 2 juillet 2008	1	2	2
Recensement et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels agricoles dans la plaine de Barjac, la basse vallée de la Cèze et la vallée de la Tave	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Action d'incitation auprès des communes pour le respect du décret du 2 juillet 2008	S.O.										
Recensement et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels agricoles dans la plaine de Barjac, la basse vallée de la Cèze et la vallée de la Tave	30 000 €			50%	0-30%						20-50%
TOTAL €	30 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre de prélèvements individuels, nature de l'usage et % de prélèvements régularisés

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze		Phase 1
Masse d'eau	Cèze en amont de la Ganière (398, 400a), Luech (400c), Homol (10262)		
Secteur	Haut bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	ASA du haut bassin de la Cèze
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Favoriser l'évolution des ASA existantes pour une meilleure adaptation des usages actuels et aux objectifs d'amélioration de la gestion quantitative		
Contexte			
<p>Dans le haut bassin, il existe comme partout en Cévennes d'anciens systèmes de canaux gravitaires : les béals ; dans le but d'évaluer les débits prélevés et restitués, des campagnes de jaugeages ont été menées par l'ONEMA, le SMABCèze et la DDAF 30 depuis l'été 2007.</p> <p>Les canaux d'irrigation dérivent des débits importants en regard de l'hydrologie modeste des cours d'eau, avec une incidence marquée en particulier sur le Luech et l'Homol. Pour exemple, sur le Luech, le canal le plus important prélève 50% du débit mesuré dans le cours d'eau à l'amont de la prise d'eau, ce débit étant déjà faible (250 l/s) ; pour ce canal, selon les observations de terrain, il n'y a quasiment pas de restitution au cours d'eau : l'eau se perd dans les champs.</p> <p>Sur la trentaine de béals recensés, le tiers environ est peu ou pas entretenu, les usages agricoles ayant nettement régressés ; l'eau est cependant toujours dérivée, et le mauvais état des canaux réduit les retours d'eau vers les milieux aquatiques. Les béals du haut bassin servent à l'irrigation d'une surface agricole modeste de 74 ha ; ils sont en fait essentiellement utilisés pour l'arrosage des jardins des particuliers.</p> <p>D'après les résultats des investigations de terrain, on peut faire l'hypothèse que 50% de l'eau prélevée est restituée aux cours d'eau ; le prélèvement net de l'ensemble des béals de la haute vallée peut alors être évalué à 300 l/s.</p> <p>Le SMAB Cèze a décidé d'engager un plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze. Les objectifs de cette étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la connaissance des prélèvements et des structures gestionnaires des béals actuels sur la Cèze (analyse de la situation administrative des prélèvements et des ASA) ; - de proposer un plan d'actions visant à optimiser et rationaliser la gestion des débits aux prises d'eau ; ceci en vue d'améliorer la qualité générale de l'eau, et le fonctionnement des milieux aquatiques, tout en maintenant les usages liés à la rivière. <p>Cette étude devrait se dérouler courant 2010. Elle permettra de définir un programme d'actions destiné à limiter l'impact des béals sur les débits d'étiage des cours d'eau, tout en maintenant les usages effectifs. Elle concerne le haut bassin, c'est-à-dire la Cèze amont, le Luech, l'Homol et ses affluents et la Gardonnette, mais n'intègre pas le bassin de l'Auzonnet.</p> <p>Ce programme pourra être mis en œuvre à compter de 2011.</p>			

Description technique

Les actions ne seront définies précisément et chiffrées que suite à la réalisation du plan d'optimisation de la ressource. Pour chaque prélèvement, l'objectif sera de mieux ajuster le besoin effectif et le volume d'eau dérivé, de façon à respecter l'équilibre des milieux aquatiques et aussi les besoins liés aux autres usages.

Les principaux types de travaux envisageables sont :

- la réduction des pertes sur les ouvrages d'adduction, visant une amélioration des rendements des systèmes d'irrigation,
- la mise en place d'ouvrages de comptage et de régulation des débits,
- le réaménagement ou la modification des ouvrages de prise d'eau ou d'adduction,
- le changement des techniques d'irrigation,
- la mise en œuvre d'ouvrages permettant un stockage local de l'eau pour réutilisation lors des étiages sévères (bassins colinéaires, etc.),
- la mise en place de règlements d'eau.

La mise en œuvre du plan d'optimisation de la ressource devra être accompagnée d'un travail important de concertation et de conseil auprès de l'ensemble des usagers ; cet accompagnement serait pris en charge par le SMAB Cèze, si possible avec l'appui de la Chambre d'Agriculture.

La mise en œuvre du plan commencera sur la première phase du Contrat mais pourra éventuellement se prolonger sur la seconde phase (à voir au moment du bilan de mi-parcours). En effet, il est difficile d'anticiper sur le temps qui sera nécessaire à la réalisation du plan puis à sa réalisation opérationnelle.

Conditions de réalisation

La réalisation préalable du plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze est en cours.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Pilotage et accompagnement de la mise en œuvre du plan d'optimisation de la gestion de la ressource sur les béals du haut bassin de la Cèze	SMAB Cèze / Chambre Agriculture du Gard	En interne					
Actions et aménagements visant à réduire l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage et à rationaliser les usages	ASA	35 000 (1)	35 000 (1)	35 000 (1)			105 000 (1)

(1) Provision pour la première phase du Contrat, à ajuster suite à la réalisation de l'étude « Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze ».

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Pilotage et accompagnement de la mise en œuvre du plan d'optimisation de la gestion de la ressource sur les béals du haut bassin de la Cèze	1	1	1
Actions et aménagements visant à réduire l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage et à rationaliser les usages	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Actions et aménagements visant à réduire l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage et à rationaliser les usages	105 000	20%		50%				10%			20%
TOTAL €	105 000 €										

Indicateurs de suivi
Gain en termes de débit pour le milieu aquatique à l'étiage sur les 3 cours d'eau concernés : Cèze, Homol, Luech Évolution des débits d'étiage et en particulier suivi du respect des DOE fixés sur les points de référence du bassin par l'étude de détermination des volumes prélevables

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, Parc National des Cévennes

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du bassin de l'Auzonnet		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Auzonnet (397)		
Secteur	Bassin de l'Auzonnet	Maîtres d'ouvrage	SMAB Cèze/propriétaires
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Améliorer les connaissances des prélèvements et de leurs impacts et les performances des équipements		
Contexte			
<p>Dans le haut bassin, il existe comme partout en Cévennes d'anciens systèmes de canaux gravitaires : les béals ; dans le but d'évaluer les débits prélevés et restitués, des campagnes de jaugeages ont été menées par l'ONEMA, le SMABCèze et la DDAF 30 depuis l'été 2007.</p> <p>Les canaux d'irrigation dérivent des débits importants en regard de l'hydrologie modeste des cours d'eau, avec une incidence marquée en particulier sur le Luech, l'Homol et l'Auzonnet. Sur l'Auzonnet, une dizaine de canaux ont été identifiés.</p> <p>Le SMAB Cèze va engager dans un premier temps un plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de la Cèze amont, le Luech, l'Homol et ses affluents et la Gardonnette (voir fiche-action B 3.1.4). Suite à cette première étude, un plan d'optimisation similaire sera lancé sur les béals de l'Auzonnet.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Le plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de l'Auzonnet devra répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la connaissance des prélèvements et des structures gestionnaires des béals actuels sur la Cèze (analyse de la situation administrative des prélèvements et des ASA) ; - proposer un plan d'actions visant à optimiser et rationaliser la gestion des débits aux prises d'eau ; ceci en vue d'améliorer la qualité générale de l'eau, et le fonctionnement des milieux aquatiques, tout en maintenant les usages liés à la rivière. <p>Cette étude permettra de définir un programme d'actions destiné à limiter l'impact des béals sur les débits d'étiage de l'Auzonnet, tout en maintenant les usages effectifs.</p>			
Conditions de réalisation			
Embauche d'un CDD pour réaliser l'étude en interne			

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de l'Auzonnet	SMAB Cèze	En interne			

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de l'Auzonnet	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals de l'Auzonnet	S.O										
TOTAL €	S.O										

Indicateurs de suivi
A terme (suite à la mise en œuvre ultérieure des actions) : Évolution des débits d'étiage et en particulier suivi du respect des DOE fixés sur les points de référence du bassin par l'étude de détermination des volumes prélevables

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Dans un second temps : phase de réalisation des actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du bassin de l'Auzonnet	ASA	50 000 €

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Étude diagnostic des 3 ASA de la moyenne vallée		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Cèze de la Ganière à l'Aiguillon (395, 396), Auzonnet (397)		
Secteur	Moyenne vallée	Maîtres d'ouvrage	ASA
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Améliorer les connaissances des prélèvements et de leurs impacts et des performances des équipements ; favoriser l'évolution du fonctionnement des ASA pour une meilleure adaptation aux usages actuels et aux objectifs d'amélioration de la gestion quantitative		
Contexte			
<p>Les 3 principales ASA du bassin de la Cèze sont situées dans la moyenne vallée ; elles sont approvisionnées chacune par un prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 prise d'eau dans la Cèze pour l'ASA Potelières ; – 1 prise d'eau dans la Cèze pour l'ASA St Jean-de-Maruéjols ; – 1 captage pour l'ASA de l'Aven de Cal dans une résurgence alimentant un affluent de l'Auzonnet. <p>Le prélèvement cumulé des 3 ASA de la moyenne vallée est évalué en pointe (juillet) à 15 600 m³/j, soit 220 l/s (irrigation 20h/24h). Les besoins annuels sont estimés en année sèche à 1,2 Mm³ et à 0,8 Mm³ en année moyenne.</p> <p>Ces 3 ASA contrôlent une surface irriguée totale de 620 ha, soit 75% des surfaces irriguées du bassin de la Cèze ; l'irrigation se fait majoritairement par aspersion, et dans une moindre mesure au goutte à goutte ; les cultures irriguées sont la vigne, le tournesol, le maïs, les cultures maraîchères.</p> <p>Les perspectives d'évolution des prélèvements dépendent de la modernisation des techniques d'irrigation (de l'aspersion au goutte-à-goutte), de l'amélioration des équipements (réduction des fuites) et de l'amélioration de la gestion de l'irrigation. Les équipements actuels sur les 3 ASA sont anciens et ne permettent pas facilement le passage à des techniques d'irrigation économes en eau ; des travaux de modernisation sont donc à prévoir.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du classement du bassin amont de la Cèze (jusqu'à Tharaux) en Zone de Répartition des Eaux et suite à la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation, les volumes maximum prélevables pour chaque usage vont être définis ; ils donneront lieu à une révision des autorisations de prélèvements qui interviendra d'ici le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire que les ASA engagent sans tarder une démarche pour optimiser et rationaliser leurs prélèvements.</p> <p>Une trame de cahier des charges pour une étude diagnostic a été établie par la Chambre d'Agriculture du Gard en collaboration avec l'Agence de l'eau, et envoyée aux 3 structures.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

L'étude diagnostic à mener porte aussi bien sur les aspects administratifs, juridiques et financiers (fonctionnement des ASA) que techniques.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

- autorisation préfectorale de prélèvement et débits de prélèvements autorisés : comparaison avec les débits effectivement prélevés, adéquation avec les débits d'objectif d'étiage ; règlement d'eau actuel
- état d'avancement de la mise à jour des statuts, parcellaire, règlement de service et la gestion administrative

EQUIPEMENTS

- caractéristiques des équipements de pompage (débit nominal, pression, problèmes éventuels de fonctionnement notamment en période de basses eaux, durée journalière de fonctionnement des pompes en pointe,.....)
- existence du comptage de la consommation (historique, cumuls mensuels)
- caractéristiques du réseau : schéma de fonctionnement, âge des canalisations, diamètres, nature, plans (déjà effectué pour Potelières, en cours pour St Jean et à faire pour aven de Cal), problèmes éventuels de fonctionnement, mode de maintenance et de gestion (contrat ? prestataires intervenants, personnel) et de renouvellement,...
- rendement du réseau si compteurs de secteur et/ou de consommation (comparaison compteurs pompage et cumul compteurs bornes)

SURFACES IRRIGUEES ET BESOINS EN EAU

- évolution pluriannuelle des superficies des ASA et des superficies irriguées
- évolution pluriannuelle des assolements par ASA (cartographie de terrain SIG des cultures irriguées en 2009 sur chacun des périmètres), besoins en eau des cultures mensuels et comparaison aux volumes consommés
- proportion en surface et consommation (si connue) de l'usage « jardins »
- évaluation des besoins futurs, compte tenu des évolutions prévisibles des filières agricoles et des éventuelles demandes d'extension

MODES D'IRRIGATION

- évolution pluriannuelle de la proportion goutte à goutte / aspersion / couverture ? / enrouleur
- analyse générale du comportement de l'irrigant : dosage, prise en compte des conditions naturelles (climat, RFU,...) (enquête ou sondage)

SUIVI, CONTROLE

- fréquence de suivi et de relevé du comptage de la production
- si comptage de la consommation : fréquence du relevé

GESTION CONTRACTUELLE ET FINANCIERE AVEC L'ADHERENT

- type de contrat souscrit avec l'adhérent : débits, volumes, durées et périodes d'arrosage,...(mode de calcul de la redevance)
- nombre d'adhérents
- mode de tarification : forfaitaire (à la surface souscrite ou autres critères) ou proportionnelle (volume d'eau consommée si compteurs de consommation, tarification par palier avec surtaxe si dépassement du quota volume,...)
- éventuelle modulation de la tarification pour usages autres que l'irrigation (jardins,...)
- prix moyen appliqué à l'ha, par adhérent, au m3,...

POIDS ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ADHERENTS DES ASA

- nombre d'exploitations agricoles et familles, âge des exploitants, chiffre d'affaire agricole, part des productions irriguées dans le chiffre d'affaire (enquête)

DEFINITION D'UN PLAN D' ACTIONS pour réduire l'impact sur les débits de la Cèze et améliorer le fonctionnement des équipements et des structures

Conditions de réalisation

La difficulté principale est la mobilisation des ASA pour s'engager dans cette démarche.

La Maîtrise d'ouvrage de l'étude diagnostic pourrait être portée par l'une des ASA, dans le cadre d'une convention établie avec les deux autres.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude diagnostic et prospective des 3 ASA de la moyenne vallée de la Cèze	ASA	80 000			80 000

Priorité

Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude diagnostic et prospective des 3 ASA de la moyenne vallée de la Cèze	1	2	1

Plan de financement

		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude diagnostic et prospective des 3 ASA de la moyenne vallée de la Cèze	80 000	20%		60%	10%						10%
TOTAL €	80 000 €										

Ce taux de 90% d'aide est maintenu jusqu'en 2013, les différents partenaires ne peuvent s'engager au-delà de cette date.

Indicateurs de suivi

Gain en termes de débit pour le milieu aquatique à l'étiage

A terme (suite à la mise en œuvre ultérieure des actions) : Évolution des débits d'étiage et en particulier suivi du respect des DOE fixés sur les points de référence du bassin par l'étude de détermination des volumes prélevables

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, Chambre d'Agriculture du Gard

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Il s'agira dans la seconde phase du Contrat de mettre en œuvre (ou de commencer la mise en œuvre) du plan d'actions élaboré dans le cadre de l'étude diagnostic et prospective des 3 ASA. Parmi les actions envisageables :

- Élaboration d'un règlement d'eau spécifique par ASA avec notamment :
 - mesures graduées de diminution des prélèvements selon les débits observés dans le cours d'eau par rapport aux différents seuils de débits d'objectifs
 - adaptation du règlement aux spécificités de fonctionnement de l'ASA
 - règles de partage de l'eau entre les différents usagers de l'ASA (quota volume, tours d'eau,...)
 - mesures de contrôle de l'application du règlement au sein de l'ASA.
- Mutualisation administrative, financière, technique et réglementaire des 3 ASA
- Travaux d'amélioration des équipements (réparation de fuites ou d'ouvrages)
- Modification des techniques d'irrigation : augmentation de la surface irriguée au goutte-à-goutte
- Mise en œuvre de techniques d'économies d'eau : pilotage de l'irrigation
- Etc.

Le programme d'actions ne peut être connu et chiffré avant la fin de l'étude diagnostic. Une provision de 500 k€ HT est prévu pour démarrer ce programme dès la fin de l'étude.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux d'amélioration des équipements des 3 ASA, évolution des techniques d'irrigation, amélioration du fonctionnement administratif	ASA	500 000 €

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Optimisation des prélèvements du GIE de chimie de Salindres et de la commune de Salindres		Phases 1 et 2
Masse d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue (396)		
Secteur	<i>Moyenne vallée</i>	Maîtres d'ouvrage	GIE de Chimie de Salindres/ Commune de Salindres
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)			
Contexte			
<p>Le seul prélèvement industriel significatif sur le bassin versant de la Cèze est celui du GIE de Chimie de Salindres qui alimente en particulier les usines Rhodia et Axens. Le GIE prélève dans la nappe alluviale de la Cèze 1,098 millions de m³ (2009), en redistribuant environ 1/3 de ce volume pour l'alimentation en eau potable de la commune de Salindres. Ce prélèvement industriel a aussi la particularité d'être le principal transfert d'eau du bassin de la Cèze vers un autre bassin versant.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Une marge de progrès sur les prélèvements en eau existe, notamment en limitant les fuites sur le réseau interne de distribution de l'eau (des travaux sont prévus) et en augmentant le recyclage des eaux industrielles (coûts élevés).

De plus la commune est en train d'étudier la possibilité de se raccorder au réseau du Syndicat de l'Avène.

Une étude permettrait de définir les actions qui pourraient être mises en place.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude de définition des actions de réduction du prélèvement	GIE de Chimie de Salindres			10 000	10 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude de définition des actions de réduction du prélèvement	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude de définition des actions de réduction du prélèvement	10 000			50%							50%
TOTAL €	10 000 €										

Indicateurs de suivi	
Partenaires techniques	
Agence de l'eau, Communes, DDTM, ONEMA, DREAL	

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>	
Description technique	
Les travaux prévus par l'étude de phase 1 pourront être réalisés.	

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réduction des fuites	GIE de Chimie de Salindres	50 000
Étude de la commune de Salindres pour la déconnexion au réseau du GIE de Chimie de Salindres	Commune de Salindres	10 000

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3. 1	Gestion quantitative des ressources en eau		
Opération	Optimisation du soutien d'étéage du barrage de Sénéchas	Phase 1	
Masse d'eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (398)		
Secteur	Moyenne vallée	Maître d'ouvrage	CG30
Lien PDM	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants		3 A 14
Objectif(s)	Améliorer les capacités de soutien d'étéage du barrage de Sénéchas		
Contexte			
<p>Le Conseil général a lancé une étude sur ce sujet. BRL a commencé l'étude en mars 2008 mais celle-ci a du être interrompue en septembre 2008 afin de disposer des données du Protocole de Gestion Concertée de la ressource en particulier les Débits Minimum Biologiques.</p> <p>Elle devrait reprendre fin 2010 quand ces données seront disponibles.</p> <p>Celle-ci comprend, en particulier, les phases suivantes :</p> <p>Procédure de soutien d'étéage</p> <p>Le bureau d'études devra effectuer des simulations d'évènements extrêmes en faisant varier plusieurs paramètres tels que la date de fermeture du pertuis, la côte objectif du plan d'eau à la fin de la campagne de remplissage, la date d'ouverture du pertuis, la valeur du débit de restitution.</p> <p>Deux partis pris d'aménagements seront considérés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du barrage en situation actuelle. - Gestion du barrage après réalisation des travaux préconisés dans le cadre de l'étude. <p>Pour chaque contexte et partis-pris d'aménagement sera rédigée une procédure de gestion du soutien d'étéage permettant de satisfaire les objectifs qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Préconisation de travaux</p> <p>Des préconisations de travaux seront étudiés au niveau « étude de faisabilité » en poursuivant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Adapter les organes de régulation aux exigences en matière de qualité de l'eau rejetée par le barrage, – Adapter les organes de régulation à la fourchette des débits traversant, – Faciliter l'actionnement des organes par l'opérateur, – Améliorer la capacité de supervision de l'ouvrage par l'opérateur. <p>Chaque préconisation fera l'objet d'une fiche synthétique mentionnant les principales informations nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>Règlement d'eau</p> <p>Deux documents seront élaborés et approuvés par le comité de pilotage de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise à jour du règlement d'eau existant, en modifiant provisoirement les règles de gestion du barrage en situation actuelle, dans l'attente de la réalisation des travaux, ↳ Nouveau règlement, annulant et remplaçant le règlement actuel, qui tiendra compte de la réalisation des travaux préconisés par l'étude. 			

Description technique	
Les travaux seront détaillés dans l'étude. Leur montant sera précisé à ce moment.	
Conditions de réalisation	
L'étude devra être finalisée pour pouvoir entamer la phase éventuelle de travaux.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Travaux d'optimisation du barrage de Sénéchas	CG30		100 000	100 000	200 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux d'optimisation du barrage de Sénéchas	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Travaux d'optimisation du barrage de Sénéchas	200 000			30%				70%			
TOTAL €	200 000 €										

Indicateurs de suivi	
Gain en termes de débit pour le milieu aquatique à l'étiage	

Partenaires techniques	
Agence de l'eau, DDTM, ONEMA	

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3.2	Sécurisation quantitative de l'usage AEP		
Opération	Élaboration ou actualisation des Schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	Collectivités AEP
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Optimisation de la gestion quantitative, amélioration des performances des équipements, anticipation des besoins futurs, sécurisation de l'approvisionnement		
Contexte			
<p>Douze structures de gestion de l'AEP concernent au moins partiellement le bassin de la Cèze ; ces entités disposent de la compétence intégrale production et distribution. Environ 30% des communes n'ont pas délégué la compétence AEP à une structure intercommunale.</p> <p>Près de 60 schémas directeurs AEP ont été réalisés (intégrant ou pas un diagnostic de réseaux), et une douzaine d'études diagnostic de réseaux. Certains schémas ou diagnostics sont désormais anciens et méritent d'être actualisés.</p> <p>Une quinzaine de communes ne disposent d'aucun schéma directeur ni étude diagnostic des réseaux.</p>			
Description technique			
<p>Des schémas directeurs AEP, intégrant le diagnostic des réseaux et les travaux préalables (installations des compteurs et vannes) sont prévus pour 18 communes.</p> <p>Les priorités ont été fixées en fonction de la situation de la ressource et de l'impact du prélèvement sur celle-ci (nombre d'habitants).</p>			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Peyremale	Commune	80 000					80 000
Bonnevaux	SIVOM des Hautes Cévennes			60 000			60 000
Brouzet-les-Alès	Commune	30 000					30 000
Goudargues	Commune		100 000				100 000
La Roque-sur-Cèze	Commune		100 000				100 000
St Marcel-de-Careiret	Commune		80 000				80 000

Sabran	Commune		100 000				100 000
Les Mages/Saint-Jean-de-Valérisclé	Syndicat Les Mages-Saint-Jean		80 000				80 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Peyremale - 900 hab.	1	1	1
Bonnevaux - 94	2	1	2
Brouzet-les-Alès - 300	2	1	2
Goudargues - 2800	1	1	1
La Roque-sur-Cèze - 3000	1	1	1
St Marcel-de-Careiret - 800	1	1	1
Sabran - 1800	2	2	2
Les Mages/Saint-Jean-de-Valérisclé - 1982	1	1	1

(*) Ordre de grandeur de la population maximale (population permanente + capacité d'accueil)

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG30	CG07	CG48	SMD	MO
Peyremale	80 000			50%			20%				30%
Bonnevaux	60 000			50%			20%				30%
Brouzet-les-Alès	30 000			50%			20%				30%
Goudargues	100 000			50%			20%				30%
La Roque-sur-Cèze	100 000			50%			20%				30%
St Marcel-de-Careiret	80 000			50%			20%				30%
Sabran	100 000			50%			20%				30%
Les Mages-Saint-Jean-de-Valérisclé	80 000			50%			20%				30%
TOTAL €	630 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre de schémas directeurs AEP engagés ou réalisés / Nombre de schémas inscrits au Contrat Taux de couverture de schémas AEP sur le bassin

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, ARS, DDTM

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

En seconde phase du contrat, on prévoit la réalisation d'autres schémas directeurs d'eau potable.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
St André-d'Olérargues	Commune	80 000
Chusclan	Commune	90 000

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3.2	Sécurisation quantitative de l'usage AEP		
Opération	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	Collectivités AEP
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Maîtriser la demande en eau de façon à limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau, en améliorant les performances des équipements		
Contexte			
<p>Le débit de pointe utilisé pour l'AEP sur le bassin est de 38 000 m³/jour. Près de 98% du volume total prélevé pour l'AEP provient des eaux souterraines ; quasiment les 2/3 du volume d'eau souterraine est capté en nappe alluviale, ce qui implique un impact sur les débits d'étiage des cours d'eau.</p> <p>Il existe un risque d'inadéquation entre les besoins pour l'AEP et les ressources captées, lié notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'augmentation importante des volumes prélevés : Le volume total prélevé pour l'AEP est passé de 7,7 Mm³ en 1996 à 9,2 Mm³ en 2006, soit une augmentation de près de 20% en 10 ans. Cette croissance risque de se poursuivre, au vu des perspectives démographiques : le Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard (CG 30, GINGER Environnement, 2008) prévoit pour les communes gardoises du bassin de la Cèze une croissance démographique de + 12 % à l'échéance 2020 et + 19 % à l'échéance 2030, par rapport à la situation 2006. • Aux performances médiocres des réseaux AEP de certaines collectivités : Les rendements des réseaux AEP ne sont pas connus pour toutes les unités de distribution ; les informations disponibles indiquent des performances insuffisantes des réseaux des communes du haut bassin : rendement moyen de 40 % ; le rendement moyen est estimé à 70 % sur la moitié aval du bassin. <p>Or, c'est en particulier sur le bassin amont que la situation de l'approvisionnement en eau potable s'avère souvent limite du point de vue quantitatif : les communes exploitent de petites sources ou des prises en eau de surface ; les débits sont très faibles et il n'y a pas ou peu de ressources alternatives.</p> <p>L'amélioration des performances des réseaux AEP est donc une des actions prioritaires à mener sur ces secteurs, mais aussi plus généralement sur tous les réseaux dont les rendements sont insuffisants, en référence au Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard, qui fixe pour 2020 des objectifs par commune, pour les rendements (65 % ou 70 %) et les indices de perte linéaire.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
Sont inscrits en phase 1 les travaux de réhabilitation des réseaux à prévoir sur la période 2010 - 2013 pour les communes ayant réalisé leur schéma AEP.			
Les priorités ont été fixées en fonction de la situation de la ressource et de l'impact du prélèvement sur celle-ci (nombre d'habitants).			

Conditions de réalisation					

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Meyrannes	Commune		75 000	75 000	150 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Molières-sur-Cèze	Commune		70 000	70 000	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux du Syndicat du Luech	Syndicat du Luech		150 000	150 000	300 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Génolhac	Commune		100 000	100 000	200 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Ambroix (schéma en cours)	Commune	200 000	200 000	200 000	600 000
Travaux de réhabilitation des réseaux du Syndicat Les Mages-St-Jean	Syndicat Les Mages-St-Jean		50 000	50 000	100 000
Travaux de réhabilitation des communes du SIVOM Cèze - Auzonnet	SIVOM Cèze - Auzonnet	250 000	250 000	250 000	750 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Méjannes-le-Clap	Méjannes-le-Clap		70 000	70 000	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède	SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède		40 000	30 000	70 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Pons-la-Calm	Commune	20 000	20 000	20 000	60 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Paul-le-Jeune	Commune	140 000	140 000	140 000	420 000

Action	Priorité		
	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Meyrannes	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Molières-sur-Cèze	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP du Syndicat du Luech	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Génolhac	2	1	2
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Ambroix (schéma en cours)	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux du Syndicat Les Mages-St-Jean	1	2	2

Travaux de réhabilitation des communes du SIVOM Cèze - Auzonnet	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Méjannes-le-Clap	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède	1	1	1
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Pons-la-Calm	2	1	2
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Paul-le-Jeune	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE*	CRLR	CRRA	CG30	CG07	CG48	SMD	MO
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Meyrannes	150 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Molières-sur-Cèze	140 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP du Syndicat du Luech	300 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Génolhac	200 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Ambroix (schéma en cours)	600 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux du Syndicat Les Mages-St-Jean	100 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des communes du SIVOM Cèze - Auzonnet	750 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Méjannes-le-Clap	140 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède	70 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Pons-la-Calm	60 000			30%		30%					40%
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Paul-le-Jeune	420 000			30%							60%
TOTAL €	2 930 000 €										

* Les taux de subventions de l'Agence de l'Eau peuvent être portés à 50%, si l'amélioration du rendement de réseaux est importante.

Indicateurs de suivi
Taux de réalisation en montant des travaux de réhabilitation des réseaux AEP / montant de travaux inscrits au Contrat
Pourcentage de linéaire de réseau AEP réhabilité par collectivité AEP
Évolution des rendements des réseaux AEP des collectivités ; écarts aux objectifs de rendement et d'IPL fixés pour chaque collectivité AEP par le schéma de gestion durable de la ressource en eau du Gard (CG 30, 2008)

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Sont inscrits en phase 2 la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux des communes qui dispose d'un schéma AEP et les travaux de réhabilitation des communes qui réaliseront leur schéma en phase 1 du Contrat, pour lesquelles les performances insuffisantes des réseaux nécessitent des opérations d'amélioration.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Meyrannes	Commune	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Molières-sur-Cèze	Commune	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP du Syndicat du Luech	Syndicat du Luech	300 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Génolhac	Commune	200 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Bonnevaux	Commune	40 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Ambroix (schéma en cours)	Commune	400 000
Travaux de réhabilitation des réseaux du Syndicat Les Mages-St-Jean	Syndicat Les Mages-St-Jean	100 000
Travaux de réhabilitation des communes du SIVOM Cèze - Auzonnet	SIVOM Cèze - Auzonnet	400 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Méjannes-le-Clap	Commune/CG30	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Pons-la-Calm	Commune	40 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP du syndicat Gagnières - Courry	Syndicat Gagnières - Courry	100 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Brouzet-les Alès	Commune	85 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de La Roque-sur-Cèze	Commune	90 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de Chusclan	Commune	140 000
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP de St Marcel-de-Careiret	Commune	70 000
TOTAL		2 385 000

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3.2	Sécurisation quantitative de l'usage AEP		
Opération	Substitution de prélèvements en nappe alluviale	Phases 1 et 2	
Masse d'eau	Cèze (396, 398)		
Secteur	Secteur de Bessèges - St Ambroix	Maîtres d'ouvrage	Collectivités AEP
Lien PDM	Sans objet	-	
Objectif(s)	Limiter l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage de la Cèze, pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique, en priorité sur les haute et moyenne vallées		
Contexte			
<p>Le prélèvement total dans les cours d'eau du bassin et leurs nappes d'accompagnement pour l'ensemble des usages est de l'ordre de 900 l/s en période de pointe (juillet) ; il se répartit à environ 30% pour l'AEP et près de 70% pour l'irrigation.</p> <p>Les pressions les plus fortes se trouvent dans la haute et moyenne vallée, du fait de l'irrigation, des prélèvements AEP en nappe et aussi des prélèvements du GIE de chimie de Salindres.</p> <p>En amont des gorges, 700 l/s sont prélevés (en cumul sur le bassin amont), en partie compensés par le soutien d'étiage (500 l/s).</p> <p>Le débit ponctionné est notable en regard des débits d'étiage de la Cèze : il représente approximativement 50 % du débit d'étiage quinquennal sec à la Roque-sur-Cèze.</p> <p>Les prélèvements dans le cours d'eau et les nappes aggravent les débits d'étiage déjà naturellement faibles, en particulier sur le bassin amont ; cette aggravation a des incidences néfastes sur l'état écologique des cours d'eau ; c'est pourquoi la réduction des débits prélevés dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement est souhaitable.</p> <p>En outre, les communes qui s'alimentent actuellement à partir de ces ressources peuvent se trouver dans des situations assez tendues : captages peu productifs, baisse des ressources à l'étiage, difficultés de trouver des ressources alternatives.</p> <p>Ainsi, Bessèges, Meyrannes, Molières et Saint Ambroix, exploitent des puits dans les alluvions de la Cèze. Ces communes sont actuellement dépendantes d'une ressource unique et très fragile.</p> <p>La commune de Saint-André-de-Roquerpertuis souhaite modifier l'arrosage de son espace vert Louis Riffard. Actuellement la commune utilise l'eau du réseau eau potable (qui prélève dans la nappe alluviale de la Cèze). Elle souhaiterait à la place récupérer l'eau issue de son lavoir.</p>			

Description technique
<p>La commune de Meyrannes a réalisé un nouveau forage qui sollicite l'Hettangien / Lias et constitue une réserve très importante sur le secteur. Les premières investigations montrent que ce captage n'aurait pas d'impact direct sur les débits de la Cèze.</p> <p>Les débits attendus sont de l'ordre de 150 à 200 m³/h ce qui résoudrait les problèmes quantitatifs du secteur (Bessèges - Meyrannes - Molières - St-Ambroix, voire St-Brès et Robiac) ; les captages dans les alluvions seraient conservés en secours. Un syndicat d'étude serait à monter entre ces collectivités.</p> <p>Le tubage actuel est toutefois insuffisant pour descendre une pompe de taille suffisante. Il faut donc d'abord agrandir l'ouvrage avant de faire des essais par pompage.</p> <p>Saint-Ambroix avait créé un nouveau captage (Source des Perrières), qui a reçu un avis défavorable pour l'AEP en raison d'habitations avec un ANC défaillant sur le haut du karst alimentant la source.</p> <p>Certains quartiers pourraient être alimentés par St-Brès, via l'interconnexion existante. La commune de St-Brès est excédentaire (forage bien productif dans les Dolomies de l'Hettangien). Cet import d'eau pourrait venir soulager le prélèvement dans la Cèze en période d'étiage. Le rendement est médiocre (30%), la réduction des fuites constituent la principale ressource de St-Ambroix.</p> <p>Le forage réussi sur Meyrannes pourrait venir alimenter St-Ambroix (via 4 km de conduites). Pour le moment, la commune de Saint-Ambroix tente une nouvelle recherche d'eau.</p> <p>La commune de Saint-André-de-Roquepertuis souhaiterait stocker l'eau du lavoir dans une citerne enterrée et utiliser cette eau pour l'arrosage ensuite.</p>
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Substitution du puits dans les alluvions de la Cèze- étude préalable et forage de reconnaissance	Commune de Saint-Ambroix	45 000			45 000
Interconnexion avec le réseau de Saint-Brès	Commune de Saint-Ambroix	4 000			4 000
Économie d'eau sur l'arrosage des espaces verts de Saint-André-de-Roquepertuis	Commune Saint-André-de-Roquepertuis	6 000			6 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Substitution des puits dans les alluvions de la Cèze	1	2	2
Interconnexion avec le réseau de Saint-Brès	1	1	1
Économie d'eau sur l'arrosage des espaces verts de Saint-André-de-Roquepertuis	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG30	CG07	CG48	SMD	MO
Substitution des puits dans les alluvions de la Cèze par un forage dans l'Hettangien pour Meyrannes, Molières et Saint-Ambroix	45 000			50%			30%				20%
Interconnexion avec Saint-Brès	4 000			50%			30%				20%
Économie d'eau sur l'arrosage des espaces verts de Saint-André-de-Roquepertuis	6 000			50%			30%				20%
TOTAL €	55 000 €										

Indicateurs de suivi
<p>Débit prélevé dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement sur le bassin de la Cèze et % du débit total prélevé sur le bassin.</p> <p>Gain en termes de débit pour le milieu aquatique à l'étiage</p> <p>A terme : Évolution des débits d'étiage et en particulier suivi du respect des DOE fixés sur les points de référence du bassin par l'étude de détermination des volumes prélevables</p>

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30, DDASS, DDTM

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
<p>Suivant le résultat de la recherche d'eau de la commune de Saint-Ambroix, le projet de forage se situerait soit sur la commune de Molières-sur-Cèze, soit sur la commune de Meyrannes.</p> <p>La définition précise du projet doit donc attendre le résultat des recherches à Saint-Ambroix.</p> <p>C'est pourquoi la réalisation est programmée seulement pour 2015. Le coût affiché est celui du projet intégrant l'alimentation de Meyrannes, Molières et Saint-Ambroix.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Substitution des puits dans les alluvions de la Cèze par un forage dans l'Hettangien	Collectivités AEP	1 800 000

VOLET B 3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE		
Thème B 3.2	Sécurisation quantitative de l'usage AEP		
Opération	Diagnostics des consommations en eau des collectivités et actions d'économies d'eau		Phases 1 et 2
Masse d'eau	Toutes		
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	Collectivités AEP
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		3 A 32
Objectif(s)	Maîtriser la demande en eau de façon à limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau, en améliorant les performances des équipements et mettant en œuvre des politiques d'économies d'eau		
Contexte			
<p>Le débit de pointe utilisé pour l'AEP sur le bassin est de 38 000 m³/jour. Près de 98% du volume total prélevé pour l'AEP provient des eaux souterraines ; quasiment les 2/3 du volume d'eau souterraine est capté en nappe alluviale, ce qui implique un impact sur les débits d'étiage des cours d'eau.</p> <p>Il existe un risque d'inadéquation entre les besoins pour l'AEP et les ressources captées, lié notamment à l'augmentation importante des volumes prélevés (+ 20% en 10 ans sur le bassin) et aux performances médiocres des réseaux AEP de certaines collectivités.</p> <p>L'amélioration des performances des réseaux AEP est une des actions prioritaires à mener sur tous les réseaux dont les rendements sont insuffisants, en référence au Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard, qui fixe pour 2020 des objectifs par commune, pour les rendements (65 % ou 70 %) et les indices de perte linéaire.</p> <p>En outre, des politiques d'économies d'eau doivent à terme être généralisées, ciblant les usages publics et aussi la consommation des abonnés.</p> <p>La collectivité qui souhaite optimiser les consommations doit montrer l'exemple sur son propre patrimoine. Le bénéfice des économies d'eau se situe à un triple niveau pour la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limitation des équipements de production et de distribution de l'eau, - protection de l'environnement par une moindre sollicitation des ressources, - économies sur les factures d'eau. 			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Dans un premier temps des diagnostics des consommations aboutissant à la définition d'un programme d'actions en faveur des économies d'eau seront engagés sur trois collectivités « pilotes » : Chamborigaud, Saint-Ambroix et Bagnols-sur-Cèze.

Le diagnostic des consommations porte sur les usages publics et les usages privés (dont gros consommateurs) ; concernant les usages publics, il vise à détailler la répartition des consommations de la collectivité selon une typologie précise et exhaustive des usages.

Les consommations se répartissent selon différents sites qu'il convient d'identifier dans la première étape du diagnostic. Chacun de ces sites est caractérisé par :

- un usage : espaces verts, écoles, équipements et espaces sportifs, bâtiments administratifs...
- un type de patrimoine de consommation : terrain de sport, stade nautique ou complexe sportif..., pour l'usage « équipements sportifs » par exemple.
- et toutes les informations détaillant le patrimoine consommateur : adresse, date de la construction, origine de l'eau...

Les différentes unités de consommations, les sites, étant identifiés, la deuxième étape du diagnostic consiste à collecter et traiter l'ensemble des données relatives aux consommations sur chacun de ces sites. Cette analyse nécessite fréquemment l'installation de compteurs complémentaires et leur suivi sur quelques mois, en intégrant la période estivale.

Toutes les données nécessaires ayant été collectées et rattachées à des unités d'analyse homogène, la troisième étape du diagnostic consiste à repérer les sites « anormalement consommateurs » ; que ces anomalies soient repérées par des hausses ponctuelles ou des dérives dans le temps ou alors par comparaison à des ratios habituels de consommation par usage. Il existe dans la littérature des ratios de références pour chaque catégorie d'usages.

A ce stade, il est intéressant de faire émerger un diagnostic global des consommations qui synthétise et aborde la question du coût de l'eau potable et celle d'une éventuelle substitution par d'autres ressources.

Enfin, le diagnostic peut orienter :

- les préconisations pour affiner le suivi ultérieur des consommations : pose de compteurs divisionnaires par bâtiments, de compteurs par secteur, l'établissement de systèmes de télérelevés, etc. ;
- les préconisations visant la réduction des consommations en eau potable par la pose d'équipements hydroéconomiques ou de détecteurs de fuite, la gestion raisonnée des espaces verts, le remplacement de systèmes à eau perdue (fontaines), le remplacement du nettoyage des rues à l'eau courante par l'utilisation de laveuses, la réutilisation des eaux pluviales, etc. ;
- les opérations de communication - sensibilisation des usagers ; les actions d'information - formation des responsables et des techniciens de la collectivité ;
- la mise en place des outils permettant à la collectivité de suivre et d'évaluer l'efficacité des actions : indicateurs, tableaux de bord.

La Commune de Saint-Ambroix, en amont de cette étude, prévoit de mettre en place la télérelève des compteurs individuels ce qui permettra de définir plus précisément l'état des lieux. La commune sera également plus réactive au niveau de la gestion des fuites. 2000 compteurs vont ainsi être équipés.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification					
Action	Maître d'ouvrage	Planification			Total
		2011	2012	2013	
Étude diagnostic des consommations d'eau de Chamborigaud et mise en œuvre du programme d'action	Commune de Chamborigaud	10 000	35 000		45 000
Télérelève, Étude diagnostic des consommations d'eau de St Ambroix et mise en œuvre du programme d'action	Commune de St Ambroix	400 000	20 000	55 000	475 000
Étude diagnostic des consommations d'eau de Bagnols-sur-Cèze, sensibilisation et mise en œuvre du programme d'action	Commune de Bagnols-sur-Cèze	37 000	75 000		112 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Étude diagnostic des consommations d'eau de Chamborigaud	1	1	1
Télérelève des compteurs individuels	1	1	1
Étude diagnostic des consommations d'eau de St Ambroix	1	1	1
Étude diagnostic des consommations d'eau de Bagnols-sur-Cèze et sensibilisation	1	1	1
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Bagnols-sur-Cèze	1	2	2
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Chamborigaud	1	2	2
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Saint-Ambroix	1	2	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude diagnostic des consommations d'eau de Chamborigaud	10 000			50%				20%			30%
Télérelève des compteurs individuels	400 000			50%				30%			20%

Étude diagnostic des consommations d'eau de St Ambroix	20 000			50%				20%			30%
Étude diagnostic des consommations d'eau de Bagnols-sur-Cèze et sensibilisation	37 000			50%				20%			30%
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Bagnols-sur-Cèze	75 000			50%				30%			20%
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Chamborigaud	35 000			50%				30%			20%
Mise en œuvre des programmes d'actions en faveur des économies d'eau sur Saint-Ambroix	55 000			50%				30%			20%
TOTAL €	632 000 €										

Indicateurs de suivi
Nombre et % de collectivités AEP du bassin ayant réalisé un diagnostic de ses consommations d'eau

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Conseil général 30

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Les programmes d'actions définis dans les études diagnostics sont difficiles à chiffrer à ce stade. Il est précisé qu'on n'intègre pas ici les travaux d'amélioration du rendement des réseaux AEP (voir fiche-action B 3.2.2). Les montants seront affinés à l'issue des études diagnostics. En général, le coût des opérations reste modeste, entre 25 et 75 k€ selon les collectivités.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation d'études diagnostics des consommations en eau d'autres collectivités (hypothèse : 3 collectivités)	Collectivités AEP	60 000
TOTAL		60 000

Contrat de rivière 2011 / 2015 Fiches actions du Volet C

**COORDINATION, ANIMATION,
SUIVI ET EVALUATION DU
CONTRAT**

Synthèse des actions du volet C

VOLET C « COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT »					
Thème et code actions	Intitulé des actions du volet	Phase /et Année(s)	Priorité	Montant Euros H T	Maîtres d'ouvrage
C 1	Pilotage et animation du Contrat de rivière	P 1 et 2 2011-2015	1	1 249 000	SMAB Cèze
C 2	Actions de communication	P 1 et 2 2011-2015	1	24 000	SMAB Cèze
C 3	Sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	P 1 et 2 2011-2015	1/2	370 000	CG30/ Communautés de communes/ Commune
C 4	Structuration et évolution du Syndicat Mixte ABCèze	P1 et 2 2011-2015	1	S.O	SMAB Cèze
C 5	Suivi - évaluation du Contrat de rivière	P 1 et 2 2011-2015	1	130 000	SMAB Cèze
Total Volet C				1 773 000 €	

VOLET C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT		
Opération	Pilotage et animation du Contrat de rivière		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM			
Objectif(s)	<p>Piloter, suivre et animer la procédure ; organiser et planifier la concertation, en priorité avec les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenaires financiers</p> <p>Conforter la place de la structure de gestion dans le paysage institutionnel et assurer sa pérennité.</p>		
Contexte			
<p>Au printemps 2010, le SMAB Cèze s'appuie sur une équipe de 11 personnes : une chargée de mission Contrat de rivière, un chargé de mission Natura 2000, un technicien encadrant une équipe verte de 5 personnes et sur le plan administratif: une rédactrice territoriale encadrant 2 secrétaires à mi-temps. Un directeur est en cours de recrutement ; l'équipe du SMAB Cèze doit en effet être renforcée de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer le fonctionnement de la structure et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation ; - assurer le fonctionnement de la structure animatrice de la démarche Contrat de Rivière ; - assurer le fonctionnement d'un des principaux maîtres d'ouvrage des actions du Contrat de rivière. <p>En phase de mise en œuvre, la structure porteuse est chargée de faire avancer le Contrat de rivière, appuyer les maîtres d'ouvrage pour engager leurs opérations, réaliser les opérations qui relèvent de sa compétence, faire des points d'avancement sur l'engagement effectif des actions. En parallèle, elle doit toujours assurer la coordination entre tous les partenaires et organiser les rencontres du Comité de rivière.</p> <p>Elle doit également être perçue comme l'interlocuteur principal entre les partenaires techniques et financiers et les maîtres d'ouvrage. Les dossiers relatifs à chaque opération doivent passer par la structure porteuse qui les transmettra directement aux partenaires concernés</p>			

Description technique

Le SMAB Cèze assurera les missions de pilotage, suivi, coordination et animation de la concertation, collaboration avec les maîtres d'ouvrage des actions inscrites au Contrat, lien avec les démarches relatives à l'aménagement du territoire (SCOT), concertation avec les collectivités non adhérentes pour définir les conditions d'une gestion globale sur l'ensemble du bassin.

De plus, le personnel technique aura pour mission de mener à bien les projets sous maîtrise d'ouvrage du syndicat inscrits au Contrat de rivière.

Ces missions représentent en équivalent temps-plein:

	2011	2012	2013	2014	2015
Volet A	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3
Volet B1	2,5	2,0	1,7	1,7	1,8
Volet B2	0,2	0,3	0,5	0,3	0,1
Volet B3	0,6	0,3	0,2	0,2	0,1
Volet C	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7
TOTAL	4,5	3,8	3,4	3,1	3

Le directeur en particulier sera chargé des missions liées à la pérennisation et l'évolution du Syndicat (cf fiche C4).

L'année 2011 est un peu chargée car elle comprend beaucoup de temps de travail de préparation pour les actions des années suivantes. Pour éviter de retarder des actions importantes, il est proposé d'embaucher ponctuellement un technicien pour pallier cette surcharge de travail.

En 2012, un technicien agricole pourrait être engagé pour lancer le travail avec les agriculteurs.

Certaines actions du volet B1 (Restauration / entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités) font appel à des travaux internalisés (équipe verte). Leur coût est rattaché à la fiche-action correspondante.

Conditions de réalisation

Compétences en hydraulique au sein du SMAB Cèze pour le pilotage et le suivi des actions du volet B 2 relatif au risque inondation.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Poste de chargée de mission Contrat	SMAB Cèze	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste de directeur		65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	325 000
Poste chargé de mission milieu/Natura 2000		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste technicien de rivière		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste technicien temporaire		56 000					56 000
Poste technicien étude agricole				28 000			

Coût par poste basé sur les forfaits de l'Agence de l'Eau

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Poste de chargée de mission Contrat	1	1	1
Poste de directeur	1	1	1
Poste chargé de mission milieu/Natura 2000	1	1	1
Poste technicien de rivière	1	1	1
Poste technicien temporaire	1	1	1
Poste technicien étude agricole	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Poste de chargée de mission Contrat	280 000			50%						30%	20%
Poste de directeur	325 000			50%						30%	20%
Poste chargé de mission milieu/Natura 2000	280 000		18%	50%						12%	20%
Poste technicien de rivière	280 000			50%						30%	20%
Poste technicien temporaire	56 000			50%						30%	20%
Poste technicien étude agricole	28 000			50%						30%	20%
TOTAL €	1 249 000 €										

Indicateurs de suivi
Suivi des ETP dépensés en pilotage et animation du Contrat pour les différents volets

Partenaires techniques
Agence de l'eau RMC, CG 30, Région LR

VOLET C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT		
Opération	Actions de communication sur le contrat de rivière		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM			
Objectif(s)	Favoriser l'appropriation de la procédure par les différentes catégories d'acteurs Informer et sensibiliser les usagers et le grand public		
Contexte			
<p>La concertation avec les différentes catégories d'acteurs et la sensibilisation des usagers et du public font partie intégrante de la procédure de Contrat de rivière. La réussite de la démarche dépend prioritairement de la mobilisation des élus et des Maîtres d'ouvrage locaux ; en outre, les enjeux actuels (ressource en eau, pollutions toxiques, etc.) impliquent une évolution des pratiques et des comportements qui concerne l'ensemble des usagers et qui appelle leur participation active.</p> <p>La communication doit porter à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la procédure de Contrat de rivière dans son ensemble : objectifs, déroulement, fonctionnement, acteurs et partenariats ; - Sur différents thèmes pour lesquels elle nécessite des actions spécifiques et/ou ciblées sur des catégories d'acteurs ou d'usagers. 			
Description technique			
<p>Trois actions de communication sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refonte du site Internet du SMAB Cèze, pour y mettre à disposition toutes les informations sur la procédure et son avancement ; le contenu sera défini par l'équipe du SMAB Cèze et la réalisation sera sous-traitée. - Réalisation et diffusion d'un journal annuel du Contrat de rivière Cèze (brochure de 8 pages à diffuser en 1000 exemplaires) ; le contenu sera défini par l'équipe du SMAB Cèze et la réalisation sera sous-traitée. La diffusion concernera les communes, les intercommunalités, les Offices de tourisme, les structures d'hébergement touristiques, les loueurs de canoë, les hôtels et restaurants du bassin. La vocation de cette brochure sera d'assurer une information large sur le contenu et l'avancement de la procédure de Contrat de rivière, mais aussi en même temps de faire partager les enjeux liés à l'eau et de sensibiliser à l'importance des changements de pratiques et de comportements pour toutes les catégories d'acteurs. En plus de cette publication dédiée, des communiqués seront diffusés auprès de la presse locale, à l'occasion des étapes fortes du contrat (signature, inauguration de travaux, etc.). - Visites en bus organisées par le SMAB Cèze pour les membres du Comité de rivière et les élus du bassin (environ 50 personnes) sur deux journées au total, une plutôt au début de la procédure, la seconde vers la fin). L'idée est de montrer 3 sites concernés par des actions importantes ou exemplaires du Contrat puis ces mêmes sites après réalisation des actions, en ciblant des actions relevant de différents thèmes, par exemple : pose de repère de crue, opération en faveur de la recharge sédimentaire, projet de station d'épuration. L'action intègre la réalisation de panneaux d'information à installer sur les sites. 			
Conditions de réalisation			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Refonte du site Internet	SMAB Cèze	10 000					10 000
Journal du Contrat de rivière		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Deux journées de visites de sites		2 000				2 000	4 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Refonte du site Internet	1	1	1
Journal du Contrat de rivière	1	1	1
Deux journées de visites de sites	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Refonte du site Internet	10 000			50%	15%						35%
Journal du Contrat de rivière	10 000			50%	15%					15%	20%
Deux journées de visites de sites	4 000										100%
TOTAL €	24 000 €										

Indicateurs de suivi
<p>Par catégories d'acteurs et type de supports, nombres de personnes ou de collectivités touchées par les actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus ayant participé aux visites, - Nombre d'organismes destinataires du journal du Contrat, - Nombre de visites du site Internet.

Partenaires techniques
Communes et intercommunalités du bassin, Agence de l'eau RMC, CG 30, Région LR

VOLET C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT										
Opération	Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs		Phases 1 et 2								
Masse d'eau											
Secteur	Bassin de la Cèze	Maîtres d'ouvrage	CG30/ Communautés de communes/ Commune								
Lien PDM											
Objectif(s)	Favoriser l'appropriation de la procédure par les différentes catégories d'acteurs Informer et sensibiliser les usagers et le grand public										
Contexte											
<p>La concertation avec les différentes catégories d'acteurs et la sensibilisation des usagers et du public font partie intégrante de la procédure de Contrat de rivière.</p> <p>Les enjeux actuels (ressource en eau, pollutions toxiques, etc.) impliquent une évolution des pratiques et des comportements qui concerne l'ensemble des usagers et qui appelle leur participation active.</p> <p>Il est donc nécessaire d'envisager des actions spécifiques et/ou ciblées sur des catégories d'acteurs ou d'usagers.</p>											
Description technique											
<p>– Les actions de sensibilisation thématiques</p> <p>Elles sont intégrées aux volets A et B du Contrat de rivière et sont rappelées ici pour mémoire :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 10%;">A 2.4</td> <td>Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et promotion de techniques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et leurs usages</td> </tr> <tr> <td>B 1.1.4</td> <td>Supports pédagogiques pour formation des agents techniques communaux et information, mobilisation des riverains</td> </tr> <tr> <td>B 1.1.5</td> <td>Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus sur les volets B.1.1 et B.1.2 du Contrat de rivière</td> </tr> <tr> <td>B 2.1</td> <td>Pose de repères de crue, pour contribuer à développer la culture du risque inondation</td> </tr> </table>				A 2.4	Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et promotion de techniques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et leurs usages	B 1.1.4	Supports pédagogiques pour formation des agents techniques communaux et information, mobilisation des riverains	B 1.1.5	Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus sur les volets B.1.1 et B.1.2 du Contrat de rivière	B 2.1	Pose de repères de crue, pour contribuer à développer la culture du risque inondation
A 2.4	Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et promotion de techniques permettant de réduire l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et leurs usages										
B 1.1.4	Supports pédagogiques pour formation des agents techniques communaux et information, mobilisation des riverains										
B 1.1.5	Actions pédagogiques à l'attention des riverains et des élus sur les volets B.1.1 et B.1.2 du Contrat de rivière										
B 2.1	Pose de repères de crue, pour contribuer à développer la culture du risque inondation										
<p>– Le projet « Année de l'eau »</p> <p>La commune de Bagnols-sur-Cèze a décidé de lancer une série de manifestation sur la thématique de l'eau en 2011, suivant trois axes : le patrimoine lié à l'eau, une ressource à préserver et la culture du risque et les inondations. Cet évènement poursuit trois objectifs : valoriser le patrimoine local, éduquer et sensibiliser aux enjeux de l'eau et faire participer les services, les associations et les habitants.</p>											

– **La sensibilisation des scolaires**

Le Conseil Général du Gard réalise chaque année des interventions en milieu scolaire sur les thématiques « sensibilisation au risque inondation » et « ressource en eau ».

Elles sont animées par des associations implantées localement auprès des classes de CE1, CM2 et 5ème pour le risque inondation (soit 62 classes par an) et auprès de celles de CM2 sur la ressource en eau (soit 12 classes par an), à raison de 1 journée par classe.

D'autres collectivités ont également des projets pédagogiques :

La Communauté de Communes « Vivre en Cévennes » travaille avec l'association « La Jeunesse Florentine ». Le projet se base sur différentes actions :

- la sensibilisation des scolaires : toutes les classes de la maternelle au collège bénéficient d'une demi-journée de sensibilisation (50aine de classes). Ensuite les classes qui le souhaitent (24 classes en 2010) participe au projet Eau qui s'étale sur l'année scolaire.
- Le conseil commun'Eau Terre des jeunes : les différentes classes élisent des représentants pour ce conseil qui est chargé de travailler sur des projets pour la protection de la ressource.

La Communauté de Communes Valcèzard travaille depuis 9 ans sur ce sujet. Chaque classe de 9 écoles de la Communauté de Communes reçoit 5 interventions d'une demi-journée par an, soit 150 interventions par an. L'année se clôture par la journée de l'environnement, journée de restitution du travail de toutes les classes.

La commune de Bagnols-sur-Cèze organise également en interne des journées de sensibilisation auprès des élèves du primaire et du secondaire.

Les communautés de Communes Rhône-Cèze-Languedoc et Cèze Sud projettent de monter un projet pédagogique avec l'association « Cèze sur Vin ».

Conditions de réalisation

Il serait intéressant de mettre en place une réunion de concertation annuelle entre les différents maîtres d'ouvrage et intervenants. Elle permettrait de faire le bilan et de coordonner les actions.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Sensibilisation des scolaires - ressource en eau	CG30	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Sensibilisation des scolaires - risque inondation	CG30						p.m
Sensibilisation scolaires - Com Com Vivre en Cévennes	Communauté de Communes « Vivre en Cévennes »	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Sensibilisation scolaires - Com Com Valcèzard	Communauté de Communes « Valcèzard »	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Sensibilisation scolaires - Bagnols-sur-Cèze	Commune de Bagnols-sur-Cèze	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Année de l'Eau	Commune de Bagnols-sur-Cèze	55 000					55 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Sensibilisation des scolaires	1	1	1
Année de l'Eau	2	1	2

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Sensibilisation des scolaires	315 000			50%	0-20%						30-50%
Année de l'Eau	55 000			0-30%	0-20%						50-100%
TOTAL €	370 000 €										

Indicateurs de suivi	
<p>Par catégories d'acteurs et type de supports, nombres de personnes ou de collectivités touchées par les actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes et nombre de scolaires ayant bénéficié du programme de sensibilisation, - Nombre d'élus ayant participé aux visites, - Nombre d'organismes destinataires du journal du Contrat, - Nombre de visites du site Internet. 	

Partenaires techniques
Communes et intercommunalités du bassin, Agence de l'eau RMC, CG 30, Région LR

VOLET C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT		
Opération	Structuration et évolution du Syndicat Mixte ABCèze		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM			
Objectif(s)	Pérennisation d'une gestion durable et équilibrée de la ressource sur le bassin versant de la Cèze		
Contexte			
<p>Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, en particulier la fusion des communautés de communes, la disparition des syndicats intercommunaux et l'incertitude sur le devenir des syndicats mixtes, il est nécessaire pour le Syndicat Mixte ABCèze de suivre et d'être réactif aux changements qui s'annoncent.</p> <p>Le Syndicat Mixte ABCèze est la seule structure sur le bassin versant ayant la compétence sur la gestion globale, durable et équilibrée de la ressource sur l'ensemble du bassin de la Cèze et est, à ce titre, structure porteuse du contrat de rivière. L'affaiblissement du Syndicat pourrait rendre plus difficile cet objectif de gestion de la ressource sur le bassin versant de la Cèze.</p> <p>De plus il pourrait être intéressant d'analyser l'opportunité de lancer une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur le bassin versant de la Cèze, qui permettrait d'aller plus loin, en particulier, dans la gestion collective de la ressource sur le bassin.</p> <p>Lors de la présentation du dossier préalable à la procédure Contrat de rivière, le Comité d'agrément avait d'ailleurs demandé au SMAB Cèze d'envisager cette question.</p> <p>Le SAGE est un outil de gestion et de planification approprié pour mettre en œuvre les dispositions du SDAGE et contribuer à l'application du PDM. Par ailleurs, le bassin de la Cèze est concerné par des problèmes tels que le déficit quantitatif (hydrologique et sédimentaire) ou la contamination par les pesticides, dont la résolution complète peut dépasser la procédure de Contrat.</p> <p>L'engagement d'un SAGE nécessite une forte mobilisation des acteurs locaux. En situation actuelle, ces acteurs amorcent une première démarche de Contrat de rivière et le bassin ne dispose pas d'un long historique en termes de gestion concertée et de démarche participative. La capacité d'implication des acteurs locaux dans une procédure telle qu'un SAGE doit être évaluée.</p> <p>Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un programme visant à l'atténuation du risque lié aux inondations pour les personnes et les biens. Les actions peuvent, dans ce cadre, être aidées financièrement par l'État. Pour pouvoir bénéficier d'aides financières intéressantes pour les projets du volet B2 du contrat, il serait intéressant de s'inscrire dans cette démarche.</p> <p>Des transferts avec les bassins versants voisins de l'Ardèche et des Gardons existent (pour l'alimentation en eau potable, du fait de l'histoire minière du bassin, ...). De plus certaines masses d'eau souterraines s'entrecroisent avec ces trois bassins versants. Ces bassins versants travaillent également sur des problématiques similaires, avec des acteurs qui peuvent être les mêmes. Un échange sur le travail de chacun et un retour d'expérience des actions serait profitables à tous.</p> <p>Une coordination avec les Syndicats voisins (Ardèche Claire et le SMAGE des Gardons) serait donc intéressante.</p>			

Les questions de l'eau et de l'aménagement du territoire sont des réflexions complètement liées. On ne peut réfléchir à l'évolution d'un territoire sans se poser la question de son approvisionnement en eau, de sa sensibilité au risque inondation et de son impact sur le milieu. Pourtant sur le terrain, ces deux réflexions sont très peu associées.

Description technique

Pour **renforcer la position du Syndicat ABCèze** dans la gestion de la ressource sur le bassin versant de la Cèze :

- il faudrait finaliser l'adhésion des communes du bassin au Syndicat. Actuellement les collectivités adhérentes représentent 75% de la surface du bassin versant.
- Selon les modifications apportées par la réforme des collectivités territoriales, réfléchir à la structure du Syndicat Mixte ABCèze pour le pérenniser.
- Toujours selon ces modifications, régler les transferts de compétences des collectivités adhérentes.

Une étude d'opportunité de **l'engagement d'un SAGE** est prévue qui aura comme objectifs :

- de prédéfinir les enjeux potentiels d'une procédure de ce type, du point de vue technique, en se basant sur le diagnostic du contrat de rivière et sur les dispositions et mesures du SDAGE - PDM pour le bassin de la Cèze ;
- d'évaluer les motivations et les capacités de mobilisation des acteurs locaux, grâce à des entretiens avec des élus, des partenaires associatifs, des représentants du monde agricole et les partenaires institutionnels. Ces entretiens pourront être complétés par une enquête par questionnaire auprès de toutes les communes et intercommunalités du bassin.
- D'accompagner les acteurs dans la définition des scénarios de gestion envisageables (choix des procédures et des moyens).

L'étude sera suivie par un Comité de pilotage, qui participera à la réflexion sur le diagnostic émanant des enquêtes et sur l'élaboration des scénarios de gestion.

Elle aboutira à un argumentaire sur l'intérêt, les atouts / les contraintes et difficultés d'un projet de SAGE sur le bassin et sur des propositions de scénarios relatifs aux outils de gestion - planification et des moyens et méthodes à mettre en œuvre.

Les actions du volet B2 du contrat de rivière ont été classées selon les axes des **PAPI**. En effet la première phase du contrat est destinée à devenir un PAPI d'intention. Cette première phase permettra également de travailler à l'animation et le montage d'un dossier de PAPI 2.

Pour mieux **coordonner les politiques des bassins versants de la Cèze, de l'Ardèche et des Gardons**, une réunion annuelle pourrait être réalisée pour coordonner au mieux les actions et pour que chacun puisse faire part de son retour d'expérience sur thématiques communes.

Il serait nécessaire de mieux **coordonner les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire**.

Pour cela, des réunions de concertation entre les acteurs des SCOT et ceux de la gestion de l'eau seraient mises en place. Elles permettraient d'échanger sur les objectifs de documents de planification et également de s'entretenir sur les actions spécifiques du territoire.

Conditions de réalisation

Le directeur du Syndicat sera chargé de ces réflexions.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Renforcement du Syndicat Mixte ABCèze	SMAB Cèze	En interne					
Étude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE	SMAB Cèze	En interne					
Animation et montage du dossier PAPI 2	SMAB Cèze	En interne					
Coordination des politiques intra et inter bassins	SMAB Cèze	En interne					
Cohérence des actions liées à l'aménagement du territoire et à celles liées à l'eau	SMAB Cèze/SCOT	En interne					

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Renforcement du Syndicat Mixte ABCèze	1	1	1
Étude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE	1	1	1
Animation et montage du dossier PAPI 2	1	1	1
Coordination des politiques intra et inter bassins	1	1	1
Cohérence des actions liées à l'aménagement du territoire et à celles liées à l'eau	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRA	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Étude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE	S.O										
Animation et montage du dossier PAPI 2	S.O										
Coordination des politiques intra et inter bassins	S.O										
Cohérence des actions liées à l'aménagement du territoire et à celles liées à l'eau	S.O										
TOTAL €	S.O										

Indicateurs de suivi

Partenaires techniques
Agence de l'eau RMC, CG 30, CG 48, CG 07, DREAL, Région

VOLET C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT		
Opération	Suivi - évaluation du Contrat de rivière		Phases 1 et 2
Masse d'eau			
Secteur	Bassin de la Cèze	Maître d'ouvrage	SMAB Cèze
Lien PDM			
Objectif(s)	Mettre en place les outils de suivi pour tous les aspects de la procédure : technique, financier, aspect concertation		
Contexte			
<p><i>Remarque</i> : Il convient de se référer aux documents de référence qui cadrent les attendus en termes de suivi-évaluation des Contrats de rivière, notamment le « Guide méthodologique, étude bilan, évaluation et prospective des Contrats de rivière », et la note du Comité d'agrément du bassin RM, relative à la procédure actualisée d'élaboration et d'agrément des Contrats de milieu (juin 2009).</p> <p>Le Comité de rivière est chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre du Contrat, chaque signataire et maître d'ouvrage étant responsable de la réalisation des actions qui le concernent.</p> <p>De façon à formaliser l'état d'avancement du Contrat et mettre en évidence les éventuels décalages par rapport aux objectifs visés et à la programmation initiale, chaque maître d'ouvrage doit établir un compte-rendu annuel des actions réalisées ou engagées. La structure porteuse doit centraliser ces informations et tenir à jour un tableau de bord de l'état d'avancement de chaque action du Contrat et suivre les effets du Contrat sur la ressource et les milieux aquatiques.</p> <p>L'objectif de ce suivi est de faciliter le futur travail d'évaluation à mener en fin de contrat afin d'évaluer le gain environnemental du contrat.</p>			
Description technique			
<p>L'opération comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la réalisation et la mise à jour régulière du tableau de bord du Contrat de rivière ; – la réalisation du bilan de mi-parcours ; – l'étude de bilan - évaluation à la fin du Contrat, conformément au cahier des charges type fourni par le « Guide méthodologique, étude bilan, évaluation et prospective des Contrats de rivière ». <p>Le tableau de bord comprend d'une part un outil de suivi de la réalisation des actions et des investissements financiers, et d'autre part le suivi des indicateurs définis dans les fiches-actions.</p> <p>Le bilan technique et financier du contrat à mi-parcours (2013) porte à la fois sur la mise en œuvre des mesures et la programmation financière mais également sur l'état des milieux. Pour ce dernier point, il comporte une analyse relative à l'atteinte des objectifs en liaison avec les actions mises en œuvre et met en évidence les éventuelles difficultés rencontrées (conditions de milieux, faisabilité technique, surcoûts importants éventuels) et propose alors les adaptations appropriées. Il débouche sur la définition précise des actions prédéfinies pour la phase 2. Les actions supplémentaires identifiées lors de la première phase du contrat sont précisées et intégrées dans un avenant au Contrat.</p> <p>L'étude « bilan, évaluation et prospective » à réaliser en fin de Contrat a pour but d'établir d'une part un bilan technique du projet au regard des objectifs fixés, d'autre part une évaluation du contrat pour permettre de bien analyser les conditions de sa mise en œuvre (organisation locale, synergies entre les partenaires, efficacité des outils...), les raisons des éventuelles difficultés rencontrées, les facteurs de succès etc. Cette démarche doit contribuer à déterminer les suites à donner.</p>			

Conditions de réalisation	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Tableau de bord	SMAB Cèze	En interne					
Bilan à mi-parcours				50 000			
Étude bilan-évaluation en fin de Contrat						80 000	80 000

Priorité			
Action	Brute	Faisabilité	Opérationnelle
Tableau de bord	1	1	1
Bilan à mi-parcours	1	1	1
Étude bilan-évaluation	1	1	1

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	CRLR	CRRR	CG07	CG30	CG48	SMD	MO
Tableau de bord	S.O										
Bilan à mi-parcours	50 000			50%	30%						20%
Étude bilan-évaluation	80 000			50%	30%						20%
TOTAL €	130 000 €										

Indicateurs de suivi
Ensemble des indicateurs définis dans les fiches-actions

Partenaires techniques
Agence de l'eau RMC, DREAL, CG 30, CG 48, CG 07, Régions LR et RA, Etat, Maîtres d'ouvrage du Contrat



2, chemin des Maraîchers
30500 Saint-Ambroix
Tél : 04.66.25.32.22
Fax : 04.66.85.42.72

Conception et réalisation



GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES
Immeuble "Le Genesis" Parc Eurêka
97, rue de Freyr - Cs36038 - 34060 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 40 90 00 - Fax : 04 67 40 90 01
gei.montpellier@gingergroupe.com www.gingergroupe.com